

Comment faire redémarrer une économie en panne ?

N° 112 - Septembre 2020 - 4 DT • www.leaders.com.tn

# Leaders

## Réviser la Constitution ? Comment débloquer les institutions

**Yadh Ben Achour** : La révision constitutionnelle entre utopie et réalisme

**Farhat Horchani** : Faut-il réviser la Constitution de 2014 ?

**Sadok Belaid** : Quelques propositions pour une souhaitable révision de la Constitution

**Rafaâ Ben Achour** : Le devoir impérieux de repenser le régime politique

**Salsabil Klibi** : Le salut de la Tunisie tient-il à la révision de sa Constitution ?

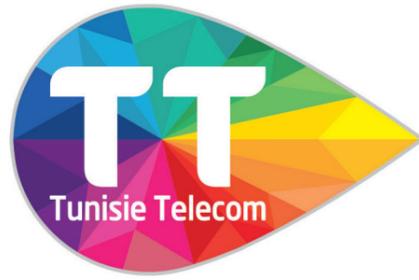


**Radhi Jazi** : Le pharmacien, l'humaniste



ÉTUDIER EN ALLEMAGNE

**PRÉ-INSCRIPTION**  
**BACHELIERS 2020**



AVEC  
**UNIFY [PRO]**

## VOS FORFAITS FIXE ET MOBILE UNIFIÉS



**FORFAITS  
PARTAGEABLES**

**VOIX FIXE  
& MOBILE** + **INTERNET  
MOBILE**

À PARTIR DE  
**37 DT**  
800  
**PAR MOIS**

Au travail, à la maison, partout.



**1288**

[www.tunisiatelecom.tn](http://www.tunisiatelecom.tn)

## L'édito

### Trois priorités et un impératif

**P**lan dinar, trêve sociale et prise en charge du Covid-19 et de ses suites seront le mur de vérité du nouveau locataire de la Kasbah. Sans renflouement des finances publiques, point de salut. Négocier avec le FMI un plan d'ajustement qui servira de plateforme de ralliement à d'autres bailleurs de fonds sera la première lueur d'espoir d'un sauvetage financier et d'une relance économique.



• Par Taoufik Habaieb

**Le prix à payer sera lourd en sacrifices**, tant les exigences en réformes et coupures budgétaires sont aussi pressantes qu'incontournables. Les Tunisiens doivent en être édifiés.

**Honorer les engagements pris vis-à-vis des syndicats est le gage d'un retour de la confiance.** De précédents gouvernements avaient signé avec l'Uggt des accords d'augmentations de salaires, d'indemnités et de primes, et laissé à leurs successeurs la quasi-impossibilité de servir leurs montants.

**Se rétracter, ce serait achever la crédibilité de l'État**, déjà bien entamée, et envenimer le climat social, sous haute tension. Y accéder, juste pour acheter la paix sociale, sans contrepartie à convenir en assiduité, productivité et performances, conduirait vers l'abîme. Un nouveau contrat social est à conclure, quitte à procéder au règlement par tranches. L'essentiel est de faire respecter la signature de l'État.

**Le rebond brutal ces jours-ci du Covid-19, par surprise et sans anticipation possible, rappelle des moments douloureux.** Panique, hésitations, soumission générale au confinement et pertes en tous genres restent pénibles à porter. Le virus menace encore plus dangereusement des vies humaines et risque d'entraîner un désastre économique plus accéléré à subir de plein fouet.

**Impréparation, fragilité du dispositif sanitaire et sous-équipement médical sont flagrants.** Le bilan économique est encore plus accablant. Fermetures d'entreprises et faillites, licenciements, arrêts de production, et leurs cortèges d'assèchement de revenus et de contestations sociales ne font

qu'assombrir chaque jour davantage de tristes horizons.

**Sur un double tableau sanitaire et économique, la prise en charge immédiate sera déterminante.** La Tunisie n'a pas le droit de se départir d'une volonté résolue d'endiguer la pandémie et d'enrayer le plus possible ses effets socioéconomiques.

**Le sauvetage de l'entreprise est aussi vital que celui de la vie humaine.** Un État frileux, tatillon et pingre, un système financier rivé à ses rentes, ne prenant aucun risque et ne prêtant guère de secours, se conjuguent à une administration obsolète, désarticulée, multipliant les obstacles. Nous en connaissons déjà les résultats. Les dégâts à venir n'en seront que plus graves, faute d'un sursaut collectif et immédiat.

**Ces trois priorités absolues, financières (FMI), sociales (Uggt), sanitaire (Covid-19 et ses suites),** se trouvent confrontées aux exigences d'une rentrée scolaire et universitaire au demeurant hypothétique à assurer dans des conditions optimales, les restrictions sanitaires en plus. Ni l'état des locaux, ni la disponibilité des transports, des hébergements en internats et en foyers universitaires, la plupart défectueux, n'offrent des gages de respect des règles d'hygiène et de distanciation. Le coût de plus en plus exorbitant des fournitures scolaires, des cartes de transport, des tickets de restaurant et des frais d'hébergement, sans parler des ordinateurs et de la connexion internet, fait saigner les maigres ressources de millions de parents.

**Ce sont ces détails concrets qui préoccupent le plus le Tunisien en cette rentrée.** L'appréhension est d'autant plus grande que tous ont le sentiment que personne n'est à la barre pour s'en occuper à bras-le-corps. Les politiques sont ailleurs.

**La crise politique reste insoluble.** Plus qu'une succession accélérée de gouvernements qui sape toute stabilisation, c'est l'ensemble du système politique qui est grippé. Le régime électoral conçu pour la constituante de 2011 est absolument désuet pour des législatives dégageant une majorité. La Constitution, aux multiples insuffisances, instituant un régime hybride avéré inopérant, voire accablant, bloque le fonctionnement harmonieux des institutions.

**Si l'urgence est aux priorités du quotidien, l'impératif est de revisiter l'architecture du système politique et ses piliers constitutionnels et de faire sauter les verrous** qui les entravent. Dès à présent, dans la sérénité, loin des passions et du sectarisme.

**L'avenir de la Tunisie**, de la démocratie et de l'union nationale en dépendra. ■

T.H.

# SOMMAIRE

## Opinion

- 16** Peut-on espérer un retour à la confiance en l'État et ses institutions?  
Par Riadh Zghal

## Nation

- 18** Mechichi : Garrots et perfuseurs  
**20** Finances publiques 2011-2019 : L'analyse de Mohamed Ghannouchi

## Arrêt sur image

- 22** La figue de Djebba  
**25** Scènes de vendanges à Grombalia

## En couverture

- 30** Réviser la Constitution ? Comment débloquer les institutions

## Economie

- 63** Crise économique : que faire pour s'en sortir ?  
Par Moktar Lamari  
**71** La Tunisie face au Covid -19 : Des recommandations de l'ites,  
entre urgence et mise en perspective

## Société

- 78** Un rameau d'olivier à olivier poivre d'arvor  
Par Abdelaziz Kacem  
**80** Patrimoine culturel : Préserver, mettre en valeur, intégrer à la vie,  
une priorité nationale  
Par Mohamed El Aziz Ben Achour  
**86** Muhammad-Ali, réformateur de l'Egypte et son fils Ibrahim Pacha,  
vainqueur des Saoud et des Turcs  
Par Mohamed El Aziz Ben Achour  
**92** Le manichéisme  
Par Ammar Mahjoubi  
**96** Hubert Védrine : Et après?  
**98** Radhi Jazi, le pharmacien, l'humaniste  
**110** Hammadi Agrebi, merci pour ce que tu as été et ce que tu as donné  
Par Raouf Najar

## Billet

- 112** Ah ! s'ils l'avaient écouté plus tôt !  
Par Hédi Béhi



# Leaders

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION  
Taoufik Habaieb

DIRECTEUR DE LA REDACTION  
Hédi Behi

CONSEILLER  
Abdelhafidh Harguem

COLLABORATEURS  
• Walid Bel Hadj Amor • Monia Ben Jérnia  
• Mohamed Larbi Bouguerra • Mounira  
Chapoutot Remadi • Rafik Darragi • Samy  
Ghorbal • Azzedine Guellouz • Mohamed Ali  
Halouani • Fatma Hentati • Ferhat Horchani •  
Haykel Ben Mahfoudh • Mohamed El Aziz Ben  
Achour • Rafia Ben Achour • Yadh Ben Achour  
• Sadok Belaid • Houcine Jaidi • Mohamed  
Jaoua • Mounir Fendri • Elyès Jouini • Moktar  
Lamari • Abdelaziz Kacem • Hatem Kotrane •  
Salsabil Klibi • Ammar Mahjoubi Radhi  
Meddeb • Habib Mallakh • Afef Hammami  
Marrakchi • Ani Marrakchi • Samir Marrakchi •  
Khadija Moalla • Mansour Moalla • Slaheddine  
Sellami • Ahmed Ounaies • Habib Touhami •  
Riadh Zghal • Dr Sofiene Zribi

CONCEPTION & REALISATION

Ahmed Cherni  
(Directeur Artistique)

Raïd Bouaziz  
(Designer)

PHOTOS  
Mohamed Hammi - DR

Vidéo  
Adnen Ben Driss

MARKETING & COMMUNICATION

Bourane Ennaifer Hajem  
(Directrice Communication)

Chaima Hmissi  
(Responsable marketing)

Cyrine Gtari  
(Marketing)

Mohamed Taïeb Habaieb  
(Système & Organisation)

APPUJ  
Habib Abbassi • Lamia Alayet  
• Najeh Kharrez • Leïla Mnif • Noor El  
Kaffel • Hamdi Mzoughi • Chaouki Riahi

IMPRESSION  
Simpect

## PR Factory

Ennour Building, Cité des Sciences,  
BP 200, 1082 Tunis Mahrajène, Tunisie  
Tel.: 71 232 111 / Fax: 71 750 333  
• abonnement@leaders.com.tn  
• marketing@leaders.com.tn  
• redaction@leaders.com.tn

[www.leaders.com.tn](http://www.leaders.com.tn)

# EXCLUSIVITÉ BH BANK NOUVEAUTÉ PLAN EPARGNE LOGEMENT

Remboursement sur

**25** ans

Taux fixe de

**5%**

Montant du crédit  
pouvant atteindre

**500 000** DT

(Cas d'un ménage disposant de 2 PEL)

PLAN EPARGNE  
LOGEMENT

**BH** | بنك  
BANK



## Et maintenant...

La course au recasement pour les uns, le redéploiement pour d'autres avaient déjà commencé pour la plupart des membres du gouvernement dès l'annonce de la "démission" d'Elyès Fakhfakh. Certains avaient caressé l'intime espoir de se voir maintenus par Hichem Mechichi mais ont dû finalement déchanter. Leur statut de membres du gouvernement leur accorde un congé payé pendant 3 mois, leur permettant de continuer à percevoir leurs indemnités et garder leurs avantages (voitures, carburant, indemnité de logement, jardinier et femme de ménage...). Mais cette période s'écoulant rapidement, chacun est déjà en mode "après".

Premier à révéler sa décision, Slim Azzabi, ministre Tahya Tounès du Développement, de la Coopération internationale et de l'Investissement. D'emblée, il avait déjà recommandé au nouveau locataire de la Kasbah de choisir essentiellement des indépendants. Du coup, il s'est concentré sur le finissage de sa mission jusqu'à la passation de pouvoirs avec son successeur, avant de s'offrir une longue décompression. «Une pause est nécessaire. J'ai besoin de respirer, de prendre du recul, après près de 7 années continues passées au front, depuis 2013, nous confie-t-il. D'abord, au sein de Nidaa pour faire porter la candidature du président Béji Caïd Essebsi à Carthage et de nos listes au Bardo, puis à la tête du cabinet présidentiel, et enfin pour monter Tahya Tounès, avant d'accéder au gouvernement. Je dois repasser tout cela en tête, y réfléchir, tirer les enseignements, m'interroger sur ce à quoi j'aspire le plus, fixer une orientation à ce que je compte entreprendre... Toutes les options restent ouvertes.»

## Le trésor caché d'Abdelwaheb Ben Ayed

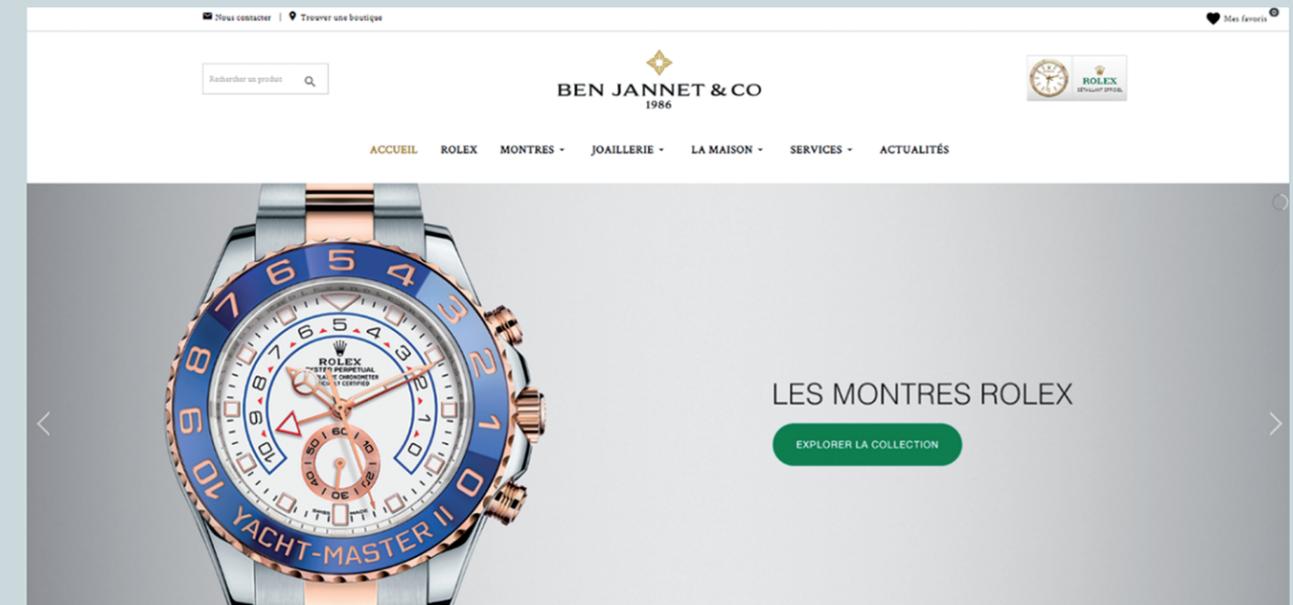
Il n'a pas légué à ses héritiers que ses participations au groupe Poulina Holding, un véritable empire aux multiples pépites, dividendes généreux et croissance continue à deux chiffres. Abdelwaheb Ben Ayed, décédé le 4 avril 2019 à l'âge de 82 ans, a également laissé une œuvre exceptionnelle : ses mémoires. Arrivé à l'âge du partage, après de longues décennies de conquête et de développement, il avait à cœur de consigner son mode d'emploi, non en donneur de leçons ou en auto-hagiographe flatteur, mais en inspirateur. Raconter les échecs, et les expliquer pour s'en prémunir et montrer les sources de réussite pour s'en abreuver : telle a été sa démarche.

Abdelwaheb Ben Ayed s'était mis à l'ouvrage par fragments successifs sans en prendre le fil jusqu'à ce que la maladie y mette fin. Le texte quasi finalisé est à présent repris par sa famille qui envisage de le publier en coédition, choisissant deux éditeurs de renom, l'un en France et l'autre en Tunisie. Parution d'ici à la fin de l'année.



# Lancement du nouveau site web [benjannetandco.com](http://benjannetandco.com)

Le joaillier – horloger de luxe BEN JANNET & CO vient de lancer son nouveau site internet [benjannetandco.com](http://benjannetandco.com). Un site web-to-store qui reflète les valeurs et l'image premium de l'enseigne de luxe, valorise les collections de la marque BEN JANNET & CO et celles de ses marques partenaires et offre aux visiteurs du site une multitude d'informations sur les articles proposés par la maison.



Entièrement responsive, le nouveau site [benjannetandco.com](http://benjannetandco.com) a pour objectif d'offrir une expérience client digitale exceptionnelle grâce à :

- Un design intuitif et inspirant.
- Une arborescence et une organisation de l'information bien structurée ainsi qu'un module de recherche performant facilitant toute recherche grâce à un mot clé en quelques clics.
- Une interface adaptative avec la même efficacité sur ordinateur, tablette ou mobile. Les pages s'ajustent, se redimensionnent et se déplacent automatiquement selon la résolution de l'écran et le support utilisé.
- Un catalogue en ligne de tous les modèles des collections BEN JANNET & CO et de ses marques partenaires magnifiés par des photos ultra-réalistes et une description détaillée offrant aux visiteurs du site un rendu parfait.
- Une partie dédiée à l'actualité de l'univers de la joaillerie et de l'horlogerie pour faire découvrir aux visiteurs du site les secrets de ce monde. Conseils et suggestions de la maison n'en manquent pas.

« Nous souhaitons apporter encore plus de services à nos clients à travers ce site web, en mettant à leurs disposition une plateforme performante et ergonomique où la recherche d'information est facilitée ce qui leur permet d'identifier en quelques clics l'article dont ils ont besoin et de rendre ainsi le processus d'achat plus simple et agréable » Souligne Monsieur Faouzi Ben Jannet, General Manager de BEN JANNET & CO.

Design épuré, look moderne, approche responsive web design, le tout nouveau site web de la maison BEN JANNET & CO est à consulter dès maintenant à l'adresse : [www.benjannetandco.com](http://www.benjannetandco.com).



SCAN ME

### SERVICE DE PRESSE :

Pour plus d'informations sur BEN JANNET & CO, veuillez nous contacter : + 216 860 475

ALL NEW **KORANDO**  
UNE VALEUR SURE  
OÙ QUE VOUS SOYEZ



WWW.SSANGYONGTUNISIE.COM

SsangyongTunisie.officielle

**TUNIS** - Rte de sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine  
Tél.: (+216) 70 130 070 - 70 130 060  
Fax: (+216) 71 425 253

**SOUSSE** - Rte de ceinture, 4022 Z.I.Akouda - Sousse  
Tél.: (+216) 70 130 040 - 70 130 050  
Fax: (+216) 73 343 233

**SFAX** - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, km 2,5 - Sfax  
Tél.: (+216) 70 130 020  
Fax: (+216) 74 281 020

**GABES** - Rte de Tunis, Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabés  
Tél.: (+216) 70 130 090  
Fax: (+216) 75 274 151

**AUTOMOBILES ZOUARI**  
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME



## La Tunisie, le voisin européen, vue de Paris

«Sans l'implication aussi considérable de l'Union européenne, il est peu probable que (la Tunisie) ait pu continuer à fonctionner et la transition démocratique se poursuivre compte tenu des difficultés intérieures et extérieures auxquelles la Tunisie faisait face.» C'est ce qu'affirme un rapport d'information sur la politique européenne de voisinage, déposé fin juillet dernier par la Commission des affaires européennes à l'Assemblée nationale française. Présenté par ses deux rapporteurs, les députés Caroline Janvier et Joaquim Pueyo, il mentionne que «ce qui fonctionne est, de l'avis général, la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. D'après les informations transmises à vos rapporteurs, le terrorisme est sous contrôle en Tunisie. Les quelques foyers encore actifs dans le pays sont contenus, ne rassemblant que quelques dizaines de "combattants" tandis que les "revenants" ayant rejoint les rangs de Daech font l'objet d'une attention particulière.»

«S'agissant de la jeunesse, le bilan est plus contrasté, ajoutent les rapporteurs. Si les échanges universitaires progressent, la jeunesse, comme le peuple tunisien en général, vit mal les restrictions à la mobilité vers l'Europe. La libéralisation des visas de court séjour n'avance pas, comme la négociation d'un accord de réadmission et ce, alors que les Tunisiens représentent la première nationalité arrivant en Italie (22 % des arrivées) et que la Tunisie a été le deuxième pays de départ vers les côtes italiennes (24 %). La situation économique et sociale difficile du pays, le chômage élevé et le sentiment général d'une absence de perspectives expliquent largement ces départs.»

«L'économie tunisienne est en crise, souligne le rapport. Elle reste cartellisée, dominée par quelques grands groupes familiaux qui étouffent les initiatives, de même que la mise en œuvre des réformes est freinée par une administration publique pléthorique et largement inefficace, dont la masse salariale en forte hausse depuis la révolution annihile par ailleurs les marges de manœuvre budgétaires de l'État. La négociation d'un accord de libre-échange complet et approfondi (Aleca) est au point mort.»

## Hommage à... **Ali Chaouch**

72 ans. Économiste, ancien maire, gouverneur, ministre, ambassadeur, secrétaire général du parti RCD et président du Conseil économique et social. Rien ne prédestinait Ali Chaouch à une aussi fulgurante carrière qui, malgré certaines étapes sensibles de ses affectations successives, ne lui avait valu qu'estime et considération. Ce natif de Bouarada (28 juin 1948) était bien servi par sa grande taille pour se distinguer dans la section basket-ball du Club sportif de Hammam-Lif où sa famille s'était établie.



Maîtrisard en sciences économiques, Ali Chaouch rejoindra la Snit où il s'initiera à la promotion immobilière, à l'aménagement urbain et à la réhabilitation des quartiers anarchiques. Dès 1982, il sera nommé à la tête de l'Arru, l'agence chargée de ses délicates questions, se concentrant particulièrement sur la Cité Ettadhamen et Mnihla dans la proche banlieue ouest de Tunis et réussissant à mobiliser des financements extérieurs appropriés.

Au printemps 1985, s'organisaient des élections municipales. Une nouvelle commune devait être créée à Ettadhamen et il fallait lui trouver un bon président de conseil municipal. Gouverneur de l'Ariana, Kamel Hadj Sassi ne pouvait mieux recommander au Premier ministre de l'époque, Mohamed Mzali, qu'Ali Chaouch, l'ayant apprécié à l'œuvre. Pas facile à convaincre, le P.D.G. de l'Arru finira par accepter. Le pied mis à l'étrier, Ali Chaouch sera gouverneur de Médenine (novembre 1987), P.D.G. de l'AFH, secrétaire d'État à la Santé, chargé de la rénovation hospitalière (1992), ministre de l'Équipement (1993), ministre de l'Intérieur (1997), président du Conseil économique et social (1999), secrétaire général du RCD (2000), ministre des Affaires sociales (2005), et ambassadeur à Vienne (2010).



## Asma Sehiri ne partira pas les mains vides

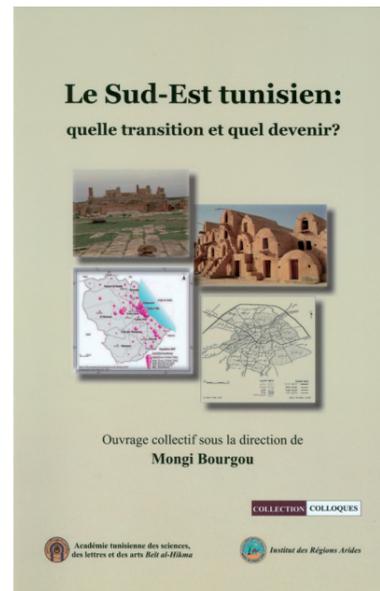
Elle n'aura pas quitté les sept mois qu'elle aura passés à la tête du ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes âgées sans y laisser son empreinte. Coup sur coup, Asma



Sehiri, après l'institution des prix nationaux Maya Jeribi (participation de la femme à l'action politique, syndicale et associative) et Zoubeida B'chir (roman, poésie et recherche littéraire), a bouclé avec succès un décret gouvernemental relatif aux centres de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence ainsi que l'arrêté relatif au cahier des charges y afférent. Dans le pipe, elle laisse un projet de loi, bien ficelé, sur le statut des aides-ménagères, adopté en Conseil des ministres et transmis à l'ARP. 

## Consécration de carrière

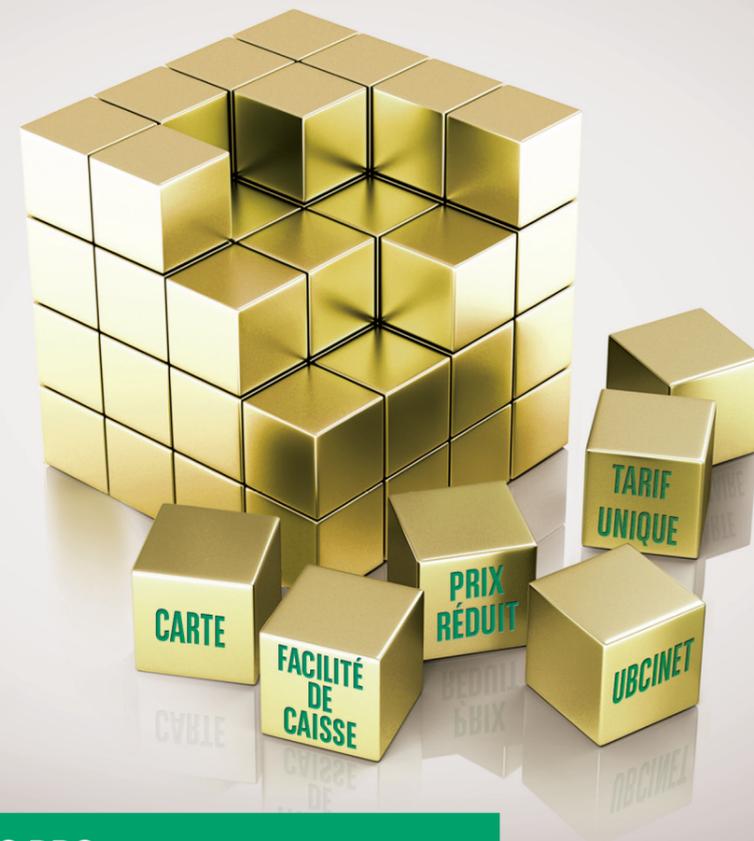
En beauté ! Ahmed Abdelkéfi se voit proclamer, légitimement, lauréat du Trophée de la carrière exemplaire, décerné par l'African Banker Awards (Afif & Omar Ben Yedder, Londres). Pour l'ensemble de son œuvre, souligne le jury. Très jeune attaché de cabinet du ministre de l'Economie, du Plan et des Finances, au début des années 1960, il sera dépêché en tant que conseiller auprès de l'Emir d'Abu Dhabi pour monter le fonds souverain de l'Emirat naissant. De retour à Tunis, il rêvera de Port El Kantaoui et s'y mettra. Visionnaire, Ahmed Abdelkéfi a été le fondateur de nombreuses entreprises dont Tunisie Leasing, Tuninvest et Tunisie Valeurs, avant de lancer Africinvest, l'une des plus prospères d'Afrique, détenue par des Africains... 



## Le Sud-Est tunisien : quelle transition et quel devenir ?

A côté de la Libye et de l'Algérie, mais aussi de la Méditerranée, lié à l'international par la migration, les transferts des migrants et l'économie des frontières, mais aussi le tourisme et l'exportation des dattes, des phosphates et des produits énergétiques, le Sud-Est tunisien est bien spécifique à plus d'un égard. L'aspect sécuritaire en plus, en pleine transition et sur fond de crise libyenne. Quelle est la nouvelle configuration socio-anthropologique de sa société (facteurs claniques et tribaux, etc.) ? La rareté des ressources plombe-t-elle tout développement ? Et comment assurer un vrai développement durable ? Autant de questions qui ont fait l'objet d'un traitement approfondi par des chercheurs multidisciplinaires, réunis en colloque à l'Académie Beït al-Hikma et l'Institut des régions arides en 2018. Les travaux viennent d'être réunis dans un ouvrage sous la direction du Pr Mongi Bourgou, membre de l'Académie et ancien directeur de l'Ecole normale supérieure. 

# DANS UN MONDE QUI CHANGE, LES PROFESSIONNELS PEUVENT TOUJOURS RÉDUIRE LEURS FRAIS BANCAIRES.



taktik

### PACK MOZAIC PRO

Commerçants, artisans, professions libérales et agriculteurs, bénéficiez de la nouvelle offre Pack Pro qui comprend :

- Une facilité de caisse
- Une carte bancaire
- Ubcinet
- Protecompte
- Une économie sur vos frais bancaires, tarif unique.

[www.ubci.tn](http://www.ubci.tn) | Centre de Relations Clients : 70 000 050



**UBCI** GROUPE BNP PARIBAS

الاتحاد البنكي للتجارة والصناعة

La banque  
d'un monde  
qui change

**Présidence de la République**

**Hassan Bedhiafi (45 ans)**, conseiller auprès du Président de la République chargé des affaires économiques. Jusque-là directeur des opérations de change, transferts et commerce extérieur à la Banque centrale de Tunisie. Titulaire d'une maîtrise en finance (HEC Tunis), du diplôme de l'Ifid, d'un DEA en économétrie et d'un doctorat en sciences économiques.

**Présidence du gouvernement**



**Olfa Kouti Dhahak**, chargée de mission

**Basma Daoudi Boussida**, chargée de mission

**Sana Bouzaouache**, chargée de mission au cabinet du ministre auprès du Chef du gouvernement chargé des droits de l'homme, des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile

**Ali Kahia**, chef de cabinet du ministre d'Etat auprès du Chef du gouvernement chargé de la Fonction publique, de la Gouvernance et de la Lutte contre la corruption

**Ali Amira**, chargé de mission au cabinet du ministre auprès du Chef du gouvernement chargé des droits de l'homme et des relations avec les instances constitutionnelles et la société civile

**Khaoula Labidi Dridi**, directrice de l'École nationale d'administration

**Ministère de la Défense nationale**

**Moez Boubaker**, chargé de mission Colonel-major Salah Ben Abdesselam, attaché de cabinet

**Mohamed Mongi Allani**, chef du bureau des relations avec le citoyen

**Ministère de l'Intérieur**

**Wissem Mraidi**, inspecteur central adjoint

**Ministère de la Justice**

**Neila Feki**, chargée de mission

**Khmousi Bouabidi**, chargé de mission



**Elyes Ezalleg**, président de l'Instance générale des prisons et de la rééducation



**Charfeddine Dhrif**, directeur de l'Institut supérieur de la profession d'avocat

**Ministère des Affaires étrangères**

**Mondher Aissaoui**, chargé de mission Fathi Ayachi, chargé de mission

**Ministère des Finances**

**Dorsaf Kouayes Khedimi**, chef du Comité général de l'administration du budget de l'Etat

**Abdelbasset Smida**, directeur général des bâtiments



**Assad Khalil**, directeur général de la synthèse et analyse des dépenses au comité général de l'administration du budget de l'Etat au ministère des finances

**Ministère de la Santé**

**Bécher Imrani**, P.D.G. de la Pharmacie centrale



**Chokri Hammouda**, directeur général de l'Instance nationale de l'évaluation et de l'accréditation en santé



**Dr Amel Ben Said**, directrice des soins de santé de base (DSSB)

**Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération internationale**

**Atef Belkadhji Jammoussi**, chef de cabinet



**Mohamed Ouertatani**, directeur général du Fonds tunisien d'investissement

**Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Ressources hydrauliques**

**Olfa Yahyaoui Marco**, chargée de mission

**Abdefattah Saïd**, directeur général de la production agricole

**Ministère des Affaires sociales**

**Afef Daoud épouse Griri**, chargée de mission

**Maha Mazrioui Nakhli**, chargée de mission



**Imed Turki**, P.D.G. de la Caisse nationale de sécurité sociale (Cnss)



**Kamel Maddouri**, P.D.G. de la Caisse nationale de retraite et de prévoyance sociale (Cnrps)



**Habib Toumi**, P.D.G. de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)

**Ministère du Transport et de la Logistique**

**Hichem Assas**, P.D.G. de la Société nationale du transport interurbain



**Chiheb Ben Ahmed**, P.D.G. de la Société nationale des chemins de fer tunisiens

**Ministère du Commerce**

**Moncef Elbouzazi**, chargé de mission Soufiène Tekaya, chargé de mission

**Ministère de l'Industrie et des PME**



**Nada Lachaal**, chargée de mission

**Fethi Bennour**, chargé de mission Abdelmonem Saadaoui, chargé de mission



**Fatma Chiboub Thabet**, directeur général de la Tutelle des entreprises

**Kamel Hindaoui**, directeur général du Bureau de mise à niveau

**Ibrahim Chbili**, directeur général des Services communs

**Sonia Jelassi Ben Ammar**, directrice générale de la Cellule de gouvernance

**Ministère des Affaires culturelles**

**Ibrahim Ahmed Chabbouh**, membre honorifique à l'Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts Beit al-Hikma

**Rahim Ben Amer**, attaché au cabinet Adnane Ben Néjma, directeur des musées

**Ministère de l'Environnement et du Développement durable**

**Mostapha Elaroui**, chargé de mission

**Hamed Harzallah**, chargé de mission

**Hedi Bououn**, directeur général de l'Agence nationale de gestion des déchets (Anged)

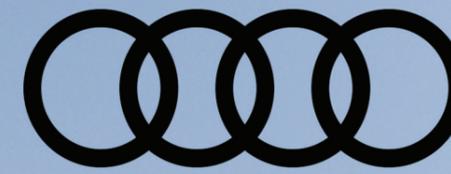
**Ministère des Affaires locales**

**Lotfi Khedir**, chargé de mission

**Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Personnes âgées**

**Monia Gari Laghmani**, chargée de mission

**Faten Sebei**, chargée de mission (Bureau de suivi de l'activité gouvernementale)



# Visez le luxe

Et profitez d'avantages sur mesure :  
Remise exceptionnelle  
Entretiens gratuits sur 40 000 km  
Ou encore la sellerie en cuir



Visitez le Terminal Audi - La Goulette ou notre réseau d'agences agréées  
Route régionale 23 - Tunis La Goulette. Tél : 36 036 121 - 36 036 127  
tn.audi.com

Audi Vorsprung durch Technik



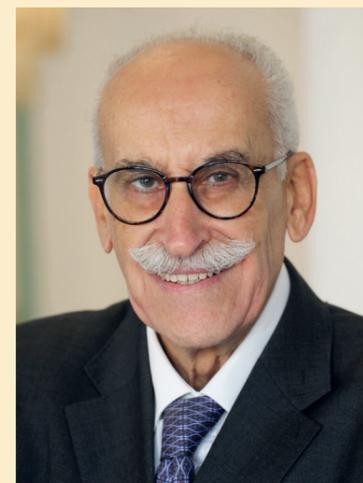
- Carte de débit
- Souscription facile
- Frais de tenue de compte
- Tarifs réduits de 20%
- Tarification mensuelle unique
- ABC Digital
- Assurance voyage

## Packs Bank ABC

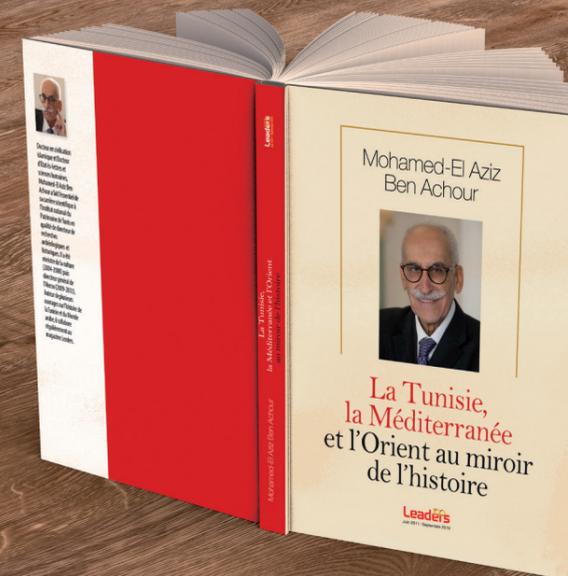
Des Packs à la carte.

## Vient de paraître

Mohamed-El Aziz Ben Achour



La Tunisie, la Méditerranée et l'Orient au miroir de l'histoire



## En librairie

Tel : +216 71 232 111  
www.leaders.com.tn

## Décès

### Gisèle Halimi



93 ans. Avocate, romancière, militante de la décolonisation et de la cause féminine. Enfant de La Goulette, avocate au barreau de Tunis (1949), puis de Paris (1956), elle sera élue députée et conseillère régionale de Rhône-Alpes et nommée ambassadeur de France auprès de l'Unesco.

### Ali Lajnef



Professeur de philosophie à la faculté des Lettres et des Sciences humaines de Kairouan.

### Riadh Nefoussi



Ecrivain, poète et scénariste tunisien, réputé pour les séries Chouerreb et Eddar El Kebira.

### Dr Radhi Jazi



93 ans. Pharmacien, président du Conseil de l'ordre des pharmaciens.

### Néjib Abdelmoula



Philosophe, président de la délégation spéciale du conseil municipal de Sfax (2011).

### Dr Mohamed Gueddiche



78 ans. Médecin général de brigade, professeur agrégé de médecine, cardiologue, conseiller principal auprès du président de la République, médecin personnel. Directeur de la Santé militaire, président de la Fédération tunisienne d'haltérophilie et du Comité national olympique tunisien.

### Hamadi Agrebi



69 ans. Footballeur au Club sportif sfaxien, à l'équipe nationale tunisienne et au club émirati Nadi el Ain.

### Pr Zouhair Tabka



Professeur de médecine à la faculté de Médecine de Sousse.

### Sayah Msadek



Photojournaliste, diplômé de l'Institut français de presse (IFP, Paris 2), originaire de Zarzis, établi en France depuis les années 1970.

### Dr Mohamed Issam El Beyrouti



72 ans, ancien chef du service de chirurgie à l'hôpital Habib-Bourguiba de Sfax.

### Habib Ezzouche

Musicien, compositeur, membre de l'orchestre musical de Radio Sfax.

### Faouzi Blout



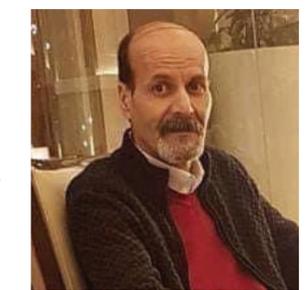
67 ans. Journaliste, diplomate (en poste à Manama, Stockholm, Bruxelles et Berne), ambassadeur à Beyrouth.

### Taufik Harguem

Frère de notre collègue Abdelhafidh Harguem, directeur de la rédaction de Leaders Arabiya. Toute l'équipe de Leaders présente à la famille du défunt ses condoléances attristées.

### Mustapha Hssan

Professeur universitaire, directeur de l'Ipsi et président du Conseil supérieur de la communication.



Opinion

## Peut-on espérer un retour à la confiance en l'État et ses institutions?

Depuis que M. Mechichi a déclaré fermement son intention de constituer un gouvernement de compétences, nombreux sont les représentants de partis qui ont levé leurs boucliers l'accusant de non-respect de la volonté du peuple. Evidemment, cette notion de peuple pose problème lorsqu'on sait la forte proportion de ceux qui se sont abstenus de voter, l'éparpillement des votes exprimés sur tant de partis et l'absence d'une majorité qui aurait renseigné sur une réelle volonté populaire.



• Par Riadh Zghal

**M**ais le pays a-t-il vraiment besoin d'un gouvernement de compétences ? Sûrement si l'on en juge par la situation économique et sociale déplorable où il se trouve.

Le processus démocratique a certes fait du chemin, mais tout le reste s'est dégradé depuis la chute du régime autoritaire : l'infrastructure, le pouvoir d'achat, l'économie nationale, les ressources financières de l'Etat, l'éducation, le fonctionnement des institutions... Qu'ont fait les politiques depuis 2011 ? Ils ont disposé de tous les pouvoirs, à commencer par la rédaction de la Constitution, la formation des gouvernements successifs, en plus du pouvoir législatif dont l'exercice a davantage servi à

offrir un triste spectacle de débats souvent lamentables qu'à voter des lois aidant à sortir le pays du marasme. Les gouvernements successifs, handicapés dans leur capacité d'agir dans un contexte de conflits sociaux et partisans, se sont davantage comportés en équilibristes, ménageant la chèvre et le chou, qu'en gestionnaires efficaces au plan économique et engagés, au plan politique, à asseoir l'Etat de droit, la bonne gouvernance et l'équité parmi les citoyens.

Ceci amène à se poser la question fondamentale : finalement le pays a-t-il besoin de plus de compétences pour gérer les affaires publiques que de professionnels de la politique ? Ou le contraire ?

En fait si les partis tiennent à tenir les rênes du pouvoir, c'est, nous dit-on, pour mettre en application leur programme. Cela suppose qu'ils ont une politique claire et élaborée. Ce qui est plutôt rare. On peut reconnaître certains partis à leur idéologie dont les racines remontent à des siècles passés. Mais de véritable vision de l'avenir du pays, de stratégie à moyen terme, de lignes directrices de l'action politique ? Que nenni. On peut donc avoir des responsables politiques sans référence à des principes clairs de gouvernance, sans méthodes élaborées de gestion de la chose publique, sans connaissance ni estimation des moyens nécessaires à l'implémentation des esquisses de programmes ayant servi à leurs campagnes électorales. D'où l'instabilité politique qui a sévi voilà bientôt dix ans, les promesses non tenues faites par des gouvernements en mal d'assurer une paix sociale et refilées aux gouvernements successifs. La gouvernance du pays ressemble de plus en plus à du bricolage et la crise s'amplifie. Tout cela a généré une demande de révision du système politique afin de combler le déficit de volonté politique permettant l'instauration de l'Etat de droit et l'engagement des réformes nécessaires à la sortie de crise. L'autre demande alimentée par la défiance à l'égard des partis est celle d'un gouvernement de compétences. Le diagnostic a été fait par plusieurs, les discours ressassés dans les médias n'attirent

plus, il est temps d'agir plutôt que de gloser sur les querelles interminables entre hommes et femmes politiques en compétition pour le pouvoir. Face à ce besoin urgent d'une politique de redressement de tous les secteurs de la vie dans le pays, voilà que des représentants de divers partis promettent de rejeter un éventuel gouvernement qui sera orienté davantage par les besoins de sortie de crise que par des intérêts partisans. On peut toutefois craindre qu'il s'agisse de mettre la charrue devant les bœufs si le débat porte davantage sur le profil des gouvernants que sur les lignes directrices des politiques à mettre en place.

La démocratie se traduit par une institutionnalisation de la compétition politique. Les groupes constitués en partis sont en compétition dans leur quête de contrôle du pouvoir décisionnel et l'incarnation de la souveraineté. Or l'incarnation de la souveraineté est une histoire de légitimité. En ce moment et au jour d'aujourd'hui, où la confiance dans les partis qui ont donné un piteux spectacle de leur état à travers leurs joutes au sein de l'ARP et les réseaux sociaux, cette légitimité manque considérablement à tous. Et pour enfoncer le clou davantage, on est passé des joutes verbales à une véritable inquisition prônée par des députés qui tirent à boulets rouges sur toute velléité de réforme touchant les intérêts de certains et chaque pas vers l'instauration de l'Etat de droit, quitte à gripper les rouages de la gouvernance et aggraver la crise dont souffre déjà le pays.

Les dérives des luttes entre partis qui manquent de légitimité vu la proportion de ceux qui ont voté pour eux par rapport à l'ensemble de la population, la nécessité de trouver des solutions à la crise grave qui sévit dans le pays, tout cela porte à croire qu'un gouvernement constitué de compétences s'impose. Cela veut dire une équipe qui se positionne hors des conflictualités partisans. Une équipe qui dispose d'une vision globale pour orienter les décisions fondées sur une capacité d'identifier les problèmes, de les hiérarchiser, d'en identifier les sources, de

trouver les méthodes et les ressources pour les attaquer avec efficacité, mais pas seulement. On a besoin d'une équipe gouvernementale qui trouve et mette en place les leviers du développement économique et social, capable de mobiliser les moyens pour implémenter sa politique et, surtout, capable de susciter la confiance et l'adhésion du plus grand nombre aux décisions à prendre. Lorsque l'adhésion prend place, elle élimine sinon réduit les effets du climat de guerre politicienne, de revanche et de haine dominant actuellement et nourri par les querelles entre partis. Bien plus, elle crée un changement d'attitude, favorise les changements et la contribution des citoyens et des structures de la société civile à la réalisation des objectifs et des programmes établis pour la sortie de crise. On a besoin d'une équipe gouvernementale qui travaille avec synergie et non en silo –chacun dans son département, sa spécialité–; une équipe qui se préoccupe de communication, de pédagogie ; une équipe qui croit en la transparence de l'information comme pare-feu contre l'opportunisme et l'esprit de rente ; une équipe qui soit sensible à l'élasticité des relations sociales, qui entretient l'esprit démocratique, qui dirige le pays autant par la loi que par les valeurs, qui n'ignore pas le lien entre les structures sociales et les structures psychiques qui orientent le comportement des citoyens car la crise n'est pas seulement économique... Si ces conditions de l'efficacité gouvernementale sont réunies, alors on pourra espérer un retour à la confiance en l'Etat et ses institutions et dans la réalisation d'autres pas sur le chemin de la démocratie délibérative et participative. ■

R.Z.

« ...La démocratie se traduit par une institutionnalisation de la compétition politique. Les groupes constitués en partis sont en compétition dans leur quête de contrôle du pouvoir décisionnel et l'incarnation de la souveraineté. Or l'incarnation de la souveraineté est une histoire de légitimité... »

# Mechichi

## Garrots et perfuseurs

Appelé en urgentiste, Hichem Mechichi n'a d'autres priorités, une fois à la Kasbah, que d'arrêter l'hémorragie et d'insuffler les mixtures de réanimation et de maintien en vie. Cela ne saurait suffire. Des amortisseurs de chocs sont indispensables pour absorber chutes brutales et affrontements embrasés. Entre garrots, perfuseurs et amortisseurs, tout gouvernement ne pourra agir qu'au jour le jour, avec prudence, mais ferme détermination, dans un vaste dessein d'ensemble.



**I**nutile de parler d'un programme politique, d'un plan d'action ou d'un calendrier de mise en œuvre. Sans se faire d'illusion, en ces temps d'incertitudes et d'imprévus, en Tunisie, comme de par le monde entier, seul le pragmatisme s'impose comme mode de gouvernement. Ni grandes réformes structurantes, pourtant essentielles et salutaires, ni mégaprojets d'infrastructure et grands travaux générateurs d'emplois massifs, ni soutien financier approprié à la production et incitations à la consommation : le réalisme commande le rabotage des ambitions.

**Que pourrait faire le meilleur gouvernement possible ?** Qu'il soit issu d'une majorité parlementaire, adossé à une coalition pour gouverner, ou son chef librement choisi par le président de la République comme la personnalité la mieux à même de recueillir la confiance du Parlement, les limites sont les mêmes.

**Ressources financières asséchées, finances publiques au rouge,** surendettement extérieur alarmant, chômage aggravé, faillites d'entreprises en série, pandémie rebelle et indomptable et paupérisation accentuée : le plus grand magicien ne saurait y faire face. Hichem Mechichi ne pourrait l'ignorer.



**Fractures politiques et blocage institutionnel** viennent exacerber un désastre économique et financier accéléré et des tensions sociales enflammées. Un parlement mosaïque, une classe politique inepte, un régime électoral plombé qui ne fera que reproduire les mêmes fragilités et une Constitution hybride n'instaurant ni parlementarisme ni présidentialisme ne font qu'empirer une situation déjà complexe.

**Ceux qui ont voté Saïed, le candidat antisystème, seront ceux qui poussent à la sortie des gouvernants politicards, confirmés ineptes.** La constitution d'un gouvernement, investi par l'ARP et garantissant sa stabilité, a doublement échoué. Avant l'aval du Parlement,

pour Habib Jemli, en janvier dernier, et à cinq mois seulement au pouvoir, pour Elyès Fakhfakh, démissionnaire sous le poids de suspicions de conflit d'intérêts, voire de malversations.

Entre interférences (de ses alliés) et torpillages (de ses adversaires), Hichem Mechichi cherchera sa voie de salut dans un champ miné.

En acceptant de former un gouvernement, sans la moindre assurance de franchir toutes les barrières, surmonter les obstacles et réussir, il savait à quoi s'en tenir. Son choix de ne faire appel qu'à des indépendants, mettant ainsi les partis politiques au vert, lui attire certes l'approbation des Tunisiens.

Leur soutien ne saurait se convertir cependant en vote au Bardo où pourtant tout se joue.

Le moment tombe au plus mal. A des degrés différents et des vitesses spécifiques, la plupart des partis politiques sont engagés dans un processus d'implosion. Fortement contrariés par ce confinement politique, leurs députés ne s'y résignent que très difficilement, sous la contrainte du contexte politique, restant en embuscade, dans l'attente de jours meilleurs. L'arme fatale sera un torpillage systématique, sous-marin, soutenu en sol-sol et air-sol, où tout se rend loisible...**■**

## Finances publiques 2011-2019

## L'analyse de Mohamed Ghannouchi

Dans une note intitulée « Éléments d'appréciation des finances publiques - Tunisie 2011-2019 » élaborée dans le cadre des travaux du Forum Ibn Khaldoun pour le développement, le think tank qu'il préside, l'ancien Premier ministre Mohamed Ghannouchi analyse l'évolution des principales composantes du budget de l'État pour la période 2011-2019 et compare les différents paramètres et ratios qui s'en dégagent avec ceux des neuf années antérieures ainsi qu'avec ceux d'un certain nombre de pays de l'Ocde, chaque fois que cela est possible, de façon à dégager quelques enseignements et orientations utiles au redressement des comptes de l'État. En annexes, M. Ghannouchi publie une série de tableaux des principaux indicateurs, élaborés à partir des données officielles du ministère des Finances et de calcul par le Forum Ibn Khaldoun. Ils portent sur la part du budget de l'État dans le PIB, la composition du budget de l'État et du budget de fonctionnement, les effectifs de la Fonction publique, les recettes propres de l'État, les recettes fiscales et leurs principales composantes, les emprunts extérieurs nets, l'évolution du solde primaire du budget de l'État et du déficit budgétaire, et la dette publique de l'État. Les indicateurs, puisés à la bonne source, et leurs traitements soignés par l'équipe du Forum Ibn Khaldoun (Abdelhamid Triki, Habib Hadj Said, Mohamed Ennabli, Salah Hannachi, Noura Laroussi, Amel Medini, etc.) constituent des repères instructifs à examiner avec attention. Extraits de la conclusion. (Texte intégral sur [www.leaders.com.tn](http://www.leaders.com.tn)).



• Mohamed Ghannouchi

**L**a situation du budget de l'État demeure très préoccupante malgré l'amorce d'un desserrement des pressions en 2018 et 2019. Le schéma de relance de la consommation adopté après 2010 a entraîné, en effet, un dérapage important au niveau des charges assumées par l'État au niveau des salaires et des traitements de la fonction publique ainsi qu'au niveau des dépenses de compensations et de subventions, lesquels dérapages sont évalués, par rapport aux ratios de la période 2002-2010, à près de 5 points

de pourcentage du PIB, soit l'équivalent de 39 milliards de dinars.

Les tiraillements politiques, l'instabilité gouvernementale et les tensions sociales tout au long des 9 dernières années ont entravé, par ailleurs, le processus de réformes et nourri le climat d'attentisme, entraînant un important recul de la Tunisie dans le palmarès mondial de la compétitivité économique globale (de la 32<sup>e</sup> place en 2010 à la 87<sup>e</sup> en 2019), une chute de l'investissement (de 24.7% du PIB en 2010 à 17.7% en 2019), et un important ralentissement de la croissance (de 4.5% en 2002-2010 à 2% en 2011-2019) et

des créations d'emploi dans les secteurs productifs.

Ces contre-performances ont eu d'importantes répercussions sur les fondamentaux macroéconomiques en général et sur les finances publiques en particulier. Elles ont été largement ressenties, comme cela a été déjà explicité dans les paragraphes précédents :

Au niveau du taux de change du dinar qui accuse, malgré le redressement relatif enregistré à partir du second semestre de 2018, une importante dépréciation à l'origine des deux tiers de l'augmentation de la dette publique entre 2014 et 2019 (soit 23 milliards au niveau des salaires et 16 milliards de dinars au niveau des subventions).

Au niveau des recettes fiscales dont l'assiette se trouve affectée par le repli de la croissance amenant les autorités publiques à relever les taux d'imposition et à augmenter par voie de conséquence la pression fiscale sur le secteur organisé, augmentant d'autant l'attrait du marché parallèle qui prend une dimension préoccupante.

D'autres répercussions, non reflétées suffisamment par le budget de l'État, méritent d'être signalées. Elles concernent plus précisément :

- Les caisses de sécurité sociale dont la trésorerie, outre les problèmes structurels qui tardent à être solutionnés, se trouve sérieusement affectée par le ralentissement des créations d'emplois, et l'augmentation des impayés en relation avec les difficultés que vivent les entreprises. Les créances impayées de la Cnrps et de la Cnss vis-à-vis de la Cnam ressortent, selon le dernier rapport sur les entreprises publiques du ministère des Finances à plus de 4 milliards de dinars à fin 2017 contre 3.2 milliards de dinars à fin 2016.
- Les entreprises publiques dont la situation financière continue à susciter de sérieuses inquiétudes. «Les résultats

nets d'exploitation de ce secteur, qui étaient positifs de 1.2 milliards de dinars en 2010, sont devenus négatifs approximativement du même montant en 2015» du fait notamment de l'augmentation des charges d'exploitation en relation avec l'augmentation de l'effectif net de 25 000 environ entre 2010 et 2015 et la valorisation continue des salaires. La réactivation de la restructuration des entreprises publiques, aujourd'hui au bord de l'effondrement, constitue, désormais, une grande priorité; sachant que la dette extérieure, contractée par les entreprises publiques et bénéficiant de la garantie de l'État, est évaluée à près de 12% du PIB en 2015.

C'est pourquoi la politique suivie jusqu'ici, qui consiste à recourir principalement à l'augmentation de l'imposition et / ou de l'endettement pour préserver l'équilibre budgétaire, a atteint ses limites compte tenu des importantes distorsions qui en résultent au niveau de l'allocation des ressources et de celui atteint par l'endettement public.

Il est donc impérieux qu'une approche globale de redressement des finances publiques, intégrant aussi bien le budget de l'État que celui des collectivités locales, des caisses publiques de sécurité sociale et des entreprises publiques, s'éloignant de l'approche comptable, bénéficiant de l'appui notamment des organisations nationales, soit élaborée et mise en œuvre dans les plus brefs délais. Dans le cadre d'une démarche résolument volontariste en vue d'assurer:

- Une accélération de la réforme fiscale et parafiscale dans le sens d'une plus grande simplification, d'une harmonisation des taux par rapport aux pays concurrents, d'un élargissement de l'assiette à travers l'intégration du marché parallèle dans le secteur organisé.
- Une rationalisation des dépenses publiques à travers notamment une profonde restructuration aussi bien de

l'administration que des entreprises publiques pour se rapprocher des normes internationales en matière de coût-efficacité et une refonte de la politique de subvention et de compensation dans le sens d'un meilleur ciblage en faveur des personnes, des secteurs et des régions prioritaires.

Il est, aussi et surtout, nécessaire que les réformes, maintes fois annoncées, se rapportant notamment à l'enseignement et à la formation, au secteur bancaire et financier, à la protection sociale et à l'emploi, aux circuits de commercialisation et de manière générale à l'environnement d'investissement, de production et d'exportation soient engagées dans les meilleurs délais concomitamment à la clarification de la vision qui doit prévaloir en matière d'insertion de notre économie dans la chaîne des valeurs mondiales prenant en considération les atouts dont dispose la Tunisie sur les plans humain et géographique.

Ce n'est qu'au prix de telles démarches que la Tunisie pourra retrouver une compétitivité compatible avec son potentiel réel et passer à des paliers supérieurs en matière d'investissement, de croissance et de création d'emplois répondant davantage aux préoccupations du pays tant sur le plan national que régional et qu'elle pourra, finalement, remettre sur les rails les finances publiques et l'économie du pays sur des bases viables et soutenables. Car un point de croissance du PIB de plus engendre 15 000 à 20 000 emplois supplémentaires et plus de 300 MDT de recettes fiscales additionnelles et, donc, une marge de manœuvre plus importante pour le rééquilibrage du budget de l'État et pour le rétablissement des fondamentaux de l'économie dans le cadre de coûts soutenables sur les plans politique et social. ■

M.G.

Président de Forum Ibn Khaldoun pour le développement



# La figue de Djebba



La figue de Djebba est un cultivar de figue issue du village de Djebba en Tunisie. Djebba est situé au pied du Djebel Gorra et son microclimat particulier est propice à la culture de figues de qualité.

Chaque année, les Djebbaois organisent un festival de la figue. La relation particulière qu'entretiennent les Djebbaois et leur fruit phare est célébrée chaque année lors du Festival de la figue de Djebba mêlant musique, théâtre, conférence scientifique et vente de produits du terroir.

C'est le seul fruit cultivé dans le pays qui soit protégé par une telle appellation. Des audits sont réalisés par l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle auprès des agriculteurs djebbaois afin de contrôler le respect du cahier des charges de l'AOC.

La figue de Djebba est l'une des 27 variétés de figues cultivées dans le monde. Vendue 80 % plus cher que les autres variétés, elle est exportée vers l'Europe et les pays du Golfe.

La production de figues représente l'une des principales activités économiques de ce village: 800 agriculteurs et leurs familles y cultivent 25 000 figuiers. Cette culture fait partie de son patrimoine agricole depuis au moins le XVII<sup>e</sup> siècle.



■ Mohamed Ali Ben Tahar Mejri, président de l'ULAP Thibar



Mohamed Hammi





# Scènes de vendanges à Grombalia





Baya, 70 ans, est à la fête ! Comme chaque été, depuis son enfance, elle attend impatiemment le temps des vendanges. La récolte des raisins pour vinification est pour elle un rituel qu'elle ne cesse de perpétuer. A l'instar de ses ancêtres, dans une ambiance des plus conviviales. Dès l'aube, elles sont

des dizaines de femmes et de jeunes filles qui prennent comme leur doyenne Baya le chemin des vignobles, sécateur en main, alors que des hommes les accompagnent portant des seaux pour transporter la récolte jusqu'aux tracteurs et bennes. Au cœur de cette région viticole du Cap Bon, Grombalia,

Bouargoub et leurs environs occupent une place de choix pour la qualité de leurs cépages et le savoir-faire de leurs viticulteurs. Ici, la tradition, héritée depuis l'aube des temps, a été raffinée par les Italiens, puis les Français, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. De vieilles maisons aux toits en tuiles

rappellent cette époque, tout comme de vieilles caves viticoles.

Ni la chaleur accablante, ni le poids de l'effort à fournir ne rebutent Baya et ses compagnons de vendanges. Se courber, ciseau ou sécateur en main, pour prendre en main les grappes de raisin une

à une et les cueillir avec délicatesse, puis les déposer dans la hotte ou le seau, sous un soleil de plomb s'avèrent fort exténuants. Mais, aussi, gratifiants. Parfois, Baya laisse pousser un chant, rapidement allègrement repris par les siens. Lors de la pause-repas, l'humour s'installe

pour faire oublier la fatigue et l'évocation des souvenirs les stimule. La grande satisfaction, au-delà des quantités récoltées, c'est la qualité de raisins. Malgré la sécheresse, cette année donnera un bon cru. Au grand bonheur de tous, surtout des descendants de Bacchus. 



# Albuhaïra Invest, 2ème génération Tout un nouvel art de vivre et de travailler qui s'annonce

**P**asser à l'excellence ! Albuhaïra Invest en deuxième génération s'annonce aux Berges du Lac de Tunis. Dans des zones jusque-là inexplorées, on n'est plus dans la viabilisation, le lotissement et la promotion immobilière d'antan. « La Société de Promotion du Lac de Tunis (SPLT) se convertit en développeur urbain de première référence », souligne son

directeur général, Mohamed Ridha Trabelsi.

Smart cities connectées et intelligentes, compound résidentiel intégré, pistes cyclables sur 6 km, devant converger vers le centre-ville, transport lagunaire en bateaux à 100% électriques (de construction tunisienne), éclairage public intelligent gérant la luminosité dans les rues et artères, caméras de télésurveillance sécuritaire extérieure, fibrage étendu sur 16 km pour favoriser un internet de haut débit, et autre district-cooling, chaud et froid, alimenté en autoproduction photovoltaïque d'une capacité de 20 MGW : les innovations sont nombreuses.

Mais aussi, campus universitaire, hôtels, quartier d'affaires, parc d'attractions, cité médicale et autres : de quoi donner à la capitale, Tunis, sa grande dimension moderne.

## Une marque de bien-être

«Premier signal fort, indique M. Trabelsi : la SPLT se crée sa propre marque commerciale : Al Buhaïra Invest. Le décrochage est porteur de changement et de promesses. De quoi faire oublier l'ancienne image originelle, liée à l'assainissement de la lagune et la viabilisation, puis la vente des terrains nus. Aujourd'hui, c'est une ambiance, un art de vivre et de travailler qui sont promis. A la dénomination juridique de la société vient s'adosser une marque, avec son territoire imaginaire, ses promesses et son identité. Tout un style, tout un design. »

«Assainissement du lac réussi, premières zones résidentielles, de commerces, de services, d'affaires et de loisirs, plébiscitées, ajoute Mohamed Ridha Trabelsi, il va falloir en effet faire éclore une nouvelle génération de développement urbain et immobilier.

C'est à ce défi que s'attelle la SPLT. Constituée il y a 37 ans (1983), dans le cadre du premier partenariat public-privé, réunissant le gouvernement tunisien et le groupe saoudien Dalla Al Baraka (fondé par cheikh Salah Kamel), elle a déjà fait ses preuves. En si peu de temps, la capitale Tunis s'est dotée d'un prolongement précieux, en jonction avec la banlieue nord, devenue un véritable poumon d'air frais, insufflant vitalité et modernité. »

## Pas moins de 3 milliards de dinars d'investissements

«L'expérience capitalisée et la réussite confirmées autorisent à convertir la SPLT d'entreprise d'assainissement, de viabilisation, d'aménagement classique et de commercialisation de terrains en producteur foncier, développeur, souligne son directeur général, Mohamed Ridha Trabelsi. Un business

plan portant sur la décennie 2018 -2028 inscrit déjà pas moins de 3 milliards de dinars, dont la moitié, soit 1.5 milliard de dinars, en tant qu'autodéveloppeur. »

«Le business plan reste cependant dynamique, tenant compte de l'évolution de la situation, fait remarquer M. Trabelsi. Mais la vision est nette, la nouvelle vocation confirmée et les projets bien lancés au niveau des études. D'ores et déjà, de premiers chantiers sont initiés. » D'abord, la vision. Les mots clés sont smart, environnement, nouvelles technologies et bien-être. Concrètement, tout s'articule autour d'une combinaison heureuse entre résidentiel, professionnel, loisirs, éducatif et santé.

## Une large palette de choix

En autodéveloppement, la SPLT de deuxième génération lance un compound, non loin des premiers



points d'entrée des premières zones du Lac, composé de près d'une centaine de résidences, dans une architecture tunisienne authentique revisitée au design épuré. Ce compound, qui s'étend sur 35 ha, regroupe une série de facilités dont des commerces et des sites de loisir. Rien que les études confiées à des cabinets tunisiens en consortium avec des partenaires internationaux de grandes références ont coûté pas moins de 8 millions de dinars. Non loin, Tunisia Garden City émergera sur 9 ha, partagés entre la SPLT et un promoteur tunisien privé. La SPLT lancera pour sa part des appart-hôtels, des résidences haut de gamme, des bureaux et autres, alors qu'un hôtel d'affaires et un mall verront également le jour.

Les projets ne manquent pas : un grand parc de loisirs, une cité administrative et d'affaires, un campus universitaire et autres. Comme en son temps, la SPLT a déjà changé le visage de la capitale, Al Buhaïra commence à imprimer d'ores et déjà les marques d'un nouvel art de vivre, de travailler et de s'épanouir. ■





Entre utopie et réalisme, la Tunisie s'engage sur la voie d'une révision de sa Constitution et de son régime électoral. Est-ce salubre ? Dans quelles conditions et avec quels préalables ? Le président de la République, Kaïs Saïed, en constitutionnaliste, a évoqué à maintes reprises son intention de la réviser. Son concept est « une nouvelle édification », au titre « le pouvoir au peuple », sans en révéler pour le moment tous les contours, optant clairement cependant pour un régime qui part de la base avec un mode d'élection d'un député par chacune des 265 délégations territoriales du pays.

Au moment où se multiplient les intentions et les interrogations avec insistance, *Leaders* a tenu à engager un débat devenu nécessaire, qu'il espère pluriel et fécond. En guise d'introduction, avant de susciter des délibérations citoyennes indispensables pour soustraire cette question essentielle à toute tentative d'hégémonie toxique de la part d'une partie ou de l'autre, des spécialistes en droit constitutionnel ont été invités à formuler leurs analyses et esquisser de premières réponses. Pour baliser la voie à tous.

Le président Kaïs Saïed, sollicité par nos soins, n'a pas souhaité faire connaître, à ce stade, sa pensée. Ce qui est compréhensible. D'autres spécialistes, pris par des engagements préalables pressants, ont préféré bénéficier de délais supplémentaires pour accéder favorablement à la sollicitation de *Leaders*. Ils seront tous les bienvenus dans nos colonnes, le moment venu.

Le chemin à emprunter reste long et compliqué, guère dénué de passions, d'intérêts, de confrontations et d'affrontements annoncés.

Une première livraison est intéressante à lire. Le débat reste ouvert. Dossier.

## SOMMAIRE



**Yadh Ben Achour** : La révision constitutionnelle entre utopie et réalisme



**Farhat Horchani** : Faut-il réviser la Constitution de 2014 ?



**Sadok Belaid** : Quelques propositions pour une souhaitable révision de la Constitution



**Rifaâ Ben Achour** : Le devoir impérieux de repenser le régime politique



**Salsabil Klibi** : Le salut de la Tunisie tient-il à la révision de sa Constitution ?



**Anis Marrakchi** : Le choix du mode de scrutin, une proposition de Michel Balinski

# Réviser la Constitution ?

## Comment débloquent les institutions

# La révision constitutionnelle entre utopie et réalisme

# T

Tout en soulignant que les questions constitutionnelles ne sont pas les seules causes de la crise tunisienne généralisée, il faut reconnaître qu'elles y participent largement, dans la mesure où elles sont

à l'origine du blocage des institutions républicaines. En rédigeant la Constitution, nos constituants n'ont pas assez tenu compte des réalités aussi bien sociales que politiques de notre pays. Ayant en vue un régime parlementaire, la constituante a mis sur pied un régime hybride et complexe qui se rapproche du régime d'assemblée, entre tous le plus dangereux. La constituante a ignoré, par exemple, le manque d'expérience et de tradition parlementaires de nos partis politiques, la mentalité prédatrice d'une partie de la plupart des représentants à tous les niveaux, les faibles capacités financières de l'Etat, la déstabilisation de ce dernier après la révolution. Nous avons agi comme si nous avions une riche expérience parlementaire, avec des partis disciplinés, des acteurs formés à la culture des institutions, un Etat riche, stable et disposant d'une autorité régaliennne suffisante. Les résultats sont aujourd'hui connus de tous. Résumons-les.

1. Des coalitions parlementaires instables et fluctuantes.
2. Une incapacité du parlement à exercer normalement sa fonction législative et une tendance désastreuse à se donner en spectacle.



• Par Yadh Ben Achour

3. Des abus de pouvoir caractérisés du côté de la présidence du parlement, incapable de sortir de son cercle idéologique et partisan.

4. Un hiatus entre le gouvernement et le parlement, une majorité de soutien au gouvernement n'existant pratiquement jamais.

5. Une instabilité gouvernementale chronique - gouvernements Jomaâ (1 an), Habib Essid (1 an et demi), Fakhfakh (moins de six mois) et des délais anormaux pour leur formation. Depuis presque une année, la Tunisie vit sous le régime des gouvernements «chargés de la gestion des affaires courantes».

6. Un dangereux dualisme de l'exécutif entraînant souvent des conflits entre le président de la République et le chef du gouvernement, comme on l'a observé durant la présidence du président Caïd Essebsi et des gouvernements Essid, mais surtout Chahed.

7. Et comme conséquence de ce qui précède, une présidentialisation insidieuse du régime constitutionnel, les gouvernements Essid (qui n'appartenait à aucun parti représenté au parlement), Chahed (qui a été appelé à former le gouvernement par le président), Fakhfakh (dont le parti n'a obtenu aucun siège à l'ARP), de même que les chefs de gouvernement proposés après élections législatives (Jemli) ou démission du chef du gouvernement précédent (Mechichi) étant peu ou prou des créations présidentielles. Dans ce dernier cas, nous revenons en fait à la vieille pratique présidentialiste qui ne correspond nullement à l'esprit de la Constitution.

8. Cette présidentialisation ne peut cependant aller jusqu'au bout de sa course et reste évidemment bloquée par l'omnipotence parlementaire, au cœur de notre Constitution, omnipotence elle-même paralysée par le chaos parlementaire. Nous nous trouvons donc dans un cercle vicieux constitutionnel.

Face à cette situation, des appels sont lancés soit pour une dissolution de l'ARP, soit pour une solution radicale prônée par le président actuel et ses partisans qui consiste à procéder à une «nouvelle édification» (al binna al jadid), soit pour une révision de la Constitution en vue de sa simplification et de sa rationalisation. Regardons cela de plus près.

Disons d'emblée que la possibilité de dissolution prévue par l'article 77 de la Constitution ne pourrait pas résoudre les problèmes et serait même susceptible de les aggraver. Cette voie ne ferait que retarder les échéances avec le risque de perpétuer la situation actuelle de blocage. Si elle a pour résultat de donner une majorité «présidentielle» au Parlement, cela accentuerait la présidentialisation que nous avons évoquée précédemment, ce qui, tout d'abord, serait un comble dans une Constitution parlementaire, mais surtout constituerait une pente dangereuse pour un retour aux vieilles pratiques de la dictature que nous voyons déjà poindre aujourd'hui, avec la personnalisation du pouvoir.

La solution présidentielle d'ajustement de la Constitution, développée au cours de la campagne électorale, part d'une triple critique du système des partis, du système électoral et du principe représentatif. Elle consiste à revoir l'édifice constitutionnel, en particulier le pouvoir législatif, de fond en comble. Elle repose sur les principes suivants : tout d'abord l'affirmation du principe révolutionnaire de la souveraineté du peuple qui doit s'exprimer à partir de la base, en vue de neutraliser les effets négatifs à la fois du système des partis politiques (gangrenés par la corruption, l'achat des votes et le détournement de la volonté populaire) et du régime représentatif, qui vide la souveraineté populaire de son sens. De la sorte, le pouvoir législatif, allant du local au centre, à travers le régional, serait totalement décentralisé et la souveraineté populaire reprendrait tout son sens. Ensuite, le ciblage et l'individualisation de la responsabilité, afin que cette dernière ne se perde pas dans les arcanes insaisissables de la responsabilité collective qui caractérise le régime représentatif, enfin la révision du système électoral.

Concrètement, cela consiste à ramener le centre de décision et les circonscriptions électorales de base au niveau des délégations, d'une part, pour encourager la participation populaire, et d'autre part pour que les responsables locaux soient directement connus de leurs électeurs, évitant ainsi le jeu malsain des partis politiques. Dans le même ordre d'idées, et pour organiser et diriger les affaires locales et contrôler l'exécutif de la localité, seraient instituées des autorités locales élues, dépendant du pouvoir législatif. Au niveau régional, et pour harmoniser et coordonner l'action de développement des collectivités de base, des conseils régionaux seraient désignés par tirage au sort. Le pouvoir législatif central serait donc composé des 265 représentants élus au niveau des délégations. Le nouveau système électoral serait fondé sur le mode de scrutin uninominal, en vue de constituer un lien plus direct entre les électeurs et leurs représentants au niveau de la délégation. Dans ce système, à la fois rousseauiste et kadhafiste, les représentants bénéficieraient d'un mandat révocable ad nutum par les électeurs.

Kaïs Saïed s'est toujours défendu de « vendre des illusions » au public. Il est convaincu que son système s'adosse entièrement aux principes de la révolution et qu'il répond aux vœux du peuple. A première vue, on ne peut qu'éprouver une forte sympathie pour ce type de projet qui a été longuement traité et théorisé dans l'histoire des idées politiques.

## Pourtant, à y voir de plus près, ce projet ne tient pas le cap

1. En premier lieu, il donne de la révolution une vue étriquée et fautive. Il est vrai que le slogan « le peuple veut » est un slogan révolutionnaire. Mais c'est un slogan qu'il faut manier avec prudence, car l'histoire nous montre assez éloquemment que les peuples ne savent pas toujours ce qu'ils veulent, ou même peuvent vouloir le pire, quand ils tombent sous l'ivresse des discours démagogiques de certains fanatiques ou illuminés. Avant de savoir ce que veut le peuple, il faut d'abord savoir répondre à la question : quel

peuple? La révolution n'a nullement défini la démocratie sur la base du critère numérique et formel d'un peuple qui, dans sa majorité, peut « tout vouloir ». La révolution tunisienne est, avant toute chose, une révolution antidictatoriale. Ce que le peuple de la révolution voulait ardemment, c'était la chute de la dictature, la liberté et la dignité. La dictature, en effet, est une insulte à la fois à la liberté et à la dignité. Dans ce contexte, pour pouvoir se proclamer fidèle interprète de la révolution ou, du moins, prétendre saisir mieux que les autres sa datation, sa portée et ses intentions, il faut tout d'abord avoir un minimum de culture sur les théories des révolutions, fort complexes, mais surtout avoir fait ses preuves sous la dictature. La résistance à la dictature a eu ses révoltes, ses émeutes, ses insurrections, ses personnalités de proue, ses pétitionnaires, ses suicidés, ses opposants par l'écrit ou la parole, ses partis exclus du jeu politique officiel par les trucages légaux, ses victimes, ses morts, ceux qui ont donné leur temps, leur confort, leur vie, pour que cesse la dictature. Toutes les mouvances politiques victimes de la dictature ont payé le prix fort pour que la révolution ait lieu et que nous puissions devenir des êtres libres. Cette révolution n'est pas tombée des nues. Elle n'est pas due non plus au hasard. Elle est le fruit d'un combat non pas pour un demos sans conditions, mais pour un peuple libre et dont la volonté soit encadrée et limitée par une exigence fondamentale de liberté. La démocratie est une question d'éthique, non d'arithmétique. L'idée rousseauiste, d'ailleurs mal comprise, d'une volonté générale absolue a conduit aux pires atrocités. Ce n'est pas le bon nombre qui donne le bon droit, mais le bon droit qui donne le bon nombre. « Sache le droit, tu connaîtras ses hommes ». L'am al haq, ta'rif rijālahu. « Le peuple veut », en démocratie, est un impératif conditionnel, et non pas une notion simpliste de rhétorique politique.

Sans cette résistance multiforme à la dictature, avec tous les degrés et toutes les nuances de son intensité, la révolution, telle que nous l'avons vécue, n'aurait pas eu lieu. Les collaborateurs et les complices ne peuvent se prévaloir de la révolution, à quelque titre que ce soit. Le parachutage révolutionnaire ne peut tromper que ceux qui y sont disposés, sans pouvoir saisir le véritable sens de la révolution. Les gens avertis ne peuvent être dupes de ces leurres. Il est paradoxal de voir ceux qui se sont toujours tenus à l'écart de la résistance à la dictature et qui se sont dérobés à la moindre sollicitation, devenir, avec arrogance et superbe, les porte-voix de la révolution et les interprètes de son message. Si la Constitution a été écrite sur les murs, par la jeunesse de la révolution, comme s'est plu à le rappeler le président actuel, sur quel mur de la résistance les complices de la dictature ont-ils apposé leurs signatures? Voici l'effet trompeur du populisme : l'édification d'une illusion, pour gagner un électorat fatigué, découragé par les mornes années de l'après-révolution et, comme toute, non averti. Le malheur, c'est que ce type de populisme pourrait, s'il réussissait, entraîner la fin des libertés, chèrement conquises. J'espère qu'il finira en Tunisie par périr lui-même de ses propres contradictions et que les Tunisiens saisiront à temps la fausseté et le danger de ce mythe révolutionnaire mal compris. Autres possibilités : pour éviter leur déclin, les porteurs improvisés de ce mythe pourraient être condamnés à jouer en permanence la surenchère populiste en agitant « le peuple veut »,

ou encore, ce qui serait bien plus grave, à recourir à des moyens antidémocratiques, pour se maintenir au pouvoir. On parle déjà, parmi les partisans de « l'édification nouvelle », de « recourir à la rue » en cas de mise en échec du projet. Et pourquoi, tant qu'à faire, ne pas brûler notre Reichstag, pour que le vouloir du peuple ait sur quoi exercer sa vengeance ?

**2.** En second lieu, il faudrait être bien naïf pour croire qu'un tel système mettrait fin à la corruption, à l'achat des votes et au détournement de la souveraineté populaire. Je crois, au contraire, qu'il participera bien plus que le système des partis actuels au développement et à la multiplication de la corruption, de l'achat des consciences et de « l'affairisation » des affaires publiques. Le désolant spectacle parlementaire que nous voyons aujourd'hui au niveau central sera multiplié par au moins 265. La corruption disparaît par l'effet d'une ferme et constante politique à plusieurs dimensions, menée par des responsables politiques qui ne soient pas eux-mêmes des corrompus, comme c'est hélas le cas en Tunisie. Et Kaïs Saïed, dont la probité est au-dessus de tout soupçon, et je suis bien placé pour le dire, devrait profiter de sa position pour initier, avec le gouvernement, une véritable politique sans concession d'éradication de la corruption, comme ce fut le cas au Rwanda, et clouer les corrompus au pilori, au lieu de nous servir des utopies.

**3.** Enfin, procéder à la réalisation de ce système nécessiterait un temps d'exécution assez long et un supplément de ressources financières. Or nous savons que les défis majeurs qu'affronte notre pays depuis des années s'appellent le temps et l'argent. Le pays en a assez des projets purement politiques et juridiques. Depuis une dizaine d'années, nous tournons et retournons dans tous les sens expériences, projets et contre-projets institutionnels. Haute Instance de la révolution, première petite Constitution, deuxième petite Constitution, première organisation provisoire des pouvoirs publics, deuxième OPPP, congrès du dialogue national, vote de la Constitution, et j'en passe... arrêtons le tourbillon des expériences et projets institutionnels. Souvent, une réforme institutionnelle, loin de juguler les dangers, peut les aggraver. Le peuple, en fait les déshérités du peuple, a besoin de pain, de salaires décents, de travail, de logement, d'eau potable, un État solide sur le plan de l'organisation et des finances. Le préambule de la Constitution suisse affirme « sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ». Voici notre but à tous. Je ne crois nullement qu'une énième réforme de structure panserait les plaies du peuple tunisien et donnerait au plus faible le bien-être qu'il veut. À mon avis, elle ne peut que démocratiser la souffrance et la frustration, détourner vainement l'attention du public et échouer à résoudre le moindre problème.

Que reste-t-il ? En priorité absolue, les réformes profondes à dimension sociale, économique et financière. Avec notre configuration constitutionnelle et politique actuelle, cette priorité risque d'être contrariée, pour ne pas dire stoppée. Il est donc urgent de corriger les faiblesses de la Constitution actuelle dans le sens de la simplification et de la cohérence.

Commençons par la cohérence, la plus importante. Cette question concerne l'organisation des pouvoirs publics. Sur ce plan, il faudrait, par une révision du chapitre 4 de la Constitution, tout d'abord rétablir l'unité de l'exécutif, soit au profit du président de la République, soit au profit du chef du gouvernement. Il faudrait ensuite revoir la relation entre l'exécutif et le parlement. Dans ce cas, nous aurions le choix entre une séparation plus ou moins accentuée entre le parlement et l'exécutif, ce qui nous ramènerait à la logique du régime présidentiel, et un modèle de collaboration ou d'associations entre les deux pouvoirs, ce qui nous ramènerait à la logique du régime parlementaire. Il est évidemment entendu qu'il n'existe ni pur régime présidentiel, ni pur régime parlementaire, tout est affaire de dosage. Cependant, le régime de collaboration ou d'association entre les deux pouvoirs ne peut fonctionner avec le système électoral actuel. Ce système, calqué sur celui qui a servi à l'élection de l'Assemblée constituante n'est pas susceptible de dégager une véritable majorité parlementaire. Si ce système a été choisi pour l'élection de l'Assemblée constituante, c'était précisément pour barrer la route à une majorité qui aurait pu monopoliser à son profit l'élaboration de la Constitution. Ce résultat a été obtenu. À partir de là, et pour l'élection du parlement, il était nécessaire de changer le régime électoral, en particulier le mode de scrutin et non pas copier celui qui a été adopté par la Haute instance de la révolution pour l'élection de l'Assemblée constituante. La logique d'une Assemblée constituante n'est pas la même que celle d'un parlement législatif. Par conséquent, le véritable problème ne se situe pas au niveau de la Constitution elle-même, mais au niveau de la loi électorale qu'il faut réviser de manière à assurer une représentation claire et cohérente des électeurs, à la place de cette mosaïque de partis avec leurs coalitions réversibles, inconstantes et finalement impuissantes et inefficaces. Tels sont les principes. La concrétisation de ces principes doit être confiée à une équipe d'experts compétents et indépendants. Elle doit, hélas, suivre la procédure lourde de révision prévue par les articles 143 et 144 de la Constitution.

Passons à présent à la simplification. Notre Constitution souffre d'une surcharge institutionnelle et procédurale. Le bicéphalisme marqué de l'exécutif a engendré et engendrera des conflits de compétence entre le président de la République et le chef du gouvernement. Or, il faut veiller à l'unité de l'exécutif. Quant à la procédure législative, notamment l'hallucinant et presque comique article 81, elle doit également être révisée pour atteindre les objectifs de clarté, de simplicité et de faisabilité. Le mode de désignation des membres de la Cour constitutionnelle doit être soustrait à la volonté et à la surenchère des partis politiques. La Constitution a été adoptée en janvier 2014 et, jusqu'à ce jour, la désignation des membres de la Cour constitutionnelle n'a pu avoir lieu, à cause des confrontations partisans, qui, nécessairement, nous donneront une Cour constitutionnelle politisée, avec des membres dépendants, conciliants et très probablement

incompétents. Quant aux autorités dites « autorités constitutionnelles indépendantes » objet du chapitre 6 de la Constitution, la vérité est qu'elles ont fait hélas l'objet d'un passage forcé dans la Constitution en 2014. Or, la plupart d'entre elles, par leurs objectifs et leurs fonctions, n'ont rien de constitutionnel. Il s'agit, en vérité, d'autorité administrative indépendante dont l'organisation et le fonctionnement doivent être renvoyés à la loi.

Je conclurai mon propos par une réflexion générale sur la situation politico-culturelle de l'État et de la société. La Tunisie est aujourd'hui sous la double influence d'un discours populiste et conservateur, fortement teinté de religiosité. Dans ce discours, les contradictions ne sont plus mesurables. Par exemple, le président de la République prétend d'un côté qu'un État ne peut avoir de religion, tout en entamant ses discours par des litanies, et tout en interprétant le texte constitutionnel, à la lumière du texte coranique, ajoutant que ce dernier n'est pas susceptible d'interprétation. Ainsi, le texte sacré aurait une valeur supérieure à la Constitution. Il est pour le moins contradictoire qu'un chef d'État, prétendant qu'un État ne peut avoir de religion, ce qui est absurde, se pose à la fois comme autorité constitutionnelle et l'interprète du texte sacré. Si un État ne peut pas avoir de religion, que viendrait faire le président de la République, chef de l'État, dans le magma des interprétations théologiques ? Par ailleurs, cette position, comme l'ont montré un certain nombre de collègues spécialisés dans les questions de l'herméneutique islamique, est une position primaire et simpliste, qui oublie qu'aucun texte, aucune phrase, aucun terme, et même aucune ponctuation, n'est à l'abri des divergences d'interprétation. Sur l'égalité successorale, la peine de mort, les questions d'orientation sexuelle, le président, qui n'a de ces problèmes qu'une vue commune, mal informée et superficielle, pense en vérité comme les islamistes. Je préfère encore les islamistes déclarés aux islamistes masqués. Sa querelle avec Ennahdha n'est qu'un enjeu de pouvoir. Ne nous y trompons pas !

Pour défendre la société tunisienne et l'État tunisien contre l'envahissement de l'islamisation politique et constitutionnelle, il est urgent, me semble-t-il, de fonder un grand mouvement culturel et politique séculier, aux options claires et sans concessions politicardes, qui transcende les idéologies partisans et qui défende les acquis de l'indépendance et du bourguibisme. ■

Y.B.A

(1) Voir par exemple l'entretien de Kaïs Saïed avec Hamza Belloumi sur Shems FM, le 5 septembre 2019. Consultable sur [huffpostmaghreb.com](http://huffpostmaghreb.com), 5 septembre 2019 (consulté le 5 septembre 2019).

(2) Voir Kaïs Karoui, سعيد قيس يطرحه الجديد الذي يتناول مشروع الدستور الجديد الذي يطرحه قيس سعيد، <http://www.kapitalis.com/anbaa-tounes/2020/08/12/>.

(3) Sur cette question, Rafaâ Ben Achour: « La nécessaire réforme du régime politique tunisien », Leaders, <https://www.leaders.com.tn/article/23049-la-necessaire-reforme-du-regime-politique-tunisien>

# Faut-il réviser la Constitution de 2014 ?

Ceux qui appellent à la révision immédiate de la Constitution de 2014 invoquent l'instabilité gouvernementale récurrente, la fragmentation/dispersion des pouvoirs et le caractère hybride, inefficace et impraticable du régime politique choisi : ni parlementaire ni présidentiel.

C'est tout à fait légitime ! Un Etat a besoin d'un cadre constitutionnel adéquat pour résoudre les nombreux problèmes aigus qui, en raison de leur aggravation constante, font planer le doute sur le bien-fondé même de la révolution accomplie.

Pourtant, il nous semble erroné de croire que le mal réside dans la Constitution ou dans le régime politique choisi.

Une Constitution révisée résoudra peut-être certains de ces problèmes ; mais d'autres problèmes, peut-être plus graves, apparaîtront. Un autre régime politique, quel qu'il soit, ne sera pas la clé pour faire sortir le pays de ce marasme général.

De plus, comme l'a si bien dit Salsabil Klibi, ici même, dans le contexte constitutionnel, politique et économique actuel, la révision d'une Constitution est une opération difficile, voire impossible, coûteuse et tout à fait incertaine.



• Par Farhat Horchani

La révision de la Constitution n'est pas la meilleure, ni la seule voie pour corriger les insuffisances du régime politique choisi.

Les peuples ont parfois la mémoire courte ! Nous avons pris le choix d'opter pour une nouvelle Constitution ! Il ne faut jamais perdre de vue les raisons pour lesquelles la Constitution de 1959 a été d'ailleurs injustement honnie et les objectifs pour lesquels la Constitution de 2014 a été adoptée.

## Régime réel et régime légal

Un rapide bilan du régime politique issu de l'application de la Constitution depuis son adoption en 2014 fait ressortir une dichotomie entre un régime légal prévu par le texte constitutionnel et un régime réel différent pratiqué depuis 2014.

Une des règles essentielles prévues par la Constitution de 2014, consacrée par son article 89 paragraphe 2, est que le gouvernement est issu d'une majorité gagnante lors des élections législatives : celle qui a « obtenu le plus grand nombre de sièges ».

Cette règle, on le sait, n'a jamais été appliquée ! Ni le gouvernement n'est issu d'une majorité parlementaire ni les chefs de gouvernement respectifs n'ont appartenu à cette majorité ou n'ont été les chefs de cette majorité.

Dès lors, tout le système prévu sera perturbé par des règles « parallèles ».

La plus importante règle de la plupart des régimes à orientation parlementaire est que le chef du gouvernement est censé être la pièce maîtresse du régime tel que choisi par la Constitution (articles 91 et 92). C'est lui qui détermine la politique générale de l'Etat et veille à sa mise en œuvre, sous réserve des questions de défense et des relations internationales. De même, l'article 92 donne au chef du gouvernement de nombreux et importants chefs de compétence. Ce dernier se contente « d'informer le président de la République des décisions prises dans le cadre de ses compétences (...) ».

Dans la réalité, le chef du gouvernement a eu moins de pouvoirs qu'il ne devrait avoir et selon ce que lui confèrent le texte et l'esprit de la Constitution.

Au cours de la première application de la Constitution, après les élections de 2014, il peut être qualifié davantage de « premier ministre » et non pas de « chef de gouvernement ». Curieusement, c'est lorsqu'il est en « désharmonie » avec le chef de l'Etat qu'il est davantage « chef » de gouvernement.

De même, il est difficile de parler de gouvernement (ou d'entité gouvernementale) au sens indiqué par la Constitution dans sa section 2 de son chapitre 4 (art 89 à 101). L'absence factuelle de gouvernement engendre l'absence de solidarité gouvernementale. Ceci résulte aussi de l'appartenance partisane

(ou autres) multiple des ministres, chaque parti se contentant de soutenir ses ministres. Cette situation a eu plusieurs conséquences fâcheuses :

- La fragilisation du gouvernement
- La perturbation des règles prévues par la Constitution
- L'illisibilité de la frontière entre la majorité et l'opposition qui ont tendance à changer au gré des circonstances, en tout cas en dehors de toute rationalité constitutionnelle.

Un autre problème est celui du bicéphalisme et en particulier le statut du chef de l'Etat.

La Constitution prévoit que

- Le président de la République est le chef de l'Etat.
- Il est élu directement par le peuple et donc sa légitimité est directement issue de la volonté populaire.

Malgré cette forte légitimité à laquelle on doit ajouter le poids culturel de la place du chef /leader, la sphère de ses compétences est limitée à trois domaines essentiels (article 77) :

- « Déterminer la politique générale en matière de défense » ;
- « Déterminer la politique générale en matière de relations étrangères » ;
- « Déterminer la politique générale en matière de sécurité nationale en relation avec la protection de l'Etat et du territoire national des menaces intérieures et extérieures (...) »

Pourtant sur le plan strictement constitutionnel, les compétences semblent dépasser ces trois chefs de compétence et peuvent même empiéter ceux du chef du gouvernement.

En effet, la formulation de l'article 71 le place en premier dans l'exercice du pouvoir exécutif.

L'article 77 lui donne de larges pouvoirs en matière de sécurité nationale. Or celle-ci n'a pas seulement une signification sécuritaire ni militaire. Elle peut avoir une dimension financière, énergétique, alimentaire. Par conséquent, le chef de l'Etat peut en quelque sorte dépasser - par la Constitution même - les pouvoirs qui lui sont octroyés.

De plus, selon l'article 72 de la Constitution, le chef de l'Etat est garant du respect de la Constitution. Or cette dernière contient de nombreuses questions qui dépassent stricto sensu les questions de défense et de sécurité. Même sur ce plan, il partage la sécurité avec les compétences du chef du gouvernement. Or la frontière à cet égard est très poreuse entre la sécurité intérieure qui relève des compétences du chef du gouvernement et la sécurité nationale qui relève des compétences du chef de l'Etat.

Mais la contradiction principale résulte du statut du chef de l'Etat. Nous avons d'un côté un président élu par le peuple mais dont les compétences sont cantonnées aux domaines de la défense et de la diplomatie. Et même dans ces domaines, il a

l'obligation soit de consulter le chef du gouvernement (article 77), soit de se concerter avec lui (article 89).

En réalité, on le sait, le chef de l'Etat a beaucoup plus de pouvoirs que ceux qu'il est censé avoir en vertu du texte de la Constitution. Alors pourquoi on s'est éloigné du régime politique tel que prévu par la Constitution.

### Contextualisation

Les règles adoptées par la Constitution de 2014 ne sont pas nées de rien. Il faut les mettre dans leur contexte historique et politique.

Les constituants ont négocié les contours du régime politique non pas seulement sur la base d'un texte existant mais en tenant compte de l'histoire immédiate de la Tunisie afin d'éviter les dérives du passé et en particulier l'hégémonie.

D'ailleurs, ces craintes légitimes étaient partagées par pratiquement toute l'élite tunisienne, y compris par ceux qui appellent aujourd'hui à la révision de la Constitution.

Deux types de dérives hantaient l'opinion :

**1** - Les premières faisaient partie du passé plus ou moins lointain (depuis 1956) largement partagées par de nombreux pays, en particulier du printemps arabe, c'est-à-dire l'hégémonie du pouvoir exécutif et en particulier du président de la République. Ceci explique le régime choisi, c'est-à-dire un parlement avec de larges compétences. Ceci explique tous les mécanismes prévus par la Constitution pour limiter et surtout prévenir cette hégémonie du chef du pouvoir exécutif.

Ceci explique aussi que pour « affaiblir » le président de la République, il fallait diviser le pouvoir exécutif. C'est-à-dire le rendre non seulement bicéphale (à deux têtes), mais aussi déposséder le chef de l'Etat de certains pouvoirs et surtout ne pas lui donner de compétences de nature « interne ». Ses compétences sont limitées aux domaines de la « défense » contre les dangers extérieurs et des relations « internationales ». Même pour ces compétences, il n'a pas les mains entièrement libres.

**2** - Le deuxième type de dérives que craignaient les constituants et l'élite tunisienne remonte à un passé proche, c'est-à-dire postérieur à 2011. Il faudrait se souvenir que la Tunisie a essayé un régime politique assez particulier, qui était proche d'un régime parlementaire, voire d'un régime où l'Assemblée constituante/législative avait pratiquement tous les pouvoirs.

Le régime choisi par la loi constituante n°2011-6 du 16 décembre 2011 portant organisation provisoire des pouvoirs publics (ou petite Constitution) consacrait l'hégémonie du parlement, un président de la République sans réels pouvoirs, élu au suffrage indirect.

Dès lors un président élu au suffrage universel direct était perçu comme le seul contre-pouvoir à un parlement

dominé par un seul parti et un gouvernement issu de ce parlement.

Et c'est cette conception qui a prévalu dans la Constitution de 2014. Une autre conception défendue par les islamistes n'a pas prévalu lors des débats de la constituante. Cette conception a défendu un régime politique où l'exécutif était soumis au pouvoir législatif et responsable devant lui avec un gouvernement issu du parlement et un président de la République élu au suffrage indirect.

Le clivage entre les tenants des deux conceptions du régime politique se superposait curieusement, en réalité, avec un autre clivage entre modernistes et islamistes.

Les islamistes défendent le régime parlementaire pur avec un président sans réels pouvoirs.

Les modernistes défendent un régime où le président constitue un réel contre-pouvoir et ne peut donc qu'avoir une légitimité populaire, c'est-à-dire élu au suffrage direct.

Quelles leçons tirer ?

Comment apprécier d'abord ce régime politique issu de l'application de la Constitution depuis son adoption en 2014 ?

1er constat : l'objectif d'éviter l'hégémonie du pouvoir exécutif et plus spécialement d'un chef de l'Etat omnipotent a été atteint. Avec beaucoup de difficultés certes et des tentations autoritaires, surtout entre 2014 et 2019, la Tunisie est en train de rompre avec la tradition autoritaire du monde arabo-musulman.

2e constat : aucun gouvernement depuis 2014 n'a bénéficié d'une majorité ni confortable ni stable au sein du parlement. Ce sont davantage de mécanismes informels, parallèles, qui sont utilisés pour provoquer ou résoudre des crises ou des tensions politiques. Jusque-là, excepté l'article 98, les mécanismes de la Constitution (motion de censure de l'article 97, recours à l'article 99, dissolution du parlement) n'ont jamais été utilisés pour résoudre ou mettre fin à une crise.

Cette tendance peut être expliquée par plusieurs facteurs: Il y a bien sûr la culture tunisienne du compromis, quitte à transgresser les règles clairement établies.

Il y a aussi la faiblesse flagrante de traditions démocratiques dans un environnement politique, certes nouveau, mais dominé par des « logiciels anciens ».

La raison la plus sérieuse nous semble celle de la dispersion des pouvoirs. En effet, aucun acteur n'est assez fort pour imposer sa vision des choses. Nous sommes dans une forme de démocratie « négative », une démocratie de « blocage ». Or une démocratie et un régime de séparation des pouvoirs supposent deux idées essentielles :

L'équilibre entre les pouvoirs, aucun pouvoir n'exerçant une hégémonie sur l'autre.

La collaboration et la coopération entre les pouvoirs quel que soit le type de régime choisi. Et c'est cette coopération qui explique le fonctionnement efficace des régimes politiques dans les démocraties établies.

De plus, on est dans une forme de démocratie « clientéliste » due à la faiblesse extrême de l'Etat. Les mécanismes formels ne fonctionnent pas. Les idéaux du contrat social, de la République, de l'intérêt supérieur de l'Etat, de l'intérêt général, de la redevabilité sont faiblement établis. Le pouvoir est perçu souvent comme une source magique de richesse et /ou de reconnaissance, de protection, de réseautage, d'hégémonie ...

Ce sont ces mécanismes complexes qui font pervertir les règles du régime politique.

Cette démocratie négative peut favoriser deux tendances opposées :

**1** - Soit une tendance « conflictogène », en particulier dans une hypothèse de « cohabitation », c'est-à-dire lorsque le chef de l'Etat n'est pas issu du parti vainqueur aux élections législatives, ou lorsque le chef du gouvernement n'est pas de la même mouvance politique que le chef de l'Etat. Mais là encore, il faudrait que les mécanismes prévus par la Constitution soient appliqués et respectés pour que l'on puisse parler de cohabitation.

**2** - La deuxième tendance est une hégémonie inévitable exercée par le chef de l'Etat, lorsque nous sommes dans une hypothèse de « convergence ». Lorsque le chef de l'Etat et le chef du gouvernement sont issus du même parti vainqueur aux élections législatives ou lorsqu'ils sont de la même mouvance, c'est le chef de l'Etat qui sera le vrai leader. Car le président de la République est élu directement par le peuple. Aux yeux de l'opinion publique ou populaire, c'est « l'élu » au suffrage universel direct qui est le vrai chef. Tout dépendra aussi de la personnalité forte ou non de chacun des deux, de sa capacité à accepter les compromis, de son intelligence, de son rayonnement, de son tact, de son charisme, etc. Comme on le sait, il ne peut y avoir deux commandants à bord d'un même navire!

Cette hypothèse d'hégémonie et de conflit n'est pas systématique. Car les deux têtes de l'exécutif peuvent parfaitement se mettre d'accord sur un partage de compétences ou sur une division tacite du travail. Pour ce faire, il faut un grand sens de l'Etat, une grande intelligence politique, un sens considérable de l'intérêt général et une collaboration intense, y compris avec le parlement.

La Tunisie n'est pas le premier pays à adopter ce type de régime politique. Des pays comme la France, le Portugal, l'Autriche,

l'Islande ont opté pour des régimes plus ou moins comparables qui ont l'air pourtant de fonctionner plus ou moins bien.

En réalité, c'est le régime tel qu'il résulte de la première application de la Constitution de 2014 qui pose problème parce que toutes les règles prévues par le texte fondamental ont été méconnues, bouleversées, perturbées, parfois perverties.

Il reste que le régime légal (tel que prévu par la Constitution) exige de nombreuses conditions et qualités pour qu'il puisse fonctionner correctement. La Tunisie est loin, pour le moment, de les avoir. Le régime adopté par la Constitution de 2014 ne peut offrir les conditions adéquates du développement démocratique apaisé dont le pays a grandement besoin afin de réaliser le bien-être économique et social de son peuple.

### Que faire ?

Les juristes le savent. Les textes de compromis sont souvent des textes ambigus. Les textes ambigus arrangent tout le monde. Cela peut durer longtemps (exemple de l'article 1er de la Constitution). Cela peut aussi être intenable !

Il ne faut pas être dupe ! Le meilleur texte constitutionnel ne peut pas mettre fin à l'état de délabrement général dans lequel se trouve actuellement la Tunisie. Il faut, bien entendu, autre chose. En outre, les problèmes actuels de la Tunisie relèvent avant tout de la gouvernance politique, des nombreux déficits: du leadership, de la culture du travail, du sens de l'intérêt général. On ne peut plus gouverner un pays de cette manière. Il faut donner au gouvernement les moyens politiques de gouverner dans la durée, avec la responsabilité et la redevabilité requises. Pour ce faire, on n'a nullement besoin de modifier la Constitution.

La première chose la plus urgente à faire est de modifier la loi électorale et en particulier le mode de scrutin des élections législatives et locales. Car le mode de scrutin choisi lors des élections de l'Assemblée constituante a joué son rôle tant bien que mal. Il a permis à des fractions très larges de participer à un moment fondateur de la mise sur pied d'une Constitution moderne respectueuse des libertés et des droits fondamentaux.

Aujourd'hui, ce mode favorise le fractionnement du pouvoir et son inefficacité, la dispersion des voix et de l'impossibilité de gouverner, le clientélisme et l'incompétence.

Il est urgent d'adopter un autre mode de scrutin qui :

- favorise les compétences des élus du peuple.
- favorise la création de véritables partis politiques et non de sociétés commerciales à but politique.
- permet aux petits (partis, indépendants...) de se regrouper et donc de peser davantage dans la vie publique.
- permet les alliances véritables sur la base de programmes.
- permet la stabilité gouvernementale ou municipale

- permet de véritables majorités en vue d'adopter rapidement des lois et des programmes.

Deux voies sont offertes parmi de nombreuses :

**1-** La première est d'adopter un scrutin uninominal majoritaire à deux tours. C'est-à-dire que l'électeur ne vote plus pour des listes bloquées où n'importe qui peut être élu. Le choix portera désormais sur des personnes en raison de leurs compétences. Là encore, il ne faut pas être dupe car le vote peut être perverti et peut ouvrir la porte à d'autres dérives si d'autres réformes ne sont pas effectuées et si l'Etat ne joue pas son rôle. Le vote majoritaire, même s'il favorise l'hégémonie, est de nature à donner aux gouvernants les moyens de gouverner. Celui à deux tours permet aux petits de se regrouper entre eux ou avec les grands et les moyens (partis politiques, indépendants) pour être élus et peser davantage sur la prise de décision.

**2-** La deuxième option est plus conservatrice mais plus rapide. Elle consiste à garder le scrutin proportionnel mais à en atténuer les inconvénients et en particulier la dispersion. Il consiste à adopter soit le scrutin proportionnel avec la plus forte moyenne, soit à garder le scrutin proportionnel avec les plus forts restes mais en instituant obligatoirement un seuil plus ou moins important (5% ou plus).

Bien entendu, c'est loin d'être une panacée, d'autres voies existent plus sophistiquées en vue d'atteindre tel ou tel objectif.

Le mode de scrutin peut avoir une influence directe sur le fonctionnement du régime politique. Nous l'avons vu avec le mode actuel qui favorise la dispersion et l'instabilité. Quant au scrutin majoritaire, il permet d'octroyer une majorité confortable au gouvernement, lequel peut être composé du parti/liste ayant gagné les élections et qui n'aura point besoin des autres partis pour gouverner. Le chef du gouvernement aura la stabilité nécessaire en vue d'appliquer son programme dans la durée. Le chef de l'Etat aura en face de lui un vrai gouvernement et un vrai chef de gouvernement. Il pourra peut-être jouer le rôle qui est le sien sans être tenté d'empiéter sur les pouvoirs des autres. On pourra en dire autant des autres pouvoirs et des autres acteurs. Il est temps que chacun joue son rôle de manière régulière, claire et tel que le prévoit la norme. Le consensus a épuisé largement ses fonctions. Il n'est plus possible de gouverner par délégation ni d'occuper le vide laissé par les dysfonctionnements du régime politique résultant de cette première décennie de la transition.

Quant à la future Cour constitutionnelle, les difficultés de sa mise en place ne doivent pas tromper : même mise sur pied, de nombreux doutes planent sur son indépendance. Plusieurs juristes talentueux, las des marchandages partisans, s'en sont éloignés ! Il semble évident que le mode de désignation des juges de cette Cour pose problème. Mais pas seulement ! D'abord, il est quasiment certain que la majorité qualifiée

de deux tiers n'est pas la bonne voie pour élire ces juges. Et même si cette majorité requise est atteinte, il n'est pas certain qu'elle garantisse l'indépendance et la compétence de nature à assurer « la suprématie de la Constitution. Certes, le système tunisien a choisi de pousser la démocratie au bout de son expression. Même si selon la formule consacrée, les juges, une fois désignés, possèdent un « devoir d'ingratitude » envers leurs autorités de désignation, dans la fragile démocratie tunisienne, les risques de politisation et de corporatisme sont énormes. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'élection pour ce genre d'instance (instance juridictionnelle indépendante) n'est pas toujours le meilleur moyen d'avoir les meilleurs. D'ailleurs, pour la Cour constitutionnelle, le pouvoir exécutif, par le biais du Président de la République, nommé quatre membres. Ceci démontre que la désignation ne permet pas de préjuger du fonctionnement, ni de l'indépendance de cette Cour.

Enfin, il ne faut pas s'attendre, comme le croient beaucoup, à ce que cette future Cour constitutionnelle résolve tous les dysfonctionnements de la Constitution, du régime politique ou des errements de la vie politique de la Tunisie ! Il est à craindre même que cette Cour soit non pas une instance juridictionnelle indépendante garante de la suprématie de la Constitution, protectrice du régime républicain démocratique et des droits et libertés (article 1 de la loi organique de 2015) mais un lieu d'affrontements idéologiques et politiques.

En définitive, même si le mode de nomination des membres de la Cour constitutionnelle reste comparable à celui pratiqué dans de nombreux pays, la réforme urgente de la loi organique de 2015 doit porter sur la majorité des deux tiers, requise aussi bien par l'Assemblée des représentants du peuple que par l'Assemblée plénière du Conseil supérieur de la magistrature. Une majorité absolue suffit, en attendant la mise en place de cette Cour, de faire le bilan de son fonctionnement régulier pour voir si une réforme globale de la loi qui l'a institué s'impose.

La Constitution de 1959 a mis près de vingt années pour subir sa première révision importante en avril 1976. C'est pour dire qu'il est risqué, voire très dangereux, de banaliser la révision de la loi fondamentale du pays, surtout que ce dernier est devenu démocratique avec un paysage politique totalement ouvert mais non encore formé. Appliquons cette Constitution dans son intégralité dans le respect de son texte et de son esprit pour découvrir toutes ses réelles imperfections.

Enfin, le droit, le droit constitutionnel en particulier, est loin d'être une science exacte. Les mêmes causes ne produisent pas toujours les mêmes effets. La meilleure loi, comme la meilleure Constitution du monde, peut donner naissance à des monstruosités si l'on n'y prend garde et si la culture politique ambiante est malsaine ou corrompue!

F.H

Professeur de droit public



LE TIVOLI COMME VOUS  
NE L'AVEZ JAMAIS VU !



[www.ssangyongtunisie.com](http://www.ssangyongtunisie.com)



TIVOLI  
EXPRESS YOURSELF!

f SsangYongTunisie.Officielle

**TUNIS** - Rte de Sousse, GP1 Km7 2033 - Mégrine  
Tél. : (+216) 70 130 070 - 70 130 060  
Fax : (+216) 71 425 253

**SOUSSE** - Rte de ceinture, 4022 Z.I. Akouda - Sousse  
Tél. : (+216) 70 130 040 - 70 130 050  
Fax : (+216) 73 343 233

**SFAX** - Rte de Gabes, bvd de l'environnement, Km 2,5 - Sfax  
Tél. : (+216) 70 130 020  
Fax : (+216) 74 281 020

**GABES** - Rte de Tunis Km 0,5 BP 31 - 6001 Hached Gabès  
Tél. : (+216) 70 130 090  
Fax : (+216) 75 274 151

**AUTOMOBILES ZOUARI**  
CONCESSIONNAIRE / SAV VÉHICULES DE TOURISME

# Quelques propositions pour une souhaitable révision de la Constitution

**D**epuis le jour de sa naissance, les observateurs lui ont présagé une vie agitée et incertaine : après seulement quelques années de son adoption, plusieurs appels à la révision de la Constitution de 2014 fusent de toutes parts. Pour son quatrième anniversaire, plusieurs études et analyses vont lui être dédiées, quelques-unes sûrement flatteuses, mais plusieurs autres – dont la nôtre - beaucoup plus critiques. Dans la présente note, nous avons limité notre réflexion à deux aspects qui méritent bien de faire l'objet d'une urgente et utile révision.

- Le premier porte sur le volet économique et social, que notre Ile Constituante a, depuis le début de ses travaux, ignoré alors que ses travaux s'inscrivent dans un environnement révolutionnaire prenant sa source dans les revendications économiques et sociales des masses populaires, précisément ;

- Le second aspect porte sur l'éternelle difficulté de la définition de la place de la religion dans les systèmes politiques et à laquelle la réponse apportée par la Constitution de 2014 manque d'originalité.

Manque d'inspiration, dans le premier cas, manque de courage dans le second, voilà ce qui se dégage des résultats de quatre



• Par Sadok Belaid

années entières de travaux et de délibérations, qui ont finalement accouché ... d'une souris !

## A - La regrettable absence du volet économique et social

**1** - Une grande déception va frapper l'observateur à la lecture du texte constitutionnel de 2014 : alors que le constitutionnalisme moderne (France 1946, Espagne 1978, Portugal 1976, Algérie 1963, Maroc 2011, Sénégal 2018) donne de plus en plus d'importance aux préoccupations économiques, sociales, écologiques, générationnelles, etc., la Constitution actuelle ne fait aucune mention de ces considérations parmi les objectifs fondamentaux de l'État, et a fortiori, elle ne prévoit nullement la mise en place d'une quelconque structure constitutionnelle spécialement dédiée à ladite matière.

**2** - En outre, si on se réfère à l'histoire récente de notre pays, on notera que la Tunisie n'a pas ignoré cette tendance à l'inclusion des préoccupations économiques et sociales dans les textes normatifs les plus élevés (les constitutions). C'est ainsi que la première Constitution d'après l'Indépendance a déjà prévu la création d'un Conseil économique et social (chapitre VII, article 58) et les témoins de cette époque attestent, encore à ce jour, que malgré les difficultés politiques qui ont jalonné toute la période postindépendance, cette institution a joué un rôle positif dans la définition de la politique de l'État dans le domaine économique et social et a positivement contribué en de multiples circonstances à la résolution des crises économiques, sociales et aussi politiques de notre pays. Il est utile de s'interroger sur cette répugnance de nos nouveaux constituants pour cette composante essentielle des doctrines politiques modernes. La réalité est que nos politiciens, dont la plupart sont parfaitement ignorants des questions économiques et sociales, n'envisagent ces préoccupations populaires que «Wen the chips are down», notamment à l'occasion des multiples campagnes électorales (2011, 2019). Il en sera probablement de même pour les éventuelles élections anticipées prévues pour le renouvellement de la Chambre des députés : dans une déclaration du 13 août dernier, le chef d'Ennahdha a déjà annoncé qu'il est temps de « se focaliser sur ces problèmes dans le but de garantir l'emploi et la dignité aux jeunes de la révolution, qui n'en perçoivent pas encore les résultats dans leur vie quotidienne ». La sincérité de ces propos se passe évidemment de tout commentaire...

Ainsi, la Constitution de 2014 présente une double et décevante déficience : d'abord, par l'attitude de refus de l'inscription des objectifs économiques et sociaux largement admis par les constitutions modernes, et ensuite, par le recul par rapport à la Constitution de 1959, plus ancienne qu'elle de plus de 50 ans !

**3** - En 2013 (Voir notre article « De la politique politicienne à la politique de l'économie », La Presse, 21-12-2013), nous avons lancé un avertissement à nos concitoyens pour leur dire

qu'il faut en finir avec les inutiles débats politiques ou plutôt politiciens et qu'il est temps de se tourner résolument vers les vrais problèmes qui ont été posés par la société tunisienne, et qui sont prioritairement des problèmes d'ordre économique et social et qui n'ont rien à voir avec les questions de l'identité nationale, de la nature civile ou confessionnelle de l'État tunisien, des débats sur les questions de l'héritage, etc.

Nous réitérons ici cet appel et nous rappellerons que toute réflexion sur cette question passe nécessairement par l'insertion dans la Constitution d'un nouveau "Titre II bis" ou un "Titre II nouveau" définissant, d'un côté, la vision et les principes fondamentaux de la politique nationale en matière économique, sociale, culturelle et environnementale qui feront l'objet d'un contrat social de référence, et de l'autre, les institutions constitutionnelles nationales compétentes en matière de conception et de contrôle de la mise en œuvre de ces objectifs et programmes de développement par le pouvoir exécutif. A cet égard, il est utile de renvoyer les lecteurs à l'avant-projet de Constitution que nous avons soumis en août 2011 à l'Assemblée nationale constituante, à son président, et à tous les représentants du peuple, et dans lequel nous avons prévu un "Titre V : Principes politiques de développement" (articles 161-174) dans lesquels nous avons esquissé une définition des "dispositions générales d'une politique nationale de développement" (art. 161-164), une définition du statut d'un Conseil national de développement et des régions (art. 165-169), et les dispositions relatives aux collectivités locales en tant que partenaires à la mise en œuvre de la politique de développement du pays (art. 170-174).

## B - La persistante ambiguïté constitutionnelle

En 2010-2011, les Tunisiens se sont soulevés contre la dictature du régime Ben Ali, contre les injustices et les inégalités sociales et régionales, l'incapacité de l'État d'ouvrir des perspectives crédibles d'avenir en matière de développement économique et de justice sociale.

Lorsque l'explosion sociale s'est brusquement déclenchée le 10 décembre 2010, les insurgés savaient ce contre quoi ils se sont révoltés, mais très peu d'entre eux savaient ce qu'ils voudraient construire à la place. Indiscutablement, les foules populaires qui se sont répandues sur tout le territoire national et se sont installées dans la Capitale pour plusieurs semaines de sit-in, étaient des mouvements de protestation populaire et de revendications ouvrières et paysannes, très peu concernés par les débats politiques et les controverses idéologiques.

Nul ne pouvait cependant imaginer que le mouvement islamiste ferait irruption dans la scène politique et, revendiquant la paternité de la Révolution, il oserait affirmer la légitimité de son accession au pouvoir au nom de l'Islam. Nombre de partis politiques, désarçonnés par cette mauvaise surprise, ont, sous la houlette de feu Béji Caïd Essebsi, créé à la hâte un parti de

tendance moderniste et laïque – le Nida Tounes (L'appel de la Tunisie, 16 juin 2012) – résolu à lutter contre les forces de l'obscurantisme islamiste et à défendre l'héritage bourguibien. Deux forces politiques antithétiques se sont ainsi radicalement affrontées au point de conduire le pays à la scission nationale et à la guerre civile.

Ces sombres perspectives ont cependant été calmées par l'accord passé le 13 août 2013 à Paris, dans le plus grand secret, entre les deux grands leaders politiques de l'époque, et conduisant à l'institution d'une sorte de duumvirat inégalitaire Ghannouchi-Caïd Essebsi, présenté sous l'appellation trompeuse de "Consensus entre les deux Cheikhs". C'est dans ce contexte trouble et instable, mais indiscutablement marqué par la domination d'Ennahdha, que la laborieuse rédaction de la Constitution a été entreprise : comme cela a été dénoncé en son temps par les observateurs, la "plus belle Constitution du monde" est porteuse d'un grand nombre de déficiences et de défauts très graves.

Ici, une remarque importante doit être présentée : parce qu'un grand nombre de nos politiciens semblent l'ignorer ou le négliger, il faut leur rappeler que, comme toutes les constitutions, la Constitution de 2014 est un texte juridique dans le sens plénier du terme, i. e. il est destiné à produire des effets de droit et, de surcroît, il est placé au sommet de la pyramide des textes et actes en vue de constituer un système normatif cohérent, caractéristique fondamentale de ce qu'on appelle "le droit". Selon ce grand principe, le droit ne souffre ni antinomie, ni antilogie entre les normes qui le composent. Or, c'est ce principe fondamental qui est sérieusement mis à mal dans le système juridique tunisien quand il s'agit de la définition normative des rapports entre État et religion.

Ce problème ne date pas d'hier : durant des siècles, ces rapports étaient marqués par une grande tension suscitée par la volonté de domination de l'un vis-à-vis de l'autre. Jusqu'à nos jours, nous en voyons la marque, certains États se proclamant fidèles à certaines religions, d'autres se déclarant au contraire laïques, non religieux (Voir Hassen Zenati, «Allah, son Coran et ses hommes», in Kapitalis 20-8-20). La Tunisie de l'Indépendance a cherché à tirer les leçons des alliances et mésalliances entre les deux partenaires. Les longs et fiévreux débats de la première Constituante (1956-1959) sur la question ont été clôturés par l'adoption d'une disposition (article 1er de la Constitution de 1959) plutôt ambiguë, mais dont l'interprétation dominante à l'époque s'est maintenue durant plus de 60 ans et donnant l'avantage à un État laïque.

Mais avec les évènements de 2010-2011, le courant islamiste et revanchard d'Ennahdha, soutenu par le mouvement islamiste des Frères musulmans et les moyens financiers considérables en provenance des pays du Golfe et de la Turquie, a cherché sans ambages à mettre fin à l'État moderniste-laïque de Bourguiba et carrément à instaurer en Tunisie le VIe Califat.

La polémique autour de l'article 1er de la Constitution a refait surface dans les débats de la IIe Constituante et elle a failli conduire à la rupture entre les deux clans rivaux.

Le faux compromis du maintien de l'article 1er de la Constitution de 1959, suivi d'un article 2 nouveau, a mis une apparence de trêve dans les relations entre islamistes et anti-islamistes, mais il est loin d'avoir contribué à la solution définitive du problème. En fait, ce n'était là qu'une accalmie de façade, un armistice de convenance : en réalité, la nouvelle Constitution déborde de dispositions islamistes, explicitement ou implicitement exprimées. Ennahdha a profité à fond de la solidité de son important "pack" de députés pour maîtriser les débats de la Constituante et la fonction législative de l'ARP par le blocage du processus législatif et le recours aux pressions politiques et au chantage.

Si ces manœuvres ont considérablement nui à la bonne marche des travaux de l'ARP et aux relations entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif au cours du long règne de la Troïka I et de la Troïka II (2011–2020), elles ne sont point près de prendre fin aussi longtemps que seront maintenues dans le cœur de la Constitution deux conceptions irréductiblement contradictoires et antilogiques de ce rapport religion/État. Même la subtile initiative des modernistes-laïcs d'introduction d'un article 2 dans l'intention de contrebalancer l'effet de l'article 1er n'y peut rien : on ne peut se prévaloir du nouvel article 2 sans se voir opposer l'article 1er, dans son interprétation islamiste. Inversement, on ne peut se prévaloir de la référence islamiste de l'article 1er sans se voir opposer le caractère civil de l'État contenu dans l'article 2...

En d'autres termes, les articles 1er et 2 représentent le prototype même de l'antilogie juridique, c'est-à-dire de l'incurable rupture de la cohérence du système de droit, quintessence du concept "droit". Le seul remède sera de faire courageusement le choix entre les deux : État islamiste ou État laïque. Lorsque ce choix aura été fait en toute sérénité, il faudra faire le nettoyage de l'ensemble du texte de la Constitution, dans un sens ou dans un autre... Notre proposition de révision des articles 1er et 2 qui ouvrira le débat sur cette question primordiale sera ainsi rédigée :

Article premier (nouveau) :

- 1 - La Tunisie est une Nation libre, indépendante et souveraine.
- 2 - La Tunisie est une République civile, fondée sur la dignité de la personne humaine, la liberté et l'égalité des citoyens, et sur la justice, la solidarité sociale et le respect de l'État de droit.
- 3 - Les éléments constitutifs du patrimoine culturel national seront définis par une loi organique. ■

S.B  
Ancien doyen

## La Constitution de 2014 : une gestation houleuse en trois volumes

C'est un coffret prestigieux de trois volumes de près de 2 000 pages en grand format que vient de publier l'Assemblée des représentants du peuple. Y sont consignés les débats de l'Assemblée nationale constituante, de 2012 à 2014, pour donner naissance à la Constitution. Ce journal des débats manquait à la bibliothèque parlementaire et s'avère précieux non seulement pour les chercheurs et les historiens mais aussi pour ceux qui cherchent à comprendre la genèse de la loi suprême. Plus encore, s'imprégner



de l'esprit de la loi, des affrontements souvent houleux entre ceux qui prônent la charia et s'efforcent de l'imposer en source unique de la Constitution et les autres. Journal de combats, journal d'hégémonie sectaire, journal d'échec de la pensée rétrograde, journal de compromis nécessaire à trouver, journal d'une gestation difficile et historique : un document exceptionnel.

Le premier volume commence avec le compte rendu en verbatim de la première séance plénière tenue le 1er février 2012 et couvre une année entière, jusqu'au 1er février 2013. Le deuxième

volume se poursuit du 4 février au 15 juillet 2013 : la période des grands affrontements marquée par la tentative d'un passage en force avec une version du 1er juin rejetée par les groupes démocratiques. Elle aboutira, après l'assassinat de Brahmi, le 25 juillet, au sit-in du Bardo et la suspension des travaux de l'ANC. Le troisième volume sera celui de la délivrance, puis de la célébration et enfin de la clôture des travaux, rapportant les débats de la dernière ligne droite durant la période allant du 3 janvier au 20 novembre 2014. L'ultime bouclage du texte de la Constitution n'était pas évident, malgré les compromis intervenus dans les coulisses. Des navettes en mode "téléphérique" non mentionnées étaient effectuées entre la Commission de la Constitution à l'ANC et le Dialogue national, siégeant à l'autre palais du Bardo. La soirée finale du 26 janvier restera mémorable. De nombreux présidents de parlement de pays amis s'y joindront, avant que, le 7 février, des chefs d'État ne fassent le déplacement au Bardo pour célébrer la nouvelle Constitution. Puis, clap final de closing des travaux de l'ANC, le 20 novembre 2014.

Préfaçant ce document en trois volumes, le président de l'ARP, Rached Ghannouchi, pointerait du doigt la richesse et la variété des débats qui avaient imprimé l'élaboration de la nouvelle loi suprême, invitant à les remettre dans leur contexte pour mieux appréhender ses fondements et interpréter ses dispositions.

Deux regrets cependant. Le premier, c'est que le président de l'ANC, Dr Mustapha Ben Jaafar, n'a pas été invité à inscrire dans ce marbre documentaire, en introduction, ce qu'il en garde aujourd'hui encore. Le second, c'est que les travaux en commissions, absolument féconds et instructifs, ne sont pas encore publiés. Ces deux remarques ne sauraient ôter en rien l'ampleur de l'effort fourni par les services de l'ARP afin de compiler les travaux en plénière, et le soutien de la fondation allemande Hanns-Seidel pour publier ce coffret. ■

# Le devoir impérieux de repenser le régime politique

**L**a question de la révision de la Constitution du 27 janvier 2014, et surtout celle de la réforme du régime politique en vigueur, se trouve de nouveau posée avec acuité, notamment depuis le début des mandats présidentiel et législatif 2019-2024. Elle s'est imposée suite à un certain nombre d'évènements récents dont les spectacles affligeants offerts à chaque séance par les « représentants du peuple » au sein de l'ARP, les délais déraisonnables pris pour la formation des gouvernements Jemli et Fakhfakh, le refus de la confiance au gouvernement Jemli, la désignation par le Président de la République, par deux fois, de la personnalité « la plus apte » pour la formation du gouvernement en marge des listes proposées par les partis politiques, la démission du chef du gouvernement Elyès Fakhfakh, l'échec de la motion de défiance présentée contre le président de l'ARP, pour ne citer que ces quelques exemples.

La question n'est pas nouvelle. Elle est redondante depuis pratiquement la promulgation de la Constitution en 2014. Elle est posée aujourd'hui par l'actuel Chef de l'Etat lui-même. En 2018, le Président Béji Caïd Essebsi l'avait également clairement évoquée et avait pointé du doigt les dysfonctionnements d'un régime où les sources de blocage et de paralysie des institutions de l'Etat et du



• Par Rafaà Ben Achour

fonctionnement régulier des pouvoirs publics sont fréquentes.

Plus récemment, le chargé de la formation du gouvernement, Hichem Mechichi, n'a pas manqué, lui également, d'évoquer les incohérences du régime politique en vigueur. Plusieurs prises de position semblables sont couramment faites par des journalistes, des politiques, des juristes, voire par le commun des mortels. C'est dire que le problème est très sérieux. En effet, un consensus semble se construire progressivement sur l'impérieuse nécessité de la révision de la Constitution et conséquemment de la refonte du système électoral en vigueur (proportionnel avec plus fort reste).

Sur ces deux questions, nous nous sommes exprimés à plusieurs reprises et avons noté que si la Constitution de 2014 est satisfaisante, voire exemplaire concernant la garantie des droits et libertés, son ingénierie et son architecture institutionnelle sont néanmoins défectueuses et doivent être repensées.

Contrairement à une idée largement répandue, souvent par pure démagogie, le régime institué en 2014 n'est ni un régime parlementaire ni même un régime mixte (mi-parlementaire, mi-présidentiel à l'instar du régime de la cinquième république). Il s'agit en réalité d'un régime hybride inclassable, proche du régime conventionnel (d'assemblée) qui consacre la toute-puissance de l'organe législatif et qui met les organes exécutifs sous sa coupe et sous son bon vouloir. Le régime actuel, de par ses techniques et son fonctionnement, rappelle le régime français de la 4e République caractérisé par la paralysie des institutions, la présence simultanée de plusieurs majorités au sein d'une même coalition, l'absence de solidarité gouvernementale et la formation de 24 gouvernements pendant les douze ans de vie du régime (1946-1958). Notre pays a connu depuis 2014 quatre gouvernements. S'il voit le jour, le gouvernement Mechichi sera le 5e. Par ailleurs, depuis l'investiture du Président Kaïs Saïed, le 23 octobre 2019, le pays vit pratiquement sous le régime des gouvernements intérimaires.

Concernant les régimes politiques, notons de prime abord que le régime parlementaire n'est pas mauvais en soi. La preuve, il fonctionne à merveille dans la plupart des démocraties européennes et ne se trouve pas à l'origine d'un quelconque blocage des institutions. Cependant, ce régime devient problématique et dysfonctionnel quand il est dévoyé et quand l'équilibre sur lequel il repose est brisé. De même le régime présidentiel n'est pas mauvais en lui-même, mais il l'est lorsqu'il vire vers un régime de concentration présidentielle du pouvoir. À ce moment-là, il ne mérite plus le qualificatif de présidentiel, il se transforme en régime présidentialiste.

Une révision de la Constitution de 2014, et indépendamment du problème de sa faisabilité procédurale avec une ARP anarchique, sans majorité cohérente, peut emprunter deux voies :

Première voie : l'institution d'un vrai régime parlementaire dans lequel le chef du gouvernement est réellement le chef de la majorité et la clef de voûte du régime, détenant, à l'instar du Premier ministre britannique, le pouvoir de faire face au parlement, notamment grâce à un pouvoir de dissolution qu'il peut actionner à tout moment, particulièrement lorsque sa majorité s'effrite.

Une réforme du régime actuellement en vigueur passe par sa rationalisation qui consisterait à :

- Abandonner le système de l'investiture. Une fois le gouvernement formé, le chef du gouvernement se présente devant l'ARP, présente une déclaration de politique générale qui peut être suivie d'un vote à sa demande uniquement.
- Abandonner le système de l'octroi de la confiance chaque fois qu'il y a un remaniement ministériel (le règlement intérieur de l'ARP doit être amendé en ce sens).
- Doter le chef du gouvernement de la maîtrise de l'ordre du jour de l'ARP grâce à la technique de l'ordre du jour prioritaire et de l'exception d'irrecevabilité.
- Autoriser le chef du gouvernement à légiférer sur délégation de l'ARP pour un objet déterminé et pour un temps limité après un vote de la majorité absolue des députés composant l'ARP et non, comme c'est le cas maintenant, à la majorité des 3/5.
- Permettre au chef du gouvernement d'engager la responsabilité du gouvernement sur le vote d'un projet de loi qui est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure déposée dans les 24 heures qui suivent est votée conformément à l'article 97 de la Constitution.

Deuxième voie : opter pour un régime présidentiel. C'est, semble-t-il, l'option qui a la préférence de l'actuel Président de la République. Dans ce cas, il s'agit de présidentialisier le régime, c'est-à-dire non plus corriger le régime actuel mais l'abandonner entièrement. Dans cette hypothèse, la condition sine qua non serait d'instituer un vrai régime présidentiel, à savoir un régime où règne un équilibre parfait entre les pouvoirs, un régime où « le Président de la République exerce tout le pouvoir exécutif mais rien que le pouvoir exécutif » et où « le pouvoir législatif exerce tout le pouvoir législatif mais rien que le pouvoir législatif ».

Il reste qu'aucun régime politique, quelle que soit sa perfection théorique, ne peut fonctionner sans un régime électoral adéquat qui soit au service de l'objectif recherché par le régime politique institué.

Les expériences des élections de 2014 et de 2019 ont montré que le système électoral adopté en 2011 pour l'élection de l'ANC est inadéquat pour les élections législatives. Il explique, en partie, les blocages décrits ci-dessus dus notamment à l'absence d'une majorité parlementaire franche et cohérente.

Le correctif introduit pour les élections législatives de 2019, à savoir l'institution d'un seuil de 3%, n'a pas corrigé les insuffisances constatées en 2014. On s'est trouvé de nouveau dans une situation où même une coalition de deux partis appartenant à la même mouvance politique (islamistes) aurait été incapable de former un gouvernement. Par ailleurs, la coalition, contre-nature, formée de six partis n'a pas fait long feu. Elle a en plus éclaté au bout de quatre mois à l'apparition du problème concernant la situation patrimoniale du chef du gouvernement (qui n'est issu d'aucun parti représenté à l'ARP). Cette même coalition s'est totalement disloquée lors du vote de la motion de retrait de la confiance au président du parlement.

Néanmoins, il est tout à fait possible de maintenir le système proportionnel mais en le corrigeant par une prime à la majorité ou par une dose de vote uninominal (système allemand). Il est également possible de renoncer à ce système en optant pour un scrutin majoritaire. Tout le problème sera de déterminer s'il faut adopter un scrutin de liste majoritaire à un tour ou à deux tours ou un scrutin uninominal à un tour ou à deux tours, voire un système de listes et uninominal à la fois selon des modalités diverses. Les combinaisons sont multiples et le choix doit tenir compte d'abord et avant tout de l'efficacité.

Ce sont là quelques observations que nous avons formulées à plusieurs reprises depuis la célébration du premier anniversaire de la promulgation de la Constitution. Il s'agit, dans ce contexte de crise multiforme que vit le pays, de préserver l'Etat de l'inertie, des blocages et des spectacles qui n'honorent pas l'unique démocratie du monde arabe. Il faut oser le faire. Il faut avoir le courage de penser à la patrie avant les partis. Sans cela, le bateau coulera avec tous ses passagers et il n'y aura pas de rescapés. **■**

**R.B.A**  
Professeur émérite

NB : Nous renvoyons à nos articles antérieurs publiés dans cette revue :  
1. La nécessaire réforme du régime politique tunisien <https://www.leaders.com.tn/article/23049-la-necessaire-reforme-du-regime-politique-tunisien>  
2. La Constitution tunisienne deux ans après <https://www.leaders.com.tn/article/19290-rafaa-ben-achour-la-constitution-tunisienne-deux-ans-apres-2014-2016>  
3. La réforme du système électoral : ni excès ni défaut <https://www.leaders.com.tn/article/24492-rafaa-ben-achour-reforme-du-systeme-electoral-en-tuisie-ni-exces-ni-defaut>

## Vient de paraître

Riadh Zghal



Et pourtant,  
il va falloir voter



En librairie

Tel : +216 71 232 111  
[www.leaders.com.tn](http://www.leaders.com.tn)

# OUVERTURE DE COMPTES EN LIGNE

Ouvrez votre compte  
en ligne et bénéficiez  
du meilleur de l'offre bancaire\*

\* Offre disponible uniquement par Souscription à Distance

**6** MOIS DE GRATUITÉ  
POUR TOUTE NOUVELLE  
SOUSCRIPTION



GRUPE SOCIETE GENERALE

# Le salut de la Tunisie tient-il à la révision de sa Constitution?

**A**près avoir subi les conséquences de conflits entre les deux têtes de l'exécutif, le pays est sous le coup d'un conflit entre le président de la République et l'Assemblée des représentants du peuple, alors même que chacun d'eux jouit d'une légitimité électorale propre et de champs de compétences propres. Aujourd'hui plus que jamais, avec l'enlisement du pays dans sa énième crise politique, l'appel à la révision de la Constitution et plus précisément à un changement de régime politique, jugé à la source de tous les maux, se fait insistant.

Mais qu'en est-il exactement ? Il est sans doute utile de rappeler les circonstances particulières dans lesquelles la Constitution du 27 janvier 2014 a été adoptée. Si elle a été saluée en Tunisie comme à l'étranger, ce n'est certainement pas en raison des choix institutionnels qu'elle a mis en place, mais bien parce que le fait même que l'Assemblée constituante ait réussi à voter un texte constitutionnel, à la suite d'un double assassinat politique ayant conduit à la paralysie de cette même Assemblée, fut un exploit. Mais les compromis qui ont été à l'origine de cet aboutissement n'ont pas été des plus habiles et très tôt la machine constitutionnelle a commencé à connaître des blocages. Mais quels sont les maux les plus préjudiciables au bon fonctionnement des institutions, dont l'ingénierie institutionnelle mise en place par la nouvelle Constitution est porteuse ?



• Par Salsabil Klibi

Ils sont en vérité nombreux, mais nous nous en tiendrons aux deux que nous considérons les plus importants, à savoir le choix d'un régime mixte et la démultiplication des pouvoirs. Sur le premier point, les constituants, suite à un conflit entre deux projets de régime politique, l'un présidentiel (porté à l'époque essentiellement par le PDP) l'autre parlementaire (porté par le parti Ennahdha), ont fini par aboutir à un compromis, celui d'un régime essentiellement parlementaire avec quelques aménagements présidentiels. Ce choix, s'il dote le président de la République, élu au suffrage universel, d'une légitimité électorale propre et le met donc à l'abri de la mainmise du parlement, fait que le chef de gouvernement et son équipe sont sous la coupe de l'Assemblée des représentants du peuple, dont ils sont le prolongement. En effet, le gouvernement naît de la confiance que lui accorde une majorité parlementaire, agit sous son contrôle et ne peut rester en place que tant que celle-ci est satisfaite de son exercice.

Ce régime parlementaire avec ses quelques aménagements présidentiels est clairement un échec pour la Tunisie, si on prend en considération la gestion des affaires publiques par le parlement depuis 2014. La dérive du système parlementaire en une participative n'a pas seulement affecté la stabilité gouvernementale, qu'elle n'a pas toujours attaquée de manière frontale, elle a aussi et surtout érodé l'autorité et donc l'efficacité des gouvernements en place.

Les équipes gouvernementales qui se sont succédé étaient vulnérables pas uniquement en raison de la perspective d'une motion de censure qui conduirait à leur chute. Elles étaient aussi fragilisées par des coalitions versatiles qui, si elles leur accordaient leur confiance, leur refusaient souvent les moyens de leurs politiques, rechignaient à leur voter les lois nécessaires à la mise en œuvre de celles-ci, contraignaient les chefs de gouvernement à apporter des modifications à leur équipe, de manière à torpiller l'unité de ces dernières et à miner leur solidarité. Ces chantages et autres formes de pression empêchaient donc celui qui est à la tête du gouvernement de déployer ses attributions de chef (ce type de comportement a été particulièrement frappant avec le gouvernement Youssef Chahed, mais s'est aussi manifesté dans le bref passage d'Elyes Fakhfakh).

Sur le second point maintenant, la Constitution de 2014 a procédé à un réaménagement total des pouvoirs par rapport au système instauré par celle de 1959. Le trait principal de ce réaménagement, qui constitue d'ailleurs le principal grief fait au texte constitutionnel, consiste en une fragmentation du pouvoir qui a rendu la prise de décision compliquée et la détermination des responsables difficile. Cette démultiplication des pouvoirs se situe à la fois sur le plan horizontal (aux trois pouvoirs classiques : législatif, exécutif et judiciaire, sont venus s'ajouter des contre-pouvoirs nouveaux que sont les instances constitutionnelles indépendantes, en plus d'un dédoublement de l'exécutif, devenu bicéphale, qui repose désormais sur un

chef d'Etat et un chef de gouvernement), et sur le plan vertical (un pouvoir local fort et complexe lui-même, qui repose sur trois niveaux de décentralisation : les communes, les régions et les districts). Cette balkanisation des pouvoirs de l'Etat a nourri les convoitises des acteurs politiques et n'a pas aidé à la gestion des conflits par les outils qu'offre la constitution elle-même, qu'il s'agisse des conflits de compétence entre les deux têtes de l'exécutif, de ceux entre le chef du gouvernement et le parlement ou encore, et contre toute attente, entre le président de la République et le parlement.

En réaction à ces choix et à leurs conséquences, des voix n'ont cessé de s'élever, assez tôt d'ailleurs, pour appeler à la révision de la Constitution.

Mais réviser la Constitution pour aller où ? Avec quels moyens politiques ? Et est-ce réellement la solution miracle ?

Sur la première question, c'est le régime présidentiel qui semble être le favori de tous les critiques de l'actuel régime politique. Ceux-ci appellent, en effet, à la concentration des pouvoirs entre les mains d'UN exécutif fort, doté d'une légitimité électorale. Cependant, il faut prendre garde car un régime présidentiel ne se résume pas à l'élection d'un président au suffrage universel. Aussi, les défenseurs de ce choix, dont le président de la République est le plus important représentant, devront-ils nous dire à quoi ils pensent au juste lorsqu'ils exhortent au passage à ce type de régime. Ce dernier, faut-il le rappeler, dont les Etats-Unis d'Amérique constituent aujourd'hui le seul représentant, se caractérise sommairement par une stricte séparation des pouvoirs, c'est-à-dire par l'attribution de l'intégralité de la fonction exécutive à un président élu au suffrage universel et l'intégralité de la fonction législative au parlement.

Pour ce qui est du pouvoir exécutif, il n'existe, en effet, pas de gouvernement ni de chef de gouvernement dans le régime présidentiel. Il revient au président de la République de déterminer la politique générale de l'Etat (intérieure et étrangère), à veiller à son application, aidé par des collaborateurs (qu'on pourra appeler ministres ou secrétaires d'Etat, peu importe) qu'il choisit et révoque lui-même et sur lesquels le parlement n'a aucun droit de regard. Il n'y a pas de motion de censure, ni de questions orales ou écrites que le parlement puisse adresser, ni au président ni à ses collaborateurs dans le régime présidentiel. Le parlement peut évidemment constituer des commissions d'investigation pour enquêter sur les méfaits du président ou de l'un des membres de son administration, mais on sait que cet outil de contrôle n'est pas d'une grande efficacité et n'est donc pas réellement dissuasif.

En d'autres termes, dans un régime présidentiel, le pouvoir exécutif incarné par un président de la République doté de très larges pouvoirs n'est pas politiquement responsable devant le parlement élu par le peuple et peut donc effectuer son mandat sans être inquiété.

Quant au parlement, il dispose, en contrepartie, de l'intégralité du pouvoir législatif, le président de la République n'ayant pas le droit de présenter des projets de loi à l'Assemblée. Or si l'on observe la crise actuelle des institutions qui oppose le président de la République au parlement, on peut imaginer le blocage total des institutions auquel une telle crise pourrait mener dans un régime présidentiel, puisque le parlement peut, en cas de conflit, faire obstruction au président et adopter des lois qui mettraient en échec sa politique ou alors le priverait des instruments législatif nécessaires à sa mise en œuvre.

Au vu de ces traits du régime présidentiel, il est facile d'imaginer quelles conséquences son instauration peut avoir dans un pays où la démocratie est encore hésitante et où les contre-pouvoirs sont au mieux à l'état embryonnaire. Par ailleurs et connaissant désormais nos électeurs mais aussi notre classe politique, il faudrait bien réfléchir avant de basculer vers un système qui confierait le pouvoir le plus redoutable à un seul homme. Dès lors, le passage à un régime présidentiel non aménagé ou non tempéré constitue une alternative redoutable, compte tenu du risque qu'il présente de régresser rapidement vers le présidentialisme, sous la coupe duquel nous avons vécu pendant soixante ans.

Même la procédure de destitution du président, propre au régime présidentiel, qui pourrait, le cas échéant, faire échec aux velléités d'hégémonie du président de la République, est très difficile à mettre en œuvre, y compris contre les présidents les plus contestés. Il suffit de voir ce qui s'est passé aux Etats-Unis d'Amérique, avec l'actuel président Donald Trump, que le Congrès a échoué à destituer malgré des chefs d'accusation graves, à savoir l'abus de pouvoir et l'obstruction à la bonne marche du pouvoir législatif (cette même procédure de destitution avait déjà échoué avec le président Andrew Johnson en 1868 et le président William Clinton en 1999).

À supposer à présent que le choix d'un régime politique alternatif ait été mûrement réfléchi, y a-t-il réellement moyen, aujourd'hui, d'initier une révision de la Constitution dans les meilleures conditions possibles ?

D'abord, la révision de la Constitution nécessite, pour être adoptée, l'accord des deux tiers au moins du nombre total des députés. Or vu la fragmentation de la représentation au sein de l'Assemblée des représentants du peuple, mais vu aussi la volatilité de l'humeur politique de ces derniers, obtenir une telle majorité dans l'immédiat est une chose difficile, voire impossible. Les échecs successifs durant les cinq dernières années de l'Assemblée à élire les membres de la Cour constitutionnelle - élection qui nécessite la même majorité - donnent une idée des chances qu'une révision constitutionnelle a d'aboutir.

Ensuite, la révision de la Constitution doit se faire sous le contrôle de la Cour constitutionnelle, qui s'assure, d'abord,

que le projet de révision ne concerne pas les dispositions intangibles, c'est-à-dire les dispositions dont la révision a été interdite par la Constitution elle-même. Les droits et libertés ainsi que les garanties qui leur sont afférentes font partie de ce corpus de normes protégées. La Cour constitutionnelle s'assure ensuite du respect de la procédure de révision prévue elle aussi par la Constitution.

Or, selon l'article 148 de la Constitution portant dispositions transitoires, les dispositions de la Constitution relatives aux compétences de la Cour constitutionnelle, au nombre desquelles le contrôle du processus de révision de la Constitution, n'entrent en vigueur qu'une fois que cette dernière est en place. Ce qui signifie qu'une révision du texte constitutionnel dans l'immédiat se fera sans garde-fou.

Déclencher une révision constitutionnelle sans la garantie de la Cour constitutionnelle présente le risque d'une remise en cause des quelques acquis arrachés à la constituante. Ainsi à supposer qu'un projet initial de révision se limite à modifier la nature du régime, rien n'empêche, par la suite, l'introduction par les députés d'amendements touchant par exemple le domaine des droits et libertés. Autant dire que réviser la Constitution dans ces conditions, ce serait ouvrir la boîte de Pandore.

Enfin sur la question de la consultation populaire en vue de l'adoption de la révision de la Constitution, que le président de la République ne cesse de faire miroiter, il faut rappeler que le recours au référendum selon le texte constitutionnel n'intervient qu'après l'approbation du projet de révision par l'Assemblée des représentants du peuple. Le président de la République ne peut donc, en l'état actuel du texte constitutionnel, soumettre directement au peuple le projet de révision de la Constitution pour approbation par voie référendaire. Le passage par le parlement et le vote du projet à la majorité des deux tiers de ses membres restent indispensables et le président ne peut donc faire adopter par le peuple une révision constitutionnelle à laquelle le parlement est hostile.

Mais par-delà ces considérations, il faut être conscient que, contrairement à une idée largement partagée, ce n'est pas réellement la nature du régime politique qui est à l'origine des maux qui rongent la scène politique tunisienne. Deux autres facteurs au moins constituent les vraies plaies de la Tunisie, l'un de nature juridique l'autre d'ordre politique.

Sur le premier point, c'est vers la loi électorale, et plus particulièrement vers le mode de scrutin, qu'il faut se retourner pour chercher les causes de gouvernements instables et atones. En effet, la représentation proportionnelle avec les plus forts restes, qui est un mode de scrutin favorable même aux formations politiques les plus petites, conduit à l'effritement de la représentation, de telle sorte que la constitution de gouvernements nécessite la constitution de coalitions qui sont aussi difficiles

à mettre en place qu'à maintenir. La représentation proportionnelle avec les plus forts restes influence également le comportement des partis politiques, les encourageant à des attitudes nombrilistes. Un mode de scrutin favorable aux petites formations encourage la démultiplication à outrance des partis et conduit souvent à leur personnalisation. Les mêmes familles politiques se présentent aux élections en rangs dispersés, deviennent souvent rivales lors de la formation des coalitions gouvernementales, s'épuisent en luttes fratricides et aboutissent à des gouvernements vulnérables et inopérants.

S'il y a donc un texte juridique à revoir dans l'immédiat, c'est bien la loi électorale et non la Constitution, en raison d'abord de l'influence mécanique du mode de scrutin sur le paysage politique et ensuite du caractère plus simple de la procédure de révision d'une loi, fût-elle organique (elle nécessite 109 voix au moins pour passer) que celle de la révision de la Constitution.

Sur le second point, il est peut-être temps de prendre conscience des limites du droit comme outil de rationalisation de la vie publique. Les « meilleurs » textes juridiques, qu'il s'agisse de constitutions ou de lois, ne peuvent à eux seuls garantir une vie politique saine où les règles du jeu sont respectées et non instrumentalisées et les conflits gérés par le droit.

Il existe une chose qui s'appelle vertu civique ou républicaine qui est une condition indispensable au vivre ensemble et au bon fonctionnement des institutions politiques. Cette vertu, dont la filiation n'est d'ailleurs pas exclusivement morale, est exigible aussi bien des gouvernants que des citoyens. Montesquieu la définissait dans l'Esprit des lois comme « l'amour des lois et de la patrie... une préférence continuelle de l'intérêt public au sien propre... cette vertu est exigible du dernier homme de l'Etat comme du premier. »

Or, force est de constater que cette vertu n'est pas ce qui caractérise le mieux notre classe politique ni nous-mêmes citoyens que nous sommes. L'intérêt public dans le choix que beaucoup d'entre nous font de nos représentants et dans la manière dont ces derniers, à leur tour, gèrent nos affaires, est une notion risible fruit d'une conception naïve du politique. Nos décideurs, lorsqu'ils ne transgressent pas ouvertement le droit l'instrumentalisent ou font obstruction au déploiement de ses effets. Est-il nécessaire de rappeler que la Constitution tant incriminée et dont on veut déjà se débarrasser n'est pas encore entièrement entrée en vigueur et que plus de cinq ans après son adoption, elle n'a pas vu toutes les institutions qu'elle a prévues mises en place ?

En définitive, il ne faut pas se méprendre et s'imaginer que changer la Constitution (la réviser) ni même changer de Constitution, comme ne cesse de le laisser entendre le président de la République (au moment même où il chargeait le ministre de l'Intérieur Hichem Mechichi de constituer un nouveau

gouvernement, il a déclaré qu'il était temps de « changer l'ordre légal » (تغيير الشريعة), conduit au salut de la République. Ce dernier tient avant toute chose à l'éducation à la citoyenneté, un autre « Emile » est à écrire, mais ceci est une toute autre affaire! ■

S.K

## Procédure de la révision de la Constitution

- 1- L'initiative de révision de la Constitution peut venir soit du président de la République, soit d'un tiers des députés au moins.
- 2- Toute initiative de révision DOIT être portée par le président de l'Assemblée des représentants du peuple à la Cour constitutionnelle afin que celle-ci s'assure que le projet ne touche pas aux dispositions qui ne peuvent être modifiées.
- 3- L'Assemblée des représentants du peuple procède à un premier vote à la majorité absolue de ses membres (109 voix au moins), vote qui porte sur le principe même de la révision et non sur son contenu.
- 4- Après examen par une commission parlementaire ad hoc, le projet de révision est examiné en plénière. Il n'est adopté que s'il est voté à la majorité des deux tiers (145 voix au moins).
- 5- Le président de la République peut soumettre le projet de révision à référendum. Il le fera une fois que le parlement l'a voté à la majorité des deux tiers.

# Le choix du mode de scrutin, **une proposition de Michel Balinski**

# F

eu Michel Balinski était un chercheur polonais qui a vécu entre les États-Unis et la France. Directeur de recherche de classe exceptionnelle à l'École Polytechnique, il est surtout connu pour

être l'un des principaux théoriciens modernes du vote et des modes de scrutin, récompensé en 2013 par le prix «*John von Neumann Theory Prize*», pour ses contributions au domaine des décisions électorales – la représentation et les modes de scrutin. Il est notamment l'auteur du livre de référence *Fair Representation : Meeting the Ideal of One Man, One Vote* et l'un des inventeurs du mode de scrutin du Jugement Majoritaire.

Beaucoup l'ignorent, mais Michel Balinski a eu l'occasion de s'intéresser à la Tunisie et à son mode de scrutin. En 2014, il a été consulté par certains décideurs de l'époque pour donner son avis sur le mode de scrutin à mettre en place pour les élections parlementaires. Le fruit de ce travail conjoint avec Rida Laraki a été une note de 17 pages appelée *Justice Électorale : la Réaliser en Tunisie*. Cette note commence ainsi :

«L'injustice est intolérable n'importe où elle se trouve.

L'injustice électorale ? Elle tue la démocratie, dégoûte les électeurs, les mène à s'abstenir, et les incite à refuser de participer à bâtir et maintenir une société démocratique. Ainsi elle fausse



• Par Anis Marrakchi

complètement les résultats des élections. Sans justice électorale, des minorités peuvent élire des majorités de représentants – et l'ont fait –, et des présidents et chefs de gouvernement non voulus peuvent être élus – et l'ont été. [...]

Aujourd'hui, partout, les systèmes électoraux sont conçus par les politiques pour les politiques. Ils sont à la fois les joueurs du jeu électoral, les arbitres, et ceux qui définissent les règles du jeu (parfois peu de temps avant le match). Souvent, la tentation de ceux au pouvoir « d'améliorer » les modes de scrutin pour les aider à se maintenir au pouvoir devient trop grande à résister.

Un système électoral doit être conçu

- pour les électeurs,
- pour donner à chaque électeur une voix égale,
- pour représenter équitablement les populations de toutes les régions ou circonscriptions,
- pour représenter équitablement les opinions de tous les électeurs et leurs partis politiques.»

Dans ce papier, Michel Balinski et Rida Laraki reviennent sur le choix du mode de scrutin aux plus forts restes utilisé pour la Constituante, jugé «très mauvais pour une multitude de raisons». S'ils conviennent que ce choix pouvait probablement se justifier pour une Constituante censée dégager un consensus national, ils jugent cependant qu'il serait très inadapté pour une représentation parlementaire. Balinski et Laraki avaient notamment prévu le grand éparpillement électoral et représentatif qui en résulterait. Ils ont donc proposé dans cette note un mode de scrutin plus adapté aux élections parlementaires, le scrutin bi-proportionnel. Ce mode de scrutin serait proportionnel à la fois aux électeurs potentiels de chaque circonscription, et aux voix obtenues par chaque liste partisane. En définitive, il déterminerait :

- Un nombre de députés par circonscription proportionnel au nombre d'inscrits de chaque circonscription :
- Actuellement en Tunisie, il semble que le nombre de députés par circonscription soit proportionnel au nombre d'habitants de la circonscription. Or le nombre d'habitants n'est connu qu'une fois tous les dix ans à l'occasion du recensement général de la population (le dernier date de 2014), ce qui en fait une statistique fragile. Le nombre d'habitants dans les circonscriptions de l'étranger est une statistique qui est encore plus fragile. En raison de cela, les écarts de représentation sont extrêmes.
- Selon la proposition de Balinski et Laraki, il serait donc plus judicieux de répartir le nombre de députés par circonscription en fonction du nombre d'inscrits. Cela permettrait de largement réduire les écarts de représentation.
- Balinski et Laraki proposent également de renouveler la répartition du nombre de députés par circonscription tous les 5 ans (ou les 10 ans au plus tard), grâce à la méthode de Webster
- Un nombre de députés par parti proportionnel aux voix obtenues par le parti au niveau national :
- Les partis ou coalitions obtenant moins de 5% des voix au

niveau national ne seraient pas représentés, et les sièges seraient répartis entre les partis/coalitions restantes selon la méthode de la plus forte moyenne en fonction des voix obtenues au niveau national.

- La méthode proposée favorise les grands partis et encourage la formation de coalitions électorales. Avec cette méthode, il n'y aurait eu en 2019 que cinq listes représentées, permettant de dégager plusieurs potentielles majorités stables :

La méthode proposée par Michel Balinski et Rida Laraki n'est pas sans inconvénients. Comme le mode de scrutin actuel, c'est un scrutin par liste. Il garde donc le pouvoir aux mains des partis et ne favorise pas une responsabilisation individuelle des députés. Cependant, il permet une représentation juste de toutes les listes obtenant au moins 5% des voix, tout en favorisant la formation de larges coalitions et en permettant la constitution de majorités stables.

Cette proposition, en plus des scrutins uninominaux à un ou deux tours, sont des propositions techniques sérieuses qui permettraient de dépasser des blocages que nous n'avons pas su anticiper malgré les nombreux avertissements. Les solutions existent. Il ne manque plus que l'action politique pour les mettre en œuvre. ■

A.N

Partis	Voix obtenues	Méthode actuelle	Nouvelle Méthode
<b>Ennahdha</b>	19,60%	52	80
<b>Qalb Tounes</b>	14,60%	38	60
<b>Ettayar</b>	6,50%	22	26
<b>Karama</b>	5,90%	21	24
<b>PDL</b>	6,60%	17	27
<b>Autres</b>	46,80%	67	0



**La marque Nature,  
N°1 de la vente directe  
en Tunisie**

**Sadok Laribi  
L'homme aux  
180.000  
conseillers**

Crème Apaisante, Gel Dentaire, Oil Replacement, Roll On et Après Rasage : d'un seul coup, ces cinq top stars de la gamme d'Arvea sont chacun élus "Produit de l'Année 2020". Ce plébiscite consommateur révèle un champion national, leader de la vente directe (MLM), En sept ans depuis sa création en 2013 à Nabeul, Arvea, première marque tunisienne et arabe de son secteur, positionnée nature, est en fulgurante ascension. Mobilisant près de 180.000 conseillers de vente, à travers l'ensemble du pays, elle enregistre une croissance continue à deux chiffres, se hissant en position leader du marché de la vente directe. Derrière cette réussite, un rêve partagé entre un jeune entrepreneur, Sadok Laribi, 43 ans, et son équipe, et une ambition commune sans cesse accomplie, sans cesse nourrie. Retour sur une saga.

**S**ur le grand axe routier de la rocade qui depuis Hammamet-Nord contourne la ville de Nabeul, sur la voie Korba-Kélibia, un monument architectural en pierres taillées est érigé au rond-point de Dar Chaabane El Fehry. Un hommage aux maîtres-artisans tailleurs de pierre et un symbole de créativité et de réussite. Juste sur le rond-point, s'élève une bâtisse moderne de deux niveaux aux larges baies vitrées et attractives affiches. C'est le siège d'Arvea. A l'accueil, un vaste hall soigneusement aménagé dans une décoration moderne et épurée, où hôtesses et conseillères sont en discussion.





Sur les murs, de grandes affiches de femmes jeunes, à l'allure sportive et au teint frais, témoignent des bienfaits des produits Arvea.

«Arvea, c'est la contraction de deux ingrédients naturels des plus reconnus au monde : aloe vera et huile d'argan, explique à Leader Sadok Laribi. En les associant à bonne dose dans différents produits innovants, axés nature et dédiés au bien-être, ils procurent tous leurs bienfaits à leurs utilisateurs, explique-t-il. En quatre gammes : cosmétique naturelle, maquillage, parfums et compléments alimentaires, Arvea décline près d'une centaine de produits qui connaissent un réel succès auprès des Tunisiennes et des Tunisiens.»

#### Partir...

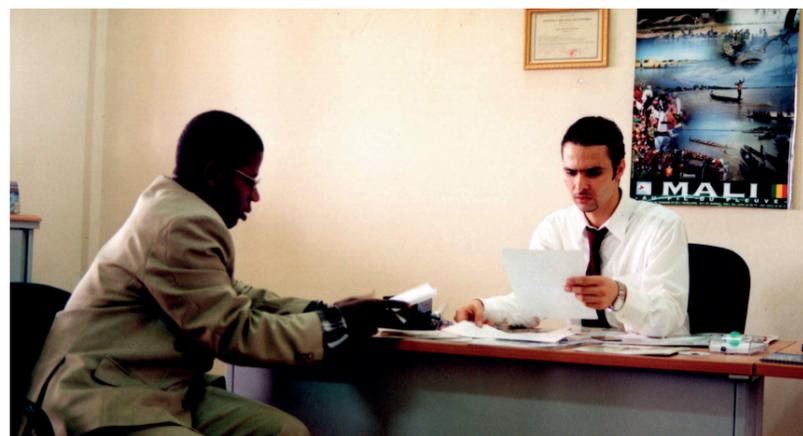
Chemise cintrée et jeans moulé, Sadok Laribi, inventeur du concept et fondateur de l'entreprise, porte sa marque chevillée au corps. Son parcours, des plus étonnants, est celui d'un entrepreneur visionnaire qui concrétise et développe. Fils d'un mathématicien de renom (qui a rédigé des manuels scolaires et fondé des lycées privés) et d'une maîtresse d'école, cet enfant de Dar Chaabane, à la lisière de Nabeul, ne s'avoue pas un surdoué durant ses études. «Juste de quoi m'assurer une bonne moyenne et garantir la réussite», confie-t-il. Bac sciences économiques en poche, il n'avait d'envie que d'aller étudier à l'étranger.

L'opportunité lui sera offerte obtenant une inscription en économie-gestion à l'université Cadi Ayyad de Marrakech. «Tout

en y poursuivant mes études, je me suis surtout intéressé à tout le reste, c'est-à-dire le monde des affaires. La lecture de la presse économique m'a été très instructive», confie Laribi.

#### Casa - Bamako

Maîtrise réussie, il monte à Casa pour un Master en distribution et force de vente à l'IHEES, présidé par Abdelhamid Lazrak, le fondateur de première institution d'enseignement supérieur au Maroc. Il en sortira major, avec le meilleur score enregistré en neuf promotions successives. Sadok Laribi devait alors entamer sa première expérience professionnelle et avait choisi de l'effectuer au Maroc. A peine avait-il mis le pied à l'étrier que le président de l'Institut, Abdelhamid Lazrak, lui propose un grand défi : implanter l'IHEES au Mali. C'était en 2002. Il s'agissait de partir avec deux jeunes camarades marocains implanter à Bamako ce qui sera l'École supérieure des techniques de management. Avec un



partenaire malien, il fallait démarrer à partir de zéro et réussir. Pour cette délicate mission, Lazrak, en grand visionnaire, ne voulait pas s'appuyer sur des aînés, préférant la confier à des jeunes battants qui oseront affronter les difficultés et s'ingénier à les surmonter. Banco ! Réussite totale.

#### Le Cap Bon, c'est bon !

«Au bout de cinq années au Mali, inoubliables et passées comme dans un rêve, avoue Laribi, j'avais envie de rentrer en Tunisie et de commencer une nouvelle expérience. Entretemps, je me suis marié. Ma femme, originaire comme moi de Dar Chaabane, se plaisait bien à Bamako, une fois les premières semaines passées, et me laissait prendre la décision, m'assurant de son plein soutien quoi qu'il en soit. Cap alors sur la Tunisie, en 2007. Pour m'imprégner du climat des affaires, j'ai pris un poste de business development dans un établissement d'e-learning. En parallèle, j'ai accédé à la demande d'amis

qui cherchaient des associés pour monter une imprimerie numérique à Nabeul».

«Le secteur m'intéressait, poursuit Sadok Laribi, surtout qu'il cumulait innovation technologique numérique et communication. En prolongement, j'étais séduit par l'idée de créer une agence-conseil en communication et marketing et m'y suis immédiatement mis sous l'enseigne de Think Advertising. Rapidement, les clients sont arrivés, l'équipe a été renforcée pour dépasser la dizaine et les campagnes conçues rencontraient un vif succès. Le grand ralentissement économique qui a suivi la révolution de 2011 freinera cet élan. Les médias étaient en ébullition, les entreprises aussi et les annonceurs n'avaient plus la tête à la pub et au marketing. Conséquence immédiate : arrêt des campagnes et des impayés. Il fallait gérer la situation au mieux et s'en sortir aux moindres dégâts. Puis, imaginer la suite pour rebondir.»

#### Ainsi naquit Arvea

Sadok Laribi garde toujours l'esprit en mode turbo, l'œil vif à l'affût de nouvelles

opportunités. Dans ses tiroirs, il avait accumulé notes et études sur la vente directe, sans passer par les circuits traditionnels de distribution. Son benchmark de différentes expériences internationales lui a révélé que cette activité est entreprise essentiellement par de grandes compagnies étrangères qui opèrent sur plusieurs marchés. Aucune marque n'est cependant issue d'un pays arabe ou en développement. Sur l'ensemble du continent africain, il n'y avait qu'une seule entreprise spécialisée, créée en Afrique du Sud.

L'idée commençait alors à lui trotter dans la tête, avec comme première gamme, les produits cosmétiques à base d'ingrédients naturels. L'innovation serait intéressante, et la forte rotation du produit lucrative. Mais, comment traduire le rêve en réalité, sans fonds propres, ni crédits bancaires, alors qu'il fallait tout créer, tout fabriquer, tout distribuer et tout lancer en marketing et communication?

#### A cœur vaillant, rien d'impossible

Deux grandes idées viendront rapidement à l'esprit de Sadok Laribi. La première, s'entourer de toutes les chances de réussite

pour ne pas compromettre d'emblée le grand projet dont il rêvait : plus, mieux le préparer. Pour cela, il décidera de tester le système de la vente directe non par des produits cosmétiques, mais par de la lingerie féminine fine. Voici une gamme de produits jamais vendue dans ce circuit qui vient élargir la gamme de produits des conseillères opérant pour les différentes autres marques de vente directe en Tunisie. Test réussi, meilleures conseillères identifiées, mode opératoire mis au point.

On passe alors à la deuxième idée devant lancer le projet. Au lieu de se faire financer par des banques, pourquoi ne pas solliciter les fabricants eux-mêmes. Sous la marque Arvea, des produits sont conçus sur la base de formules bien éprouvées, le design packaging élaboré, les plans de lancement concoctés et le réseau de conseillères prêt à s'ébranler. Prenant son courage à deux mains, Sadok Laribi ira frapper à la porte de grands industriels tunisiens pour leur soumettre son idée : «Vous excellez dans la production, j'excellerai dans la vente. Faites-moi confiance, nous réussirons ensemble !»





Le bagou du jeune entrepreneur et sa forte détermination les séduiront. Surtout lorsqu'il exposera d'un côté son concept produit et, de l'autre, son dispositif de vente directe qui s'élargira progressivement pour couvrir l'ensemble de la Tunisie. Deal !

### La saga commence

L'effort finit toujours par payer, surtout lorsqu'il est servi par le génie et le savoir-faire. Sadok Laribi fondera son entreprise sur le partage du rêve et la confiance. A tous, il promet l'accomplissement d'une ambition, d'un espoir, d'un rêve. A tous, il accorde confiance, tolérant une première erreur qu'il qualifiera de positive tant qu'elle servira de leçon instructive. Avec ces deux leviers, il mobilisera laboratoires de recherche en Tunisie et dans le monde, façonniers sous-traitants, fournisseurs, transporteurs et autres maillons de la chaîne, tous parmi les meilleurs. Il en fera de même pour attirer les conseillers et conseillères de vente, les coacher, les inspirer et les amener à se surpasser chaque jour davantage, travaillant mieux et plus et gagnant plus.

Formations, fêtes conviviales, promotion dans les grades, voyages de motivation à l'étranger, esprit de famille et saine émulation : la culture Arvea prend. Les résultats s'ensuivent, les bénéfiques aussi, en mode gagnant-gagnant.

### A quelque chose, Covid-19 est positif

La pandémie de Covid-19 ralentira les ventes, avec une chute brutale en avril ? Elle sera cependant mise à profit, lors du confinement, pour renforcer les équipes internes, consolider les procédures, travailler en profondeur sur les gammes et les produits. A la faveur du télétravail, des réunions virtuelles mobiliseront les équipes pour revisiter les fondamentaux et réfléchir à l'avenir. Que faut-il abandonner et que faut-il garder et développer ? La reprise sera exceptionnelle. Un nouvel élan. La célébration de l'obtention du label «Élu Produit de l'Année 2020» pour cinq produits Arvea marque une réussite qui se relance.

«En fait, cette pause Covid-19 nous a été positive à plusieurs niveaux

de l'entreprise, souligne Sadok Laribi. Elle nous a interpellés sur les changements profonds qui commencent à s'opérer chez les Tunisiennes et les Tunisiens. Un plus grand intérêt pour la nature, la santé, l'hygiène, la sécurité alimentaire, la nutrition, le sport, la vie familiale, les valeurs... Tout cela s'inscrit en plein dans nos préoccupations au sein d'Arvea et nous incite à y réfléchir afin d'apporter les meilleures réponses possibles. Toute notre action future y sera dédiée.»

Inutile alors d'interroger Sadok Laribi sur ses projets. Tout est résumé dans cette conviction profonde d'épouser les changements de la société, de comprendre les nouvelles attentes et de les satisfaire. En Tunisie, sans doute. A l'international, aussi. L'expansion dans la région, qu'il s'agisse des autres pays d'Afrique du Nord ou au sud du Sahara, a toujours figuré dans ses plans, lui qui garde des liens forts dans ces pays... Et pourquoi pas au-delà du continent... Ses ambitions sont beaucoup plus grandes. 🇵🇸

# ARVEA®

الأكثر تويجا  
من بين الشركات  
التونسية و العالمية  
في منتج العام 2020



# VOS PAIEMENTS SANS CONTACT



SÉCURISÉ



www.atb.tn ATB TUNISIE

Des professionnels pour vous.

## Economie

### Crise économique : que faire pour s'en sortir ?



Par Moktar Lamari

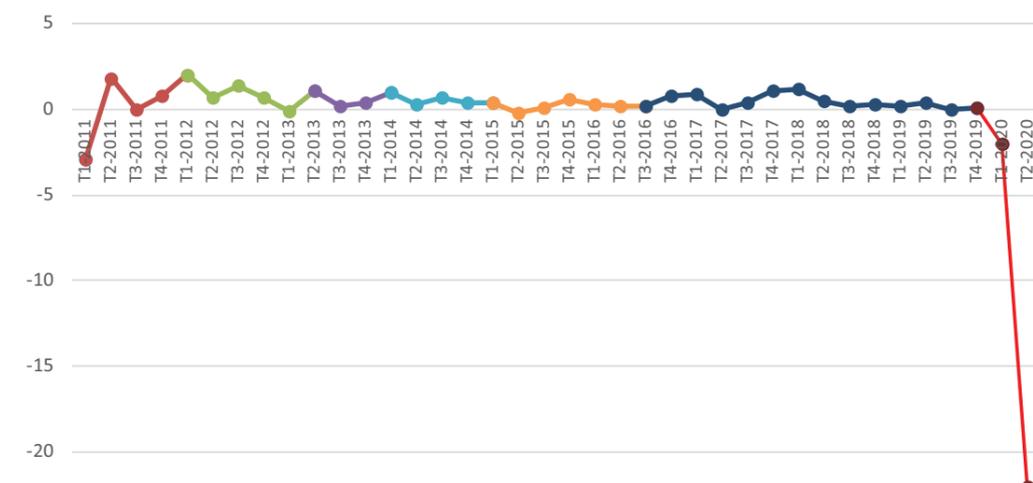
L'économie tunisienne sombre dans une crise lourde de conséquences. Neuf années, neuf gouvernements et 385 ministres et secrétaires d'État n'ont pas suffi pour créer un minimum de prospérité et de bien-être collectif, tant revendiqués par la Révolution du Jasmin de 2011. Hichem Mechichi, le 10<sup>e</sup> chef de gouvernement, arrive sur un terrain politique miné et dans un contexte de marasme économique. Mechichi, un jeune juriste, pur produit de l'administration tunisienne, fera face à une multitude de défis économiques. Par où commencer? Comment éviter les erreurs de ses neuf prédécesseurs? Et in fine, comment faire redémarrer une économie en panne, avec des propulseurs totalement rouillés ? Éléments de réponses...

Les chiffres de l'INS et de la BCT donnent le tournis: le PIB plonge de -21%, le chômage explose, la dette s'emballle, les déficits se creusent, le pouvoir d'achat s'effrite, le budget de l'État est exsangue, l'extraction du pétrole et phosphate est bloquée par des contestataires, l'émigration (officielle et clandestine) devient l'unique planche de salut pour les jeunes générations! Les échecs économiques de la Révolution du Jasmin se multiplient et s'aggravent de jour en jour.

Certes, la pandémie de la Covid-19 a exacerbé la crise économique. Certes, le confinement de 12 semaines (6 en confinement total et 6 en confinement partiel), imposé unilatéralement par le gouvernement Fakhfakh, a été disproportionné et géré à l'aveuglette, sans études d'impact préalables.

Les 12 semaines de confinement ont mis à terre presque 70% des activités productives. Certaines de ces activités n'arrivent pas encore à se relever, d'autres se relèvent, mais n'arrivent plus à marcher pour avancer correctement. C'est en langage imagé, les messages chiffrés de l'INS et par la BCT.

Les chefs de gouvernements et le taux de croissance du PIB



L'arbre ne peut pas cacher la forêt. La pandémie de la Covid-19 a dévoilé les failles structurelles d'une économie meurtrie par dix ans d'incertitudes, avec deux sources majeures.

Un : depuis 2011, les politiciens agissant en coalitions hétéroclites et avec des consensus pipés ont sacrifié l'économie sur l'autel du pouvoir politique des partis et lobbies liés. L'économie a été ballottée par d'incessants tiraillements politiques au Bardo et par des improvisations diligentées par une multitude de ministres et d'«économistes» néophytes ayant pris bureau à la Kasbah. Le clientélisme politique dominait le reste. Encore amatrice, peu éthique et très morcelée, la classe politique au sommet de l'État a été incapable de faire la part des choses!

Deux : les réformes économiques requises et maintes fois rappelées par des

économistes aguerris n'ont pas trouvé preneurs parmi les gouvernements post-2011. Des réformes, toujours reportées pour plus tard, sine die. La procrastination et les atermoiements ont forcé le statu quo et avorté toute rupture avec ces politiques économiques surannées et inefficaces. Des gouvernements focalisés sur leur survie politique et n'ayant pas le sens du bien public et l'impératif de la prospérité.

Pas d'autres façons de le dire : la Tunisie post-2011 a abîmé son économie. Celle-ci s'est fait flageller par les partis au pouvoir, Ennahdha en tête, ayant été le seul parti omniprésent dans les 9 gouvernements.

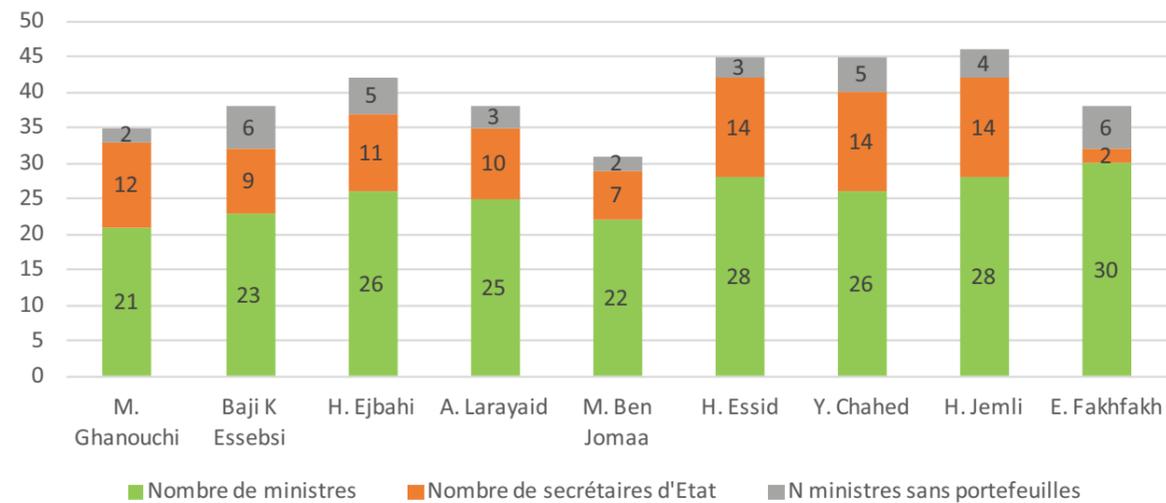
#### Les 5 «I» de la débâcle économique

En cause, cinq «I» : Instabilité politique, Incompétence ministérielle, Inconfiance du citoyen, Indifférence des élites, le tout fait dégringoler l'Investissement.

Instabilité. Les 9 chefs de gouvernement: 7 ingénieurs, un avocat et un énarque (Mohamed Ghannouchi). Aucun économiste patenté! Avec au total 385 ministres et secrétaires d'État, dont seulement 12% de femmes, et dont les deux tiers sont issus des communautés des expatriés en France ou en Angleterre. Un grand nombre de ces chefs de gouvernement et ministres ont fait leur carrière dans des firmes privées, sans expérience en matière de gouvernance économique de l'État.

Beaucoup de «golden boys», BCBG, sans compassion pour les plus pauvres, sans compréhension des enjeux partisans et sans ancrage dans l'État profond. Tous ont dépensé sans compter, pour toujours plus de dettes et toujours moins de résultats.

Taille du gouvernement (ministres, secrétaires d'État et ministres autres)



Des gouvernements pléthoriques, avec en moyenne 41 ministres et secrétaires d'État. Il fallait satisfaire tous les partis au gré des quotas imposés par les partis et lobbies associés. Les coûts budgétaires et les «coûts de transactions» politiques ont fini par étrangler le budget de l'État.

La durée de vie moyenne de ces gouvernements est d'un an, contre 3 ans dans les démocraties occidentales. Incompétence: la bonne gouvernance nous apprend qu'il faut en moyenne un an pour qu'un ministre comprenne ses dossiers, maîtrise son organisation et

arrive à prendre les bonnes décisions. Plus graves encore, les départements économiques et financiers ont été confiés à des néophytes en économie, souvent des ingénieurs ou avocats, ignorant les abc d'élaboration, d'implantation et d'évaluation des politiques publiques.

**wininti**  
by BH ASSURANCE

تقضي شورك  
l'application  
إلي تعمل بيها كل شين وين ما تكون

BH ASSURANCE



[www.bh-assurance.com](http://www.bh-assurance.com)

#Besafe #StayAtHome

Certains confondaient le bien public avec le bien privé, les intérêts des contribuables avec les intérêts de leurs partis ou lobbies associés. Avec une ardoise salée chargée en soupçons de conflits d'intérêts, de corruption et de clientélisme.

Tous responsables, nul n'est imputable! Voilà le drame politique de l'après-2011. Avec des partis sans programme économique et des ministres sans expérience en gouvernance et négationnistes des fondamentaux de la science économique.

Inconfiance. Désillusionnés, les citoyens voyaient venir la débâcle économique qui ronge chaque jour un peu plus leur pouvoir d'achat. Des citoyens constatent impuissants le capharnaüm au parlement et l'improvisation au sommet de l'exécutif. Plus de 10 000 mouvements de contestation sont constatés annuellement depuis quelques années. Et cela érode la productivité, démobilise le sens du travail et mine l'attractivité du pays pour les investisseurs et touristes étrangers.

Indifférence. Prise dans le petit jeu de la politique politicienne, la classe politique a fini par se couper de la Tunisie profonde, perdant tous les liens de confiance avec les paysans de Bouzid, les commerçants du secteur informel à Ben Guerdane, El Kamour, Gafsa, Kasserine... L'indifférence et l'arrogance des élites ont amoché l'unité nationale et généré des contestations hargneuses et dévastatrices pour l'économie et le bien-être de la collectivité dans son ensemble.

Investissement. Tous ces facteurs réunis ont saccagé l'investissement productif et créateur d'emploi durable. Les élus jettent de l'huile sur le feu pour toujours plus d'incertitude, le pouvoir exécutif multiplie le gaspillage (payés des taxes et de la dette) et la BCT plafonne ses taux d'intérêt directeurs. Avec des taux 4 fois plus élevés que ceux du Maroc, du Sénégal et 7 fois plus élevés que ceux de l'Espagne ou l'Italie. Ce cocktail explosif a dévasté l'investissement et démantèle à petit feu le tissu industriel.

Des ajustements sont requis pour sanctuariser l'économie et la protéger des tensions

politiques et sociales. Mechichi a du pain sur la planche! Il doit bien s'entourer pour faire face aux vagues déferlantes des adeptes du statu quo et des rentes de situation!

**Dix réformes qui ne peuvent plus attendre**

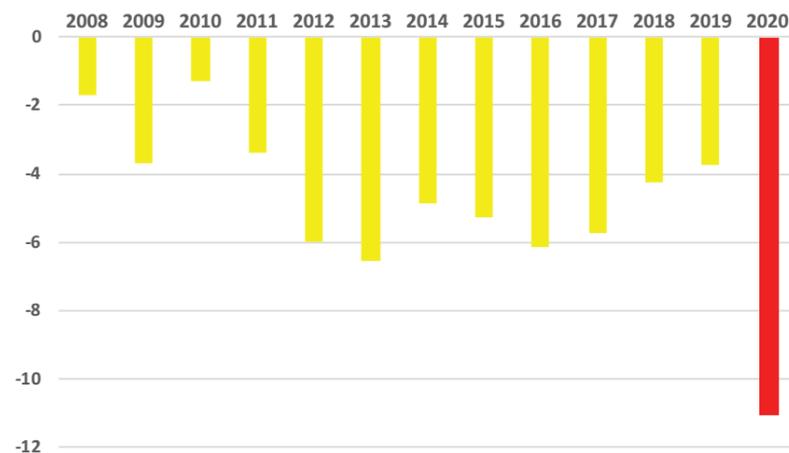
Dix réformes majeures pour constituer la charpente d'un nouveau modèle de développement économique. Dix réformes pour redémarrer l'économie et redonner de l'espoir à un pays appauvri comme jamais, de plus désorganisé et vulnérable.

Rationaliser les dépenses publiques. Les opérateurs économiques privés minimisent leurs dépenses, optimisent leurs utilités et bénéfices propres. Ils ne gaspillent pas inutilement leurs ressources rares (budgets, temps, travail, etc.). L'État doit faire autant avec l'argent des contribuables : il doit minimiser ses dépenses (gaspillage), avec plus d'efficacité et d'efficience. Les 385 ministres de l'après-2011 ont fait les généreux avec l'argent des autres (taxes et dettes), sacrifiant lamentablement les résultats. Les deux tiers des recettes fiscales annuelles sont destinés aux salaires des 800 000 fonctionnaires. Les salaires et les traitements de la fonction publique augmentent annuellement de 14%. Le temps est venu pour compresser les effectifs de la fonction publique, geler les salaires, couper les primes des ministres et députés et réviser toutes les dépenses publiques. L'État tunisien doit retrouver sa rationalité et sa raison d'être. Le cycle vicieux des déficits payés par la dette doit s'arrêter. Restaurer la confiance : depuis Ibn Khaldoun, on sait que la prospérité et la décadence

des nations sont tributaires d'une intelligente collective articulée sur la création de richesse, soutenue par des incitatifs bien calibrés, efficaces, stimulant l'investissement, gratifiant l'excellence, instaurant la confiance et assainissant le climat des affaires, soit une logique de gagnant-gagnant. L'action collective en Tunisie est désormais en perte de repères. Le gouvernement Mechichi doit redonner du sens (sens making), doit recoller les morceaux, restaurer la confiance, assainir le climat des affaires et mettre de l'ordre dans les choix publics. Réhabiliter la concurrence comme propulseur de la prospérité, dans un pays où les ressources sont limitées et les besoins illimités. La concurrence, même « impure et imparfaite », est préférée aux systèmes « command & contrôle », appliqués en Tunisie depuis 2011. La concurrence n'exclut pas la coopération! L'économie n'est rien d'autre que des processus de transformation des ressources limitées, ayant des usages alternatifs, en biens et services utiles! C'est pourquoi travailleurs, investisseurs, patrons, banques, entrepreneurs doivent coopérer, se coordonner et se concerter dans une approche gagnant-gagnant. Rétablir les mécanismes de la concurrence, c'est défaire les rentes de situation et pénaliser la prédation liée! L'économie tunisienne doit rompre avec ce juridisme improductif, voté au parlement sans études d'impact (ex ante) sur les entreprises et sur la croissance économique.

Capitaliser les avantages comparatifs : la Tunisie recèle de précieuses dotations naturelles, des talents, du savoir-faire et d'importants potentiels qui sont sous-valorisés. Aussi, le pays souffre de nombreuses entraves : une bureaucratie pléthorique et corrompue, des taux d'intérêt artificiellement gonflés, une fiscalité

Deficit budgétaire en % du PIB



**PAYEZ EN LIGNE EN TOUTE SÉCURITÉ**  
3D SECURE



Afin de mieux sécuriser vos paiements par carte bancaire sur Internet, La Banque de Tunisie met en place un système de sécurité basé sur le protocole 3D SECURE. Ce système consiste à authentifier toute transaction à l'aide d'un mot de passe dynamique à usage unique. Il vous sera envoyé instantanément par SMS sur votre GSM pour la validation de l'opération. En cas de changement de votre numéro de téléphone, nous vous invitons à contacter votre agence

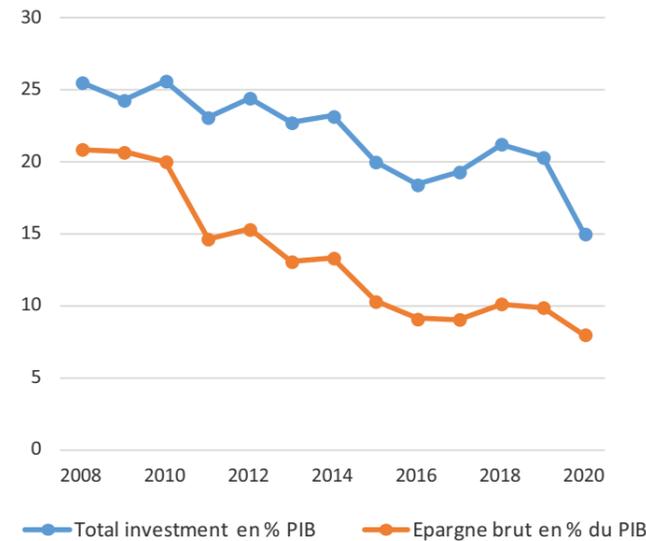


# Avec QNB, disposez à présent de votre carte bancaire en 48 heures.

Pour mieux vous servir et faciliter vos transactions où que vous soyez, disposez en ce moment de votre carte bancaire en 48 heures.



Appelez le 36 00 40 00 ou visitez [qnb.com.tn](http://qnb.com.tn)



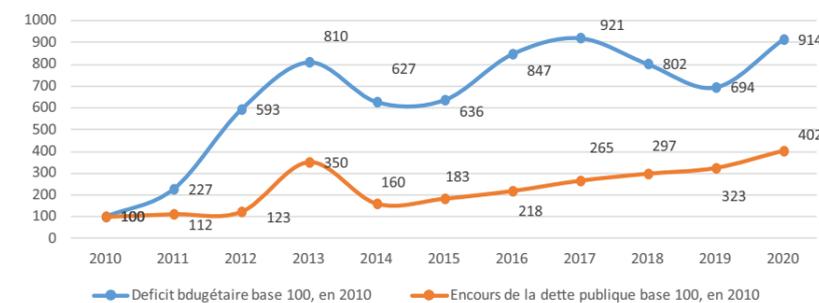
handicapante...Le pays doit se doter d'une stratégie de compétitivité fondée sur des politiques industrielles créatrices de produits à haute valeur ajoutée. Il est illusoire qu'un pays de la taille de la Tunisie veuille tout faire. Les ministres, les stratèges et «experts» économistes de la Tunisie post-2011 recommandent à l'État de tout faire et d'être partout! Une telle démarche est populiste et illusoire. La Tunisie doit arrêter de chuter dans les classements en compétitivité : le Maroc et la Jordanie ont désormais plusieurs longueurs d'avance sur la Tunisie.

Revigorer la productivité : l'augmentation des salaires n'est soutenable que par une plus grande productivité (du travail, capital et contexte global). Cela requiert davantage d'investissements en capital pour chaque travailleur (soit une meilleure intensité capitalistique). Un taux de salaire fixé au-dessus du niveau d'équilibre général est créateur d'un chômage chronique et dévastateur pour la compétitivité. Mechichi doit bousculer les

mentalités, réhabiliter la valeur du travail et revaloriser la productivité. Restaurer la vérité des prix : le contrôle non justifié des prix, des salaires, des transferts, des subventions sont créateurs de rentes dévastatrices pour les équilibres macroéconomiques. Ces contrôles, souvent injustifiés, créent de la pénurie ou du gaspillage, boostent le marché «noir», encouragent le « free riding » et détériorent les services publics. La Tunisie doit repenser les systèmes tarifaires fossilisés depuis les années 1970. Mechichi doit bannir l'imperfection des prix. Faute de quoi les opérateurs économiques vont rester sur leur réserve.

Rompre avec l'acharnement monétariste. Les tentatives délibérées pour faire flotter la monnaie nationale, pour hausser les taux d'intérêt ou pour parachuter de l'« argent magique » finissent tôt ou tard par rouiller les propulseurs de la croissance: investissement, épargne, productivité... Des taux d'intérêt imparfaits deviennent rapidement des freins pour l'investissement. Le marasme actuel est

Deficit budgétaire et encours de la dette publique, base 100 en 2010



grandement lié aux dysfonctionnements des taux d'intérêt! Le FMI décide, la BCT exécute et les banques commerciales engrangent les bénéfices, mettant à terre l'investissement, la consommation, l'industrie, etc. Les politiques monétaires de la dernière décennie ont fait chuter l'épargne et l'investissement. Mechichi doit sortir le carton jaune contre la politique monétaire actuelle.

Recentrer l'État sur ses missions essentielles: santé, éducation, services sociaux, sécurité, défense... Les externalités, définies comme une interdépendance des préférences et des comportements économiques, justifient l'intervention de l'État, endiguant les externalités négatives (illettrisme, pandémie, criminalité, chômage, corruption, etc.) et incitant les externalités positives (éducation, sécurité, recherche, services sociaux, investissement, création d'entreprises, etc.). Le bien public (services et produits) n'est rien d'autres que des externalités que le marché ne peut gérer spontanément.

Mechichi doit s'entourer de ministres à la hauteur des enjeux, capables de penser, d'élaborer et d'évaluer les politiques publiques. La Tunisie doit restructurer les sociétés d'État déficitaires, celles-ci sont mal gouvernées. L'État doit réduire ses transferts, tout en restant actionnaire majoritaire dans ces sociétés d'État dopées par les taxes des contribuables. L'État autant que nécessaire, le marché autant que possible. Chacun son rôle, le secteur privé pour le bien privé, le secteur public pour le bien public. Répudier la dette toxique. Une démocratie endettée, c'est une démocratie au rabais! La démocratie tunisienne est à la merci du FMI et des prêteurs. Mais, la dette est injuste, elle fait payer les gaspillages des générations présentes par les générations futures. La dette est aussi toxique : elle génère de la pression fiscale nocive pour l'investissement. La Tunisie doit répudier cette dette abrasive qui finance indûment les salaires d'un État pléthorique, qui hypothèque l'avenir des jeunes générations et qui augmente les taxes et la pression fiscale. ■

M.L.  
Ph. D.  
Universitaire au Canada



# Des professionnels au service de l'aviation

**AGIL AIR**  
Service avitaillement avions



## Economie

# La Tunisie face au Covid -19 Des recommandations de l'Ites, entre urgence et mise en perspective

S'érigeant en «pivot national dans l'élaboration des politiques publiques du présent et de l'avenir», l'Institut tunisien des études stratégiques (Ites) ne pouvait se soustraire à sa mission. Par-dessus tout, en cette délicate crise suscitée par le Covid-19. Relevant de la présidence de la République, il lui appartient de fournir des «outils d'aide à la décision permettant d'analyser les dynamiques affectant le présent et l'avenir de la Tunisie sur le plan national, régional et international.» Se positionnant «au cœur de la crise», il s'est employé à produire une étude intitulée «La Tunisie face au Covid-19 à l'horizon 2025 : fondements d'une stratégie conciliant l'urgence du court terme et les impératifs du moyen terme».

# C

ette étude, indique le directeur général de l'Ites, est axée sur trois phases temporelles : l'immédiat, le très court terme (de septembre à fin décembre 2020) et le moyen terme, à savoir l'horizon 2025. C'est ainsi qu'une équipe d'experts et de praticiens

- Anticiper les ruptures, éviter les risques et juguler les menaces mais également saisir les opportunités ;
- Développer une vision et proposer des orientations stratégiques répondant à ces menaces ou opportunités : optimisation des politiques publiques par des propositions innovantes;
- Débattre de ces enjeux pour assurer la recevabilité, l'appropriation et l'implémentation des options stratégiques par les décideurs.

de diverses disciplines scientifiques, médicales, économiques et administratives, civiles, sécuritaires et militaires composée notamment d'anciens ministres (Santé), d'officiers généraux (Marine), de P.D.G. d'organismes publics (Cnss...), et d'universitaires a été mandatée pour y plancher.

La méthodologie bénéficie d'un esprit de synthèse qui a favorisé la formulation de recommandations opérationnelles, à la fois précises et efficaces quant à leur impact immédiat.



La démarche adoptée s'articule autour des axes suivants :  
• Établir un diagnostic intellectuellement honnête et scientifiquement correct pour bien analyser et comprendre les mutations majeures et les grandes dynamiques façonnant l'échiquier national, régional et international ;

Les travaux ont été consignés dans un rapport remis au Président de la République qui a ordonné sa transmission au gouvernement et sa publication. Chacune de ses parties se distingue par une analyse approfondie et est assortie d'une démarche exécutive. Le corpus, réuni en recueil, mérite une lecture attentive. Extraits.

B A I T Y

## ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION



### PROTÉGEZ VOTRE BIEN LE PLUS CHER.

Simple et complète, l'assurance Multirisques Habitation de **CARTE ASSURANCES** est composée de garanties indispensables. Destinée aux particuliers, propriétaires ou simples locataires, vous bénéficiez de garanties performantes pour protéger votre patrimoine familial. Plus de détails sur notre site internet.



[www.carte.tn](http://www.carte.tn)

On vous l'assure.



## 7 mesures économiques et sociales phares, préalables à la relance économique

1. Veiller à accorder une attention particulière aux secteurs mobilisant et impactant une proportion importante de la population active. Il s'agit, en particulier, d'au moins cinq secteurs d'activités prioritaires, à savoir le textile-habillement et chaussure, la construction et travaux publics, le commerce, le transport et les communications, les services de réparation et l'immobilier;

2. Assurer le bon fonctionnement des secteurs vitaux tout au long de la période de confinement ciblé ou de déconfinement. Un plan stratégique de continuité incluant les services publics (eau, électricité, transport, santé), l'agroalimentaire, les banques et certaines industries essentielles doit être établi. Relativement à ces dernières, notamment les industries opérant dans le domaine sanitaire, des politiques incitatives sont nécessaires,

principalement l'octroi de subventions directes ou la suppression des taxes indirectes. Parallèlement, les chaînes d'approvisionnement alimentaire et pharmaceutique doivent être également renforcées afin d'assurer un rythme normal de production et de distribution des produits alimentaires et des médicaments et éviter la ruée sur ces derniers. Dans ce cadre, la consolidation de stocks stratégiques conférant la possibilité de réguler le marché en temps opportun est indispensable. Parallèlement, des politiques incitatives en faveur des filières agricoles stratégiques, notamment les filières maraîchère, alimentaire, laitière et de la viande sont également requises;

3. Mener une politique fiscale visant à préserver la trésorerie des entreprises et les emplois. Par le report du paiement des impôts et la promulgation de nouvelles exonérations fiscales,

cette politique aiderait ainsi les entreprises à avoir la liquidité nécessaire, préserver l'emploi des salariés et soutiendrait le revenu des ménages. Par ailleurs, cette politique fiscale doit être ciblée, en priorisant les secteurs comme le commerce, la construction, etc. et en soutenant les secteurs les plus sinistrés à l'instar du tourisme et du transport. Il serait judicieux de promulguer rapidement, entre autres, le report du paiement des cotisations patronales, de rééchelonner les dettes dues à la douane et de défiscaliser les investissements opérés par les Sicar et les FCP, notamment ceux orientés vers les industries stratégiques.

En outre, la crise actuelle devrait être l'occasion d'amorcer une réforme fiscale audacieuse, en instaurant une plus grande progressivité impôt par la mise en place de nouvelles taxes de solidarité comme l'impôt sur les grandes fortunes et l'adaptation sans délai de la réglementation fiscale au télétravail;

**4.** Maintenir une politique budgétaire expansionniste incluant des mesures de relance de la consommation des ménages et des investissements des entreprises. En effet, l'économie tunisienne a enregistré de faibles taux de croissance avant la crise et la relance économique sera difficile avant la mise en place de mesures relançant la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. En ce qui concerne les entreprises, certaines mesures réclamées par les organisations patronales seront nécessaires telles que:

- La mise en place d'une ligne de garantie afin de permettre aux entreprises de contracter des crédits de gestion et de travaux ;
- La création d'un fonds d'investissement pour la recapitalisation des industries, potentiellement considérées comme les champions de demain ;
- Le paiement des dettes des entreprises et des professionnels ayant effectué des prestations pour l'État ;
- L'accélération du remboursement des crédits d'impôts de TVA ;
- La libération des cautions douanières. Du côté des ménages, parallèlement aux aides sociales ciblant les catégories sociales les plus vulnérables, le pouvoir d'achat des salariés doit être soutenu.

De ce fait, afin de restaurer la confiance, faire face au choc de la demande et stimuler la reprise économique ainsi que la croissance, il est fortement déconseillé de s'orienter vers des ponctions salariales pour alléger la pression sur les finances publiques ;

**5.** Mettre en œuvre une politique monétaire expansionniste venant en aide aux entreprises et aux ménages en difficulté

et protégeant la balance des paiements contre les chocs externes. Dans ce cadre, la BCT doit veiller à ce que les ménages et les entreprises continuent à accéder aux crédits à des taux abordables. A cet égard, l'institut d'émission doit continuer sa politique expansionniste en baissant davantage le taux directeur, en bonifiant les taux sur les crédits d'exploitation et d'investissement et en adoptant une politique de « Quantitative Easing ciblé » (achat de certains types de titres et certificats d'investissement). Sur le plan de la balance des paiements, la BCT doit faire face notamment au choc externe de perturbation de la chaîne de valeur mondiale ainsi qu'à la baisse des recettes touristiques et des transferts des Tunisiens résidant à l'étranger (TRE). En ce sens, elle doit pousser vers la promulgation de l'amnistie de change, annoncée au début du mois de février 2020 ;

**6.** Mener une politique sociale plus active afin de soutenir les classes sociales les plus vulnérables.

A cet égard, un ciblage adéquat de toutes les catégories de la population, et particulièrement les personnes intervenant dans le secteur informel, est indispensable, permettant de faciliter ensuite le renforcement de la protection sociale de cette frange vulnérable de la population. De même, un renforcement du secteur de la microfinance et des activités à finalité purement sociale et environnementale est nécessaire de manière à renforcer l'économie sociale et solidaire. Enfin, une adhésion à une nouvelle dynamique internationale visant à instaurer, en cette période de crise, un revenu universel plus égalitaire s'avère obligatoire ;

**7.** Renforcer les efforts de mobilisation des ressources financières nécessaires, aussi bien à

l'échelle nationale qu'internationale. Plusieurs options se présentent, bien que les marges de manœuvre soient limitées. La première étant la réallocation du budget et une réaffectation des ressources. La deuxième est relative à une responsabilisation beaucoup plus importante de la Banque centrale et une forte implication de cette dernière dans l'effort national de sauvetage des vies et de l'économie. La dernière est liée à la possibilité d'établissement d'un moratoire sur la dette en concertation avec les créanciers bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'une forte mobilisation de la diplomatie afin de bénéficier de lignes de financement supplémentaires provenant des partenaires commerciaux, des organismes multilatéraux ou encore des fonds régionaux. 

Mesures formulées par :  
**Maher Gassab & Aram Belhadj**



## RESIDENCE LA BRISE Jardins de Carthage

Vous invite à découvrir son nouveau projet "LA BRISE" sis aux jardins de Carthage. Résidence de très HAUT STANDING abritant 17 appartements S+1, S+2 et S+3 ainsi que 2 Duplex et un grand parking sous sol.



Pour plus d'informations, nous contacter au :

simpar@planet.tn  
www.simpar.tn



 29 921 011 / 29 921 009

# سلامة بدنك



## Garanties accidents de la vie

Nous ne sommes jamais à l'abri d'un accident

L'assurance GAV, a été aménagée pour vous garantir une indemnité, suite à un accident, sous forme de :

- Capital payable aux ayants droit en cas de décès de l'assuré.
- Capital payable à l'assuré en cas d'incapacité permanente partielle ou totale.
- Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation.
- Indemnité journalière au titre de la période d'immobilisation.

- 📍 Square avenue de Paris -1080 Tunis Cedex
- ☎ +216 70 255 000 📞 +216 71 132 300
- ✉ star@star.com.tn
- 🏢 Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
- 🏠 STAR ASSURANCES



star.com.tn

## Sami Ben Jannet En incubateur de nouvelles politiques publiques

Un haut fonctionnaire de l'industrie tabatière à la tête de l'Institut tunisien des études stratégiques ? La nomination à ce poste en décembre dernier de Sami Ben Jannet, jusqu'à directeur général de la Régie nationale des tabacs et allumettes (Rnta), succédant à l'ancien ministre de Nidaa et historien, Néji Jelloul, n'avait pas manqué de poser des interrogations. Sauf pour ceux qui connaissent son parcours et comprennent les critères de poste fixés par le président Kais Saïed.

### Le profil recherché

Juriste doublé d'énarque (Tunis et France), longtemps contrôleur et auditeur au sein du Comité général des finances (CGF, ministère des Finances), Sami Ben Jannet est surtout spécialiste de l'évaluation des politiques publiques et de la recommandation de bonnes pratiques en matière de gouvernance. « Connaissant parfaitement les arcanes de l'administration où il jouit d'un carnet d'adresses fourni, il est réputé savoir réunir de hautes compétences de divers horizons, les mettre en synergie et les inspirer pour traiter des dossiers épineux et faire aboutir de grands chantiers. Atout majeur : une totale indépendance à l'égard des partis politiques et groupes de pression », soulignent ses proches.

C'est précisément le profil que cherchait le président de la République pour l'ites. En fait, Kais Saïed connaissait Sami Ben Jannet de longue date. Même s'il ne l'avait pas eu comme étudiant à la faculté des Sciences juridiques (où il avait obtenu sa maîtrise en droit en l'an 2000), c'est par des amis communs qu'il avait eu l'occasion de le rencontrer et d'échanger avec lui. Sans formalisme, leurs entretiens portaient en toute franchise sur les goulots d'étranglement qui étouffent le pays, les réformes indispensables et la remobilisation de la haute administration, riche en compétences souvent mises à l'écart.

### La chance, au mérite

Le destin jouera souvent dans la détermination du parcours professionnel de Sami Ben Jannet. Ce Nabeulien de 43 ans, fils d'un fonctionnaire aux Domaines de l'État et d'une maîtresse d'application, marié à une avocate et père de deux enfants, avait été affecté dès sa sortie de l'ENA, après qu'il a obtenu son diplôme du cycle supérieur et passé deux années en France, au Comité général des finances.



Patiemment, il gravira les échelons, effectuant des missions auprès de nombre de ministères et d'établissements publics, suivant des formations diplômantes en audit, notamment à l'Institut français d'audit et de contrôle interne (2013).

### Moderniser l'industrie du tabac et les circuits de distribution

Lorsque son chef de corps, Chebbi, est nommé directeur de la Rnta, il lui proposera de le rejoindre, en 2014, en qualité de secrétaire général. L'imprégnation réussie, il sera nommé directeur général adjoint, avant d'être désigné, en 2017, directeur général. La tâche est bien délicate. Il s'en tirera au mieux, réussissant à redresser les fondamentaux de l'entreprise. Et surtout à mettre à contribution les parties prenantes au sein de la Régie, en mettant sur pied un plan de modernisation et de relance, ainsi qu'un programme de marketing incluant notamment la réorganisation du réseau des débits autorisés et la distribution des produits tabatières dans les grandes surfaces. Il a ainsi laissé à son successeur un dossier bien ficelé, dûment approuvé.

### Un incubateur de politiques publiques

La nouvelle mission de Sami Ben Jannet est de faire de l'ites un périscope à 360°, portant loin, tout en embrassant le quotidien, un laboratoire d'idées et un incubateur de politiques publiques. Dans son vaste bureau à Dar El Hana, cette villa cossue à Amilcar, sur la grande avenue de la banlieue nord, il balaye du regard par la baie vitrée le magnifique village de Sidi Bou Saïd baigné par la mer bleue...

Sans avoir le temps de savourer cette vue imprenable, tellement pris par les réunions qui s'enchaînent à longueur de journée. 🇸🇩

Diplomatie

## Un rameau d'olivier à olivier poivre d'arvor



• Par Abdelaziz Kacem

**De juin 1956 à nos jours, de Roger Seydoux de Clausonne à Olivier Poivre d'Arvor, vingt-et-un ambassadeurs de France se sont succédé en Tunisie. Hormis trois ou quatre erreurs de casting, tous ont rempli leur mission à la satisfaction des deux parties. J'ai eu l'heur d'en connaître de près une bonne demi-douzaine. Une amitié m'a lié à certains d'entre eux. J'en citerai trois : Pierre Hunt, Gilbert Perol et Jean Bressot. Jusqu'à la veille de son décès, notre cher et regretté Chedli Klibi m'en disait beaucoup de bien. Ils lui avaient apporté une aide inestimable, durant son mandat de secrétaire général de la Ligue arabe. Un jour, il faudra dire comment et en quoi consistait cet apport exceptionnel, en toute amitié pour le monde arabe, en général, et pour notre pays, en particulier.**

**D**e par mes fonctions aux départements de la Culture et de l'Information, j'eus quelques entrées aux Affaires étrangères françaises. Des diplomates de haut niveau m'affirmaient qu'il y avait un lobby tunisien au Quai d'Orsay et que la France a toujours pris le plus grand soin dans le choix de ses représentants en Tunisie. Olivier Poivre d'Arvor est de ceux-là. Il n'a certes rien d'un diplomate classique. Homme d'action culturelle hors pair, il avait présenté ses lettres de créance à la Tunisie officielle et sa créance de lettres à la Tunisie intellectuelle et artistique. Ses sorties, ses multiples contacts directs ont pu déconcerter plus d'un boétien.

Cette visibilité a fait de lui une cible de choix pour le clan le plus obscurantiste de nos islamistes. Ils voyaient en lui le propagateur d'une francophonie ennemie, trop éclairée pour leurs ténèbres. À court

d'idées et de convenances, ils ont déblaté sur sa « calvitie », menacé de le prendre en otage. Cela ne m'alarmait pas outre mesure. L'hostilité de ces gens-là est un plus, un atout. Mon bon vieil ami Mutanabbi disait (je traduis) :

*Le minus qui viendrait offenser mon honneur  
Ne ferait qu'avouer ma parfaite grandeur*

Or voilà qu'un bon citoyen, en allié objectif de nos intégristes, publie sur son mur FB un statut qui s'avère être une lettre courroucée au ministre français des Affaires étrangères contre les « agissements » d'un indigne représentant de l'Hexagone. Dès la première phrase, le ton est donné : « *La fin de la mission d'Olivier Poivre d'Arvor était salutaire pour le rayonnement de la France en Tunisie* ». C'est donc par pure francophilie qu'il dénonce le coupable, son « *non-professionnalisme* », son « *népotisme* » (improprement, le mot revient trois fois dans seulement huit lignes), son « *comportement inconvenant* », et son atteinte à notre très glorieuse « *Révolution* », qui « *nous a distingués aux yeux du monde* » et dont la « *voix a porté jusqu'au Yémen* ». La belle affaire !

N'eût été la propension des petites gens à donner crédit à toute médisance, j'eusse haussé les épaules et passé mon chemin. En lisant entre les lignes, ce texte grandiloquent, commis, hélas, par un médecin, nul besoin d'être un herméneute pour déceler le fil blanc d'une haine noire, tant le règlement de compte est manifeste. Il va jusqu'à demander à ce que le partant ne remette plus les pieds en Tunisie, pour le grand bien de la France. Rancœur quand tu nous tiens !

En lisant cette ahurissante délation, Jean-Yves Le Drian se rappellera, sans doute, un bon mot de l'un de ses prédécesseurs les plus prestigieux, Talleyrand, pour ne pas le nommer : « *Tout ce qui est excessif est insignifiant* ».

Pour ma part, je ne puis admettre qu'un homme aussi pétri de talent et de savoir soit si injustement traîné dans la fange par un intégriste par-ci, un dépité par-là. Je n'étais pas dans son giron. J'ai eu le



plaisir de le rencontrer deux fois. Mais le marathon des mots était par trop véloce. Une pause-café était prévue. L'homme était par trop sollicité et moi, je ne me suis pas entraîné à jouer des coudes, ni à frapper aux portes. J'ai attendu, au sens où l'entendait l'auteur insigne des Nouritures...

Ce que je sais, en revanche, c'est qu'il a réellement aimé la Tunisie ; il s'est démené pour lui venir en aide, en ces temps de disette. Son arrivée, en septembre 2016, coïncidait avec l'accession de Youssef Chahed à la présidence du gouvernement. Il a soutenu son action. D'aucuns prétendent qu'il l'a soutenu tout court. Allez faire la

nuance dans le contexte d'une Tunisie confrontée à une grossesse nerveuse et à une révolution avortée.

Son devoir d'ambassadeur était de défendre exclusivement les intérêts de son pays. Ce sont les intérêts de la Tunisie, dont il est tombé amoureux, qui ont primé. Et il serait offensant pour nous que ses supérieurs le lui reprochent.

En des temps apaisés, nous aurions pu profiter à fond de la vocation propre d'OPA, faire jouer son violon d'Ingres, la CULTURE, sous toutes ses formes et expressions. Des programmes ambitieux d'échanges et de coproduction étaient envisageables.

Il était prévu que nous en élaborions avec Chiraz Latiri, ministre aux projets si prometteurs, en dépit des virus et des virages. Mais, quand on est assourdi par le brouhaha des insignifiances, on passe facilement, inévitablement, à côté des choses.

Au revoir et bon vent, cher Olivier Poivre d'Arvor. Vous avez terminé votre message d'adieu aux Tunisiens, si court et si dense, par un émouvant aveu : « *La Tunisie ne me quittera jamais* ». Revenez donc. Vous y êtes chez vous. Souhaitons ensemble plein succès à votre successeur. ■

A.K.

Histoire

## Patrimoine culturel

## Préserver, mettre en valeur, intégrer à la vie : une priorité nationale



• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

**Le patrimoine culturel est mondialement reconnu, aujourd'hui, comme un élément essentiel de la vie des sociétés et des Etats. Ses deux composantes, définies par les conventions de l'Unesco de 1972 et de 2003, sont le patrimoine matériel (archéologique, monumental, architectural, urbanistique ou encore artisanal et écrit, objets d'art et mobilier, patrimoine agricole ou industriel) et le patrimoine immatériel ou vivant (savoir-faire, connaissances, us et coutumes, chants, danses, dialectes et parlers, ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés, transmis de génération en génération que les communautés, groupes, voire des individus, considèrent comme faisant partie de leur héritage culturel). C'est, il faut le dire, un vaste domaine, souvent menacé de dégradation, de destruction, de modifications corruptrices, d'extinction d'un savoir-faire, d'un parler, d'un usage, sans compter les fouilles clandestines, les vols et les trafics illicites.**

**A**

l'occasion d'une rencontre de haut niveau autour du thème « Patrimoine culturel et développement durable » organisé dans la citadelle qui abrite le superbe musée de Sousse par le Forum de l'Académie politique, en collaboration avec la Fondation Konrad-Adenauer et l'Institut national du patrimoine le 4 juillet dernier, j'avais été invité à faire part de mes réflexions nées d'une expérience acquise comme

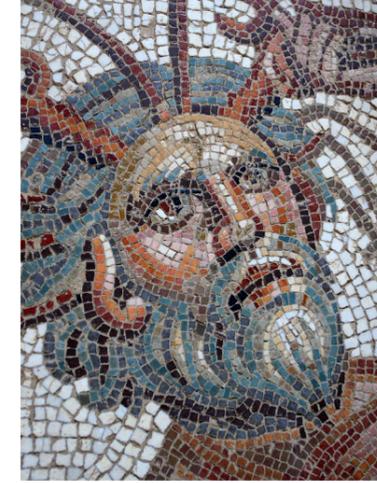
ministre de la Culture et de la Sauvegarde du patrimoine, puis comme directeur général de l'Organisation de la Ligue des Etats arabes pour l'éducation, la culture et la science, mais aussi de l'expérience acquise durant presque quarante ans en qualité de directeur de recherches, de responsable de collections et de conservateur de monuments et de sites à l'Institut national du patrimoine. La présente contribution reprend et développe les idées émises à cette occasion.

Si pendant longtemps, le patrimoine culturel a été perçu prioritairement comme un facteur d'épanouissement intellectuel, une ouverture sur l'universel et un conservatoire de l'identité, il demeurerait cependant sans lien réel avec l'activité économique, voire sans lien avec la vie. Les choses, y compris dans notre pays, ont évolué. S'il n'y a pas encore suffisamment de programmes concrets en la matière, il y a en tout cas une conscience de la nécessaire intégration du patrimoine culturel au développement. Ce que nous souhaitons, c'est que l'Etat réussisse à donner à la politique de préservation, de mise en valeur et d'intégration du patrimoine culturel tunisien l'ampleur d'une priorité nationale.

Voici comment l'on pourrait s'y prendre. La condition sine qua non d'une intégration réussie du patrimoine à la vie nationale culturelle, sociale et économique est la coordination et la coopération entre plusieurs ministères. On sait que la protection du patrimoine passe impérativement par sa conservation et, le cas échéant, de sa restauration. En l'occurrence, le personnel scientifique (chercheurs et conservateurs, historiens et archéologues, architectes-urbanistes) ne pose pas de problème. Mais le personnel technique et ouvrier qualifié ? Il faut donc engager de suite un programme de formation professionnelle de jeunes gens et de jeunes filles qui deviendraient capables de mettre en pratique des techniques traditionnelles ou anciennement en vigueur et, ce faisant, sauver ou ressusciter un savoir-faire. Il faut aussi s'atteler au travail d'inventaire des techniques et des usages et des procédés authentiques. Il faut publier et diffuser des nomenclatures, des manuels, des répertoires en matière de styles



■ Le Capitole de Dougga (Thugga), (Détail)



■ Mosaïque romaine de Tunisie. (Détail)

architecturaux et décoratifs à l'usage du personnel technique et ouvrier. Ce n'est pas impossible. Beaucoup d'excellentes études ont été réalisées depuis le XIXe siècle par des ethnologues et des chercheurs spécialistes de ce que l'on appelait naguère les Arts et Traditions populaires portant sur les techniques, les recettes, les outils, le décor, le traitement des matériaux, la maîtrise du bois, de la ferronnerie, de la peinture, du plâtre sculpté, de l'emploi des enduits et des pigments adéquats. Ces études figurent dans des revues spécialisées ou sous forme de monographies qui existent dans nos bibliothèques. Il y a aussi dans les cartons de l'INP et du ministère de la Culture ou dans ceux de l'Association de sauvegarde de la Médina de Tunis et

d'autres municipalités des enquêtes menées dans les souks auprès des artisans. Aussi est-il indispensable que les ministères de la Culture et de la Formation professionnelle et de l'Emploi (ce dernier département dispose d'excellents centres d'ingénierie de formation et de formation continue tels que le Cenafif et le Cnfcpp) ainsi que le ministère en charge de l'artisanat travaillent ensemble. La coopération internationale sera en la matière particulièrement utile. Des centres spécialisés dans la formation des métiers du patrimoine comme ceux de Venise et de Fès seraient disposés, je le sais, à mettre leur expérience au service des programmes tunisiens de formation d'une main-d'œuvre qualifiée. Comme corollaire à cette mobilisation impliquant plusieurs départements, il conviendrait de mettre en place une politique d'encouragement et de récompense telle que le Prix du meilleur ouvrier, meilleur restaurateur, meilleur ferronnier, meilleur stucateur, meilleur artisan-formateur, ou encore dans le domaine du livre, par exemple, du meilleur artisan relieur-formateur. La contribution de certaines organisations intergouvernementales est tout à fait envisageable (à preuve, le Prix

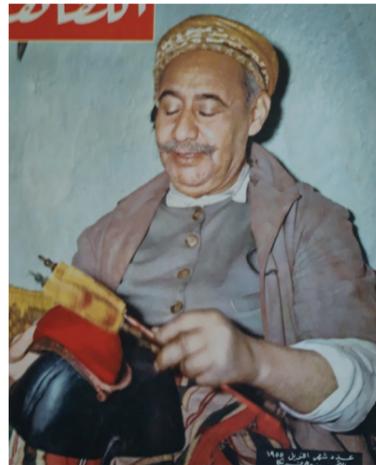


■ Cavalier en tenue traditionnelle d'apparat. L'art équestre, enraciné dans notre culture, doit être sauvegardé et réhabilité.

de l'Alecso pour le patrimoine, doté de 50 000 dollars, que nous avons créé en 2011). Un autre aspect fondamental de la coopération entre les ministères de la Culture et du Tourisme et de l'Artisanat est la réhabilitation de l'artisanat, la protection des métiers traditionnels et la lutte contre les contrefaçons.

Notre patrimoine archivistique, manuscrit, imprimé et photographique, fort riche, gagnerait à bénéficier d'une coopération étroite entre le ministère de la Culture, dont dépend la Bibliothèque nationale, et la Présidence du gouvernement, autorité de tutelle des Archives nationales, pour la conservation du patrimoine archivistique, manuscrit et imprimé et illustré. Les efforts conjoints permettraient en particulier la mise en œuvre d'un programme d'inventaire, de classement et de préservation des collections publiques et privées sur toute l'étendue du territoire.

Par-dessus tout, la prise de conscience effective de l'importance du patrimoine culturel et de sa place dans la vie nationale est tributaire d'une action d'envergure qui est l'éducation de la société en la matière. Cette œuvre – ambitieuse mais néanmoins incontournable – passe par des programmes scolaires d'initiation aux caractères originaux de l'héritage patrimonial ainsi qu'à une initiation à l'histoire de l'art et des critères esthétiques du patrimoine architectural et décoratif. Grâce à l'acquisition de connaissances correctes de l'héritage patrimonial et du rôle des échanges interculturels dans l'histoire, l'éducation au patrimoine serait aussi une éducation à la citoyenneté. Une citoyenneté attachée



■ La médina de Tunis, un artisan de la chéchia aux techniques élaborées et ancestrales, vestiges romains, Gsar Ouled Dabbab (greniers à grains et à provisions)

à son identité et à la patrie et ouverte avec sympathie sur les cultures du monde. L'innovation et la créativité elles-mêmes, toujours souhaitables dans toute société en phase avec son époque, ne peuvent s'épanouir sans une connaissance préalable du répertoire architectural et décoratif historique. Il y a donc urgence à mettre en place une réflexion approfondie sur la question entre les ministères de la Culture, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (dont dépendent d'ailleurs l'Institut supérieur des arts et métiers et l'Institut supérieur des métiers du patrimoine). La tâche est ardue (notamment en ce qui concerne la formation d'enseignants, la conception des programmes et l'aménagement des horaires) mais il n'y a pas de progrès sans ambition et il n'y a pas d'ambition sans sacrifices et sans effort. Au demeurant, l'éducation au patrimoine peut se faire sans grands bouleversements par le recours à la pluridisciplinarité et l'aménagement des programmes d'histoire, de géographie, d'arts plastiques et de philosophie de sorte que les enseignants puissent intégrer à leurs cours une initiation à l'histoire des civilisations. Une autre expression de cette coopération entre les ministères de la Culture et de l'Éducation devra réussir à faire des maisons de la culture des maisons du patrimoine, organisant des programmes scolaires de causeries, d'expositions légères, de projections vidéo des visites virtuelles de sites archéologiques et historiques nationaux ou étrangers. Cette coopération ne manquera pas de faire appel aux bonnes volontés de plus en plus nombreuses dans la société civile (associations culturelles souvent régionales et qui ont, par conséquent, une bonne connaissance de certaines spécificités du patrimoine et ses liens avec l'environnement naturel).

Si la coordination des efforts est une condition indispensable pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine, celui-ci peut jouer, pour sa part, un rôle de grande importance dans le développement et notamment dans les efforts visant à revigorer l'économie touristique. Dans la première décennie du siècle, le Gouvernement avait décidé d'en faire une priorité et en avait confié la réflexion et la mise en œuvre au ministère de la Culture et de la Sauvegarde

du patrimoine en coordination avec le ministère du Tourisme. Un ambitieux projet fut alors engagé avec le soutien de la Banque mondiale (qui pour la première fois, et c'est un honneur pour la Tunisie, s'engageait dans un programme concernant le secteur culturel). Nous procédâmes alors à la mise en valeur de Dougga, la réhabilitation de la médina de Kairouan, la reconstruction du musée de Sousse et la mise en valeur de la citadelle, le réaménagement, l'extension et la mise à niveau du musée du Bardo, la création du musée des arts et traditions de Houmt Souk, la signalisation promotionnelle des sites, médinas et monuments sur les axes autoroutiers et routiers. Parallèlement, le ministère, appuyé sur l'INP, avait engagé un ensemble d'opérations financées sur le budget de l'Etat, telles que la réhabilitation du village de Chénini à Tataouine, des gours (greniers à grains) de Médenine, du village de Kesra ainsi que du superbe site archéologique d'Oudhna (l'antique Uthina), dont la richesse et la proximité de Tunis constituaient à nos yeux un excellent contrepoint à la visite toujours décevante, archéologiquement parlant, de Carthage. On voudra bien nous permettre de faire quelques propositions comme contribution à la réflexion sur le tourisme culturel. Il faudrait éviter un changement de cap brusque et, par conséquent, continuer d'améliorer les options traditionnelles (tourisme balnéaire, de santé et de loisirs) tout en s'engageant progressivement sur la voie du tourisme culturel. Il est d'autant plus aisé de concilier l'un et l'autre choix que le territoire national est peu étendu et qu'il possède 1 300 km de côtes. La mer n'est jamais très loin du patrimoine culturel et le patrimoine, jamais très loin de la mer. Citons pêle-mêle Dougga, Bulla Regia, Thuburbo Majus, Chénini de Tataouine, sans parler de Sidi Bou Saïd, d'Oudhna ou encore des médinas. Cette politique équilibrée laisserait au tourisme culturel le temps de se développer et de s'adapter aux standards internationaux.

Une politique touristique privilégiant le patrimoine assurerait non seulement un caractère dynamique à sa protection et sa mise en valeur, mais elle jouerait aussi un rôle important dans le rééquilibrage

régional entre le littoral, mieux équipé, plus prospère, et l'intérieur qui pâtit de divers handicaps. Un argument de poids plaide en faveur du tourisme culturel : de nombreux sites archéologiques et historiques se trouvent précisément dans les régions de l'intérieur. Ici aussi, une coordination réelle entre différents départements ministériels – et surtout un attelage opérationnel constitué du ministère de la Culture et de celui du Tourisme – s'impose. Indispensable, la mise en place d'une politique de coopération étroite entre différents ministères pour le développement du patrimoine culturel est une entreprise complexe qui se complique davantage aujourd'hui par l'entrée en scène des collectivités régionales et locales. La décentralisation érigée – de manière expéditive, il faut le dire – en dogme par la Tunisie actuelle, commande aux responsables du patrimoine de réfléchir dès maintenant à la meilleure manière de gérer les rapports qui ne seront pas de tout repos entre le ministère de la Culture et ses partenaires gouvernementaux, d'une part, et les régions et communes, d'autre part. En outre, le caractère de masse et la formule du all inclusive de notre tourisme constitue encore un handicap pour l'essor du tourisme culturel. A cela, il faut ajouter qu'avant 2011, l'ensemble du territoire – y compris les confins sahariens – était accessible, alors qu'aujourd'hui, la menace terroriste est un obstacle à l'épanouissement du tourisme culturel et écologique, notamment dans l'extrême Sud.

Pour terminer, nous souhaiterions dire un mot sur le rôle du secteur privé et la nécessaire réconciliation de l'Etat avec les amateurs du patrimoine. Ici et ailleurs dans le monde, les collectionneurs privés ont toujours joué un rôle dans la conservation des objets. L'Etat y gagnait de sorte que souvent, à l'INP, nous enrichissions les collections nationales par des acquisitions effectuées auprès de nos compatriotes et des antiquaires. Beaucoup ont sacrifié bien des choses dans leur vie par amour des livres, des bibelots, de la numismatique, certains étaient et sont encore d'excellents connaisseurs (Tunisiens et étrangers se souviendront toujours de l'immense érudition du grand collectionneur que fut Si Ahmed

Djellouli qui nous quitta en 2011). Aujourd'hui, il serait bon que l'Autorité publique encourage le métier de commissaire-priseur agréé et les ventes aux enchères réglementées. Ainsi se créerait un circuit dynamique utile aux particuliers, aux marchands d'art et à l'Etat qui pourrait, comme c'est le cas en France, exercer son droit de préemption. Il n'y a pas de mal à ce qu'une personne investisse dans le domaine muséographique. Mais, nous l'avons vu il y a quelques années dans deux projets d'envergure dans le Sud, il y a un risque d'erreurs grossières (comme par exemple de mettre à l'entrée du « musée » les armoiries royales égyptiennes au lieu des armes tunisiennes beylicales...). En outre, le côté spectaculaire peut donner une vision caricaturale du passé. Il faut donc que l'Institut national du patrimoine garde la haute main sur des entreprises de cette nature et qu'il impose notamment le recours à un spécialiste confirmé des musées et de la conservation.

«Préserver le patrimoine culturel, le mettre en valeur, l'intégrer à la vie, une priorité nationale», avons-nous choisi comme titre pour cet article. Mais peut-on réellement garder la forme affirmative ? Fixer un tel objectif, en effet, ne va pas sans susciter en chaque responsable du patrimoine l'angoisse de l'athlète devant une barre placée trop haut. L'Etat est confronté depuis presque dix ans à des difficultés budgétaires gigantesques et à la nécessité de consacrer une part sans cesse croissante de son budget à la sécurité et à la défense nationale, étant donné le risque terroriste. Face à de telles contraintes, que faire sinon trancher dans le vif et privilégier, au sein du ministère, sa vocation de responsable du patrimoine, de sa sauvegarde et de sa mise en valeur. Si j'avais à décider, je n'hésiterais pas à désengager l'Etat de l'activité festivalière (en faisant un appel conditionnel aux privés) budgétivore au bénéfice massif des sites archéologiques, des villes et monuments historiques, du patrimoine écrit et de l'héritage immatériel là où précisément - à l'heure actuelle - l'Etat, grâce à ses personnels scientifique et technique et ses administrateurs, demeure le seul organe compétent.



■ Mosquée des Sept Dormants à Chénini de Tataouine

Enfin, il faut rompre avec la vision figée de la sauvegarde. Le pire exemple est celui de Carthage. Pendant vingt ans (1973-1993), une campagne internationale de fouilles y a été menée sous l'égide de l'Unesco. Entretemps (1974), le site (en réalité, une ville moderne dans laquelle sont dispersés des sites et vestiges antiques) a été inscrit sur la Liste du patrimoine de l'Humanité. L'Etat a alors classé comme non-constructibles plus de 400 ha publics et privés qu'on a donc gelés sans rien faire, sinon interdire dans ce qu'on a qualifié de « parc archéologique » (définition doublement contestable : d'abord parce que la notion de parc suppose une mise en valeur et une animation à but éducatif et de loisirs, ensuite parce que Carthage, à la différence de Dougga, Oudhna, Bulla Reggia ou encore, à l'étranger, Leptis Magna (Libye) ou Jarrach (Jordanie), est une commune dans laquelle se trouvent çà et là des vestiges. Il faut rompre avec l'immobilisme. Depuis plus de quarante ans, on parle de parc archéologique (mais pas l'Unesco. Un parc, elle veut bien, mais à condition de le mettre en valeur et de l'animer) mais rien n'a été fait (voir l'excellent article du Pr Houcine Jaïdi sur Leaders.com du 17.IV. 2014). La faute n'en revient pas uniquement aux responsables du patrimoine mais également à l'Autorité suprême qui n'a jamais voulu établir juridiquement la délimitation du site ni approuver ou corriger le « Plan de protection et de mise en valeur ». Le Pr Sana Ben Achour, éminente spécialiste du droit du patrimoine, dit clairement qu'en agissant de la sorte, « l'Etat ne se reconnaît aucune obligation positive ou de faire. Il agit simplement par défaut et attentisme. »

D'ailleurs, concernant Carthage, l'Unesco ne cesse de répéter qu'il faut régulariser les cas litigieux, délimiter les secteurs et mettre en valeur les espaces classés non constructibles.

Autre urgence, à caractère législatif celle-là : pour libérer le patrimoine culturel des entraves à son épanouissement constructif au sein de la nation, il faudrait revoir les textes juridiques, en particulier le Code du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels de février 1994 et le décret-loi d'avril 2011. Ils ne sont guère incitatifs et exagérément répressifs. Or, si on terrorise les particuliers, c'est perdu, et à plus d'un titre : parce que l'Etat n'a pas les moyens de tout garder et de tout présenter et parce que le commerce légal et réglementé (inventaire, magasins agréés...) peut contribuer à faire vivre le patrimoine historique et ceux qui exercent ce métier avec compétence, dans la transparence et le respect des lois.

Les temps sont difficiles, mais il n'est pas interdit de garder l'espoir que le ministère des Affaires culturelles (et son bras armé, l'Institut national du patrimoine ainsi que l'Agence nationale de mise en valeur du Patrimoine) jouera, malgré tous les obstacles qui se dressent sur sa route, un rôle capital comme garant de la sauvegarde du patrimoine mais aussi comme pivot d'un indispensable programme national de coordination et de coopération entre les départements ministériels qui devraient être impliqués dans la mise en valeur du patrimoine culturel et sa contribution à la relance du pays et à son développement.

Md. A. B.A.

# Le festival des avantages Hyundai.



**Alpha Hyundai Motor**  
Route de la Marsa GP 9 Ain Zaghuan 2045 Tunis. T +216 70 130 600 - F +216 71 308 766

**Hyundai Motor Tunisie**  
35 rue de l'Industrie ZI la Chargaia 1 - 2035 Tunis. T +216 31 398 000 - F +216 71 308 401

**Auto Pro**  
Av. Mohamed Hédi Khefacha Dar Chaâben 8011 Nabeul. T +216 72 362 666 - F +216 72 364 555

**Zeno Auto**  
Rue Salah Ben Youssef Houmet Souk 4180 Djerba. T +216 75 659 290 - F +216 75 659 277

**Sud Auto Services**  
Route de Gabes Km 3,5 Sfax. T +216 36 408 428 - F +216 36 408 429

**Horizon Cars**  
Route ceinture GP1, Oued Arouk, Akouda 4022, Sousse. T +216 73 308 250 - F +216 73 308 256

**Modern Auto**  
Zone Industrielle, Route de kheniss, Monastir. T +216 73 531 531 / +216 73 531 532  
www.hyundai.com.tn

 **HYUNDAI**

## Histoire

# Muhammad-Ali, réformateur de l'Égypte et son fils Ibrahim Pacha, vainqueur des Saoud et des Turcs

• Par Mohamed-El Aziz Ben Achour

1805. Alors que le vieil Empire ottoman pâtit d'une torpeur qui ternit sa gloire et met en péril sa puissance jadis redoutée, un jeune et brillant officier du nom de Muhammad-Ali (ou Méhémet Ali), né en Macédoine ottomane dans une famille d'origine albanaise, est nommé gouverneur de l'Égypte, la province la plus importante et la plus illustre, conquise en 1517 par le Sultan Sélim 1<sup>er</sup>. Rapidement, Muhammad-Ali donna les preuves non seulement de ses qualités de chef mais aussi de sa volonté – une première dans le monde musulman d'alors – de moderniser le pays. La décision politique la plus importante qu'il prit fut de se débarrasser de manière radicale des mamelouks, lointains héritiers de l'aristocratie militaire qui avaient dirigé avec brio l'Égypte du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Bien que réduits au rang de vassaux du Sultan, leur statut sociopolitique avait été maintenu par les Ottomans mais leurs privilèges constituaient une menace politique et un obstacle évident à tout changement. Le 1<sup>er</sup> mars 1811, Muhammad-Ali, les attirant dans un piège, les fit jeter du haut de la citadelle, confisqua leurs opulents domaines fonciers et, désormais seul maître du pays après son suzerain le Sultan de Constantinople, s'attela à la tâche du redressement d'une province livrée à elle-même après le départ de l'armée de Bonaparte en 1801.

**P**our la première fois, un prince musulman, conscient du retard accumulé et déterminé à sortir le pays de sa léthargie, mit en œuvre un ambitieux programme de modernisation. Certes, le gouvernement impérial avait lui aussi pris conscience de la nécessité peut-être pas d'un aggiornamento mais de moderniser certains secteurs. Mais Muhammad-Ali Pacha fut le premier à

■ Muhammad-Ali Pacha (par Louis Charles Auguste Couder, 1840)



réaliser que les réformes n'avaient de réelles chances de durer que si elles s'appuyaient sur une économie dynamique et prospère. Bien entendu, il avait déjà en tête le projet de s'émanciper de la suzeraineté du sultan-calife. Les beys de Tunis, arrivés au pouvoir un siècle plus tôt, avaient déjà réussi à obtenir une ample autonomie de fait ; mais pour le nouvel homme fort de l'Égypte, province si importante économiquement et stratégiquement pour Constantinople et géographiquement plus proche, c'était une autre affaire. Pour arriver à ses fins, il lui fallait créer une armée moderne et lui consacrer des ressources considérables que l'économie traditionnelle ne pouvait guère procurer. Entre 1811 et 1815, la confiscation des terres de l'aristocratie mamelouke et une réforme fiscale assurèrent d'importants revenus auxquels vinrent s'ajouter les recettes tirées de la

■ Ibrahim Pacha : (tableau peint à Paris en 1846 par Larivière à la demande du roi Louis-Philippe, musée du château de Versailles)



■ Ibrahim jeune (gravure réalisée dans les années 1810)



création par le Pacha des monopoles publics et l'étatisation des circuits commerciaux. Cette prospérité financière permit la modernisation de l'économie. L'historien Jean Batou, dans une étude sur «Pouvoir politique et Développement économique en Égypte de 1805 à 1848», paru en 1991 dans la revue *Annales ESC*, nous apprend – fait inouï dans le monde musulman – que «dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Égypte conn[ut] un processus d'industrialisation qui présent[ait] des analogies avec celui de certaines régions d'Europe occidentale à la même époque.» Le pacha développa avec une telle énergie la culture et la filature du coton que son pays occupa – ajoute le même auteur – la cinquième place mondiale en termes de broches par habitant. L'industrialisation était diversifiée, comprenant des usines de textiles, des manufactures de draps, des usines

d'armement (canons, fusils et armes blanches) et même une sidérurgie. L'historienne Ghislaine Alleaume estime la main-d'œuvre employée dans ces établissements à un nombre variant de 40 000 à 70 000 hommes. La construction navale, elle aussi, connut un grand essor et les arsenaux d'Alexandrie employaient en permanence des milliers d'ouvriers qui construisaient toute une gamme de vaisseaux dont certains étaient équipés de cent canons. Pour assurer la bonne marche et la pérennité de cette industrialisation à marche forcée, Muhammad-Ali créa des écoles techniques et d'ingénieurs et recruta des spécialistes européens (dont des saint-simoniens comme Prosper Enfantin ou Linant de Bellefonds mais aussi des Anglais spécialisés dans l'industrie manufacturière ou encore des Génois et des Maltais. «*A la fabrique des tarbouches de Fuwwa- Rosette, l'encadrement, nous apprend Gh. Alleaume, était assuré par des Tunisiens*» qui, comme nous le savons, sont depuis toujours les meilleurs artisans au monde des fameux «*bonnets façon de Tunis*», les chéchias.

Quant à l'armée, elle eut pour épine dorsale une infanterie dont les contingents étaient fournis par la paysannerie mais disposait aussi d'une puissante artillerie, sans compter la cavalerie. Pour atteindre une efficacité comparable à ce qui se faisait de mieux à l'époque, le pacha fit appel à des instructeurs et conseillers européens, français surtout. Le plus célèbre fut Joseph Sève né à Lyon en 1788. Après avoir bourlingué et acquis une expérience dans le renseignement, cet officier d'état-major polyglotte entra en 1819 au service du Pacha. L'année suivante, il est nommé instructeur en chef de l'armée. Ayant fait preuve de bravoure et contribué à des victoires militaires, il fut élevé au rang de général en 1833. Converti à l'islam, il ne tarda pas à devenir un aristocrate égyptien à part entière sous le nom de Soliman Pacha. D'autres conseillers militaires étrangers repartaient dans leur pays tel le futur général Charles Napoléon de Beaufort d'Hautpoul. Pour former les officiers égyptiens, une école polytechnique fut créée en même temps que des étudiants étaient envoyés en France pour parfaire

leurs connaissances scientifiques, techniques et militaires. Bientôt, l'armée égyptienne (armée de terre et marine) compta 100 000 hommes disciplinés, et vêtus et équipés à l'européenne.

Dans un premier temps, à Constantinople, le gouvernement impérial, de plus en plus soumis à la pression interventionniste des puissances européennes, avait apprécié les efforts de relèvement de l'Égypte, car elle ne manquerait pas, en cas de danger extérieur ou de rébellion interne, de mettre sa nouvelle vigueur au service du Croissant ottoman. De fait, outre les manœuvres britanniques, françaises et russes qui lentement mais sûrement sapaient ses assises, l'Empire ottoman voyait sa souveraineté menacée de l'intérieur. Ainsi, vers 1740, apparut du fond du plateau du Nejd, à l'est de la péninsule arabique, le wahhabisme, une secte islamique fondamentaliste extrémiste fondée par le cheikh Mohammad bin Abdelwahhab, qui trouva un appui politique et militaire auprès du clan des Saoud, maîtres de l'oasis de Dariya. Ces sectateurs wahhabites, se réclamant d'un hanbalisme intransigeant, firent du «*djihad*» pour le retour à la «*pureté*» de l'islam des origines leur raison d'être. Comme au Moyen Âge musulman, ils répandirent leurs propagandistes dans tout l'Empire en s'en prenant au soufisme et au «*culte*» des saints, au chiisme bien entendu, et même au sunnisme tempéré pratiqué par les oulémas et le peuple, auxquels ils reprochaient leur «*laxisme*» et leur tolérance. Ces djihadistes poussèrent l'audace jusqu'à attaquer et piller en 1802 Karbala, ville sainte chiite de l'Irak sous domination ottomane, et massacrer ses

habitants. En Arabie, les Saoud wahhabites, bousculant les garnisons ottomanes, réussirent à étendre leur domination au Hedjaz et s'emparèrent de La Mecque et Médine. Pour Mahmoud II, alors Sultan-calife, cela ne pouvait être toléré. Sur ses ordres, le gouvernement ottoman décida de sévir et confia à Muhammad-Ali Pacha la tâche de réduire la sédition. La nouvelle armée égyptienne sous le commandement du fils cadet du Pacha, Ahmed Toussoun (1796-1816), débarqua à YOUNBOÛ, le port de Médine, en 1813. En 1816 cependant, Toussoun mourut et le Pacha fit appel à son fils aîné Ibrahim, alors âgé de 27 ans. Ce dernier, jusque-là gouverneur de Haute-Égypte, avait donné dès son jeune âge des preuves de sa bravoure et de son aptitude au commandement et à la conduite de la guerre. Nommé généralissime en remplacement de son frère, officier énergique et politique habile, il rallia à la cause ottomane des tribus bédouines en supprimant les taxes qui leur avaient été imposées par les insurgés et réussit à repousser les combattants, pourtant coriaces, de l'émirat saoudite. Décidé à en finir avec cette sécession qui portait gravement atteinte au prestige du Calife commandeur des croyants, il pourchassa les rebelles jusque dans leur fief de Dariya. Preuve de leur efficacité augmentée par le charisme, le courage et l'endurance de leur jeune général, les soldats égyptiens traversèrent en bon ordre le désert d'Arabie d'ouest en est, sur quelque 600 km, et mirent le siège devant l'oasis d'avril à septembre 1818, date à laquelle elle fit sa reddition. Ses défenseurs furent massacrés, ses habitants dispersés à travers l'empire et ses habitations rasées. Des



■ L'auteur visitant en 2006 le site historique de Dariya alors en cours de restauration par les soins du Gouvernement royal saoudien et inscrit depuis sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

chefs furent emmenés en captivité et l'émir Abdallah Bin Saoud fut capturé et envoyé à Istanbul où il fut exécuté. Ainsi s'effondra l'émirat de Dariya, considéré par les historiens comme le premier Etat saoudite (le second connu sous le nom d'émirat du Nejd, installé à Riyad, allait durer de 1824 à 1891; le troisième étant l'actuel Royaume d'Arabie saoudite). De retour au pays après huit ans d'absence, le corps expéditionnaire égyptien fut reçu triomphalement au Caire le 11 décembre 1819.

Presque au même moment, dans les provinces européennes, un autre péril menaçait l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman. En 1821, les Grecs, encouragés par certaines puissances et par des «*philhellènes*» exaltés dont le plus célèbre fut Lord Byron, se soulevèrent. Le Sultan fit encore une fois appel à Muhammad-Ali qui confia, à son tour, le commandement du corps expéditionnaire à l'énergique Ibrahim Pacha. En 1825, le généralissime, à la tête d'une armée de 25 000 hommes, ne tarda pas à reconquérir le Péloponnèse.

En 1826, c'est au tour de Missolonghi de tomber, puis Athènes, l'année suivante. Face à cette contre-offensive victorieuse, les Etats européens décidèrent d'intervenir en faveur de la Grèce, «*avant-garde chrétienne en Orient*» mais surtout en raison de sa position stratégique. En octobre 1827, dans la baie de Navarin, au sud-ouest du Péloponnèse, une coalition des flottes française, anglaise et russe engagea le combat contre la marine turque appuyée par les Égyptiens et les Tunisiens. La bataille fut acharnée et il fallut la



■ L'artillerie égyptienne en action.

■ Palais de Ras el Tin à Alexandrie construit par Muhammad-Ali (mis aujourd'hui à la disposition de la Présidence.)



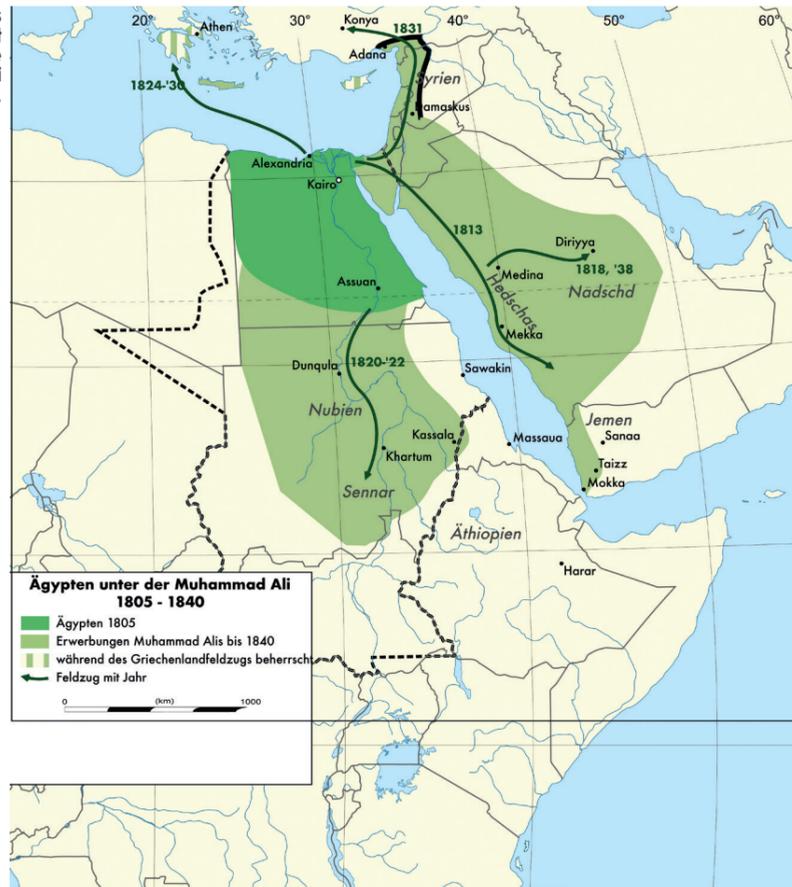
destruction des navires, la mort et la mise hors de combat de la plupart des équipages musulmans engagés (6 000 morts et 4 000 blessés selon les estimations des historiens) pour vaincre la détermination ottomane. Ce grave revers annonçait une ère de repli de l'Empire ottoman désormais sur la défensive face à un interventionnisme européen croissant. En 1832, la Grèce, ottomane depuis le XVe siècle, devenait un royaume indépendant.

Au Caire, Muhammad-Ali et son fils Ibrahim pensaient cependant que les sacrifices consentis n'étaient pas récompensés comme ils le souhaitaient de la part du Padichah, leur suzerain. En outre, les dépenses militaires consécutives aux expéditions d'Arabie et de Grèce constituaient un sujet de d'inquiétude pour les argentiers égyptiens. Il fallut penser à agrandir le territoire à la recherche de nouvelles ressources et de nouveaux marchés. La Syrie, ayant été historiquement toujours liée à l'Égypte, le Pacha songea presque naturellement

à une annexion de cette belle province qu'on appelait alors le Châm et qui comprenait la Syrie et le Liban actuels ainsi que la Palestine.

Pénétrant en Syrie en 1832, les troupes égyptiennes, commandées par Ibrahim Pacha, prirent d'assaut Akka (Acre ou Saint-Jean-d'Acre) le 27 mai puis occupèrent Damas. Le 8 juillet, l'armée du Sultan fut vaincue devant Homs. Le vaillant général entra même en Asie mineure. Le 21 décembre, à Konya, ses hommes remportèrent une autre victoire contre l'armée ottomane commandée par le grand vizir Réchid Mehmet Pacha en personne. Le traité de paix de Küthahya, signé le 4 mai 1833, entérinait la cession de la Syrie et d'Adana (en Anatolie) au pacha d'Égypte. À l'exemple de son père pour l'Égypte, Ibrahim, nommé gouverneur général civil et militaire du Châm, mit en œuvre un programme de modernisation de cette province où les archaïsmes étaient nombreux. Cependant, en 1839, le gouvernement impérial ottoman jugea qu'il était temps de récupérer la Syrie et engagea les hostilités dans ce qu'il est convenu d'appeler la deuxième guerre égypto-ottomane. Mais le 24 juin, à la bataille de Nizip (ou Nezib, en Anatolie du sud), Ibrahim Pacha est encore une fois vainqueur, malgré la présence aux côtés des troupes sultaniennes du futur maréchal prussien Helmuth Karl Bernhard Von Moltke, en qualité de conseiller spécialiste de l'artillerie. Mieux encore - et fait extraordinaire dans la longue et glorieuse histoire de l'Empire - la route de Constantinople s'offrit à l'armée

■ L'Égypte et les zones d'intervention et d'occupation sous le règne de Muhammad-Ali (Wikipedia allemand).



égyptienne. Mais comme l'Orient était désormais sous haute surveillance étrangère, les puissances européennes qui –pour défendre leurs intérêts et concrétiser leurs visées expansionnistes– voulaient éviter qu'à un probable effondrement ottoman succède une Égypte régénérée intervinrent. Une expédition maritime européenne fut montée. Le bombardement de Sayda, Akka et Beyrouth ainsi qu'un blocus d'Alexandrie obligèrent les Égyptiens à évacuer la Syrie en février 1841. Les négociations menées par l'amiral anglais Charles Napier aboutirent toutefois à une reconnaissance de la souveraineté de Muhammad-Ali sur l'Égypte. Mais à quel prix ! Selon un scénario impérialiste qui allait devenir classique, Muhammad-Ali Pacha, outre l'évacuation de la Syrie, fut obligé de réduire sa flotte de guerre et de limiter le nombre de ses soldats à seulement 18 000 hommes. Quant au Sultan, il accepta, en contrepartie de la récupération du Châm, que les descendants du grand pacha se succèdent sur le trône d'Égypte (notons, à ce propos, que le titre de Khidiwî- khédive - équivalent à celui de vice-roi, n'a été officiellement donné au Pacha d'Égypte qu'en 1867 sous le règne d'Ismaïl Pacha fils d'Ibrahim).

La frustration ressentie au plan militaire et politique s'accompagna de difficultés économiques croissantes. La concurrence des produits manufacturés européens, anglais surtout, devint d'autant plus féroce qu'un accord commercial funeste dit de Balta-Liman, conclu en 1838 entre la Grande-Bretagne et la Turquie, interdisait toute forme de monopoles et imposait une totale liberté du commerce dans tout l'empire. Dès 1850, les manufactures créées à grands efforts et sacrifices par Muhammad-Ali et son peuple étaient désormais frappées de plein fouet par la redoutable concurrence des produits étrangers et fermaient les unes après les autres. L'Égypte, à son tour, entra dans la tourmente annonciatrice de l'agressivité politique, militaire et économique des puissances européennes puis de l'occupation coloniale. La renaissance à caractère

national (qui, certes, pâtissait de certains travers comme le caractère oriental du despotisme des pachas et l'absence d'une structuration sociale susceptible d'acclimater durablement le progrès) fut cependant empêchée, surtout par la volonté agissante des puissances impérialistes. Ici, comme dans tout le monde arabe et musulman, l'entrée dans l'ère moderne allait avoir le goût amer de la défaite et de l'humiliation.

Le généralissime Ibrahim Pacha, pour sa part, n'eut plus l'occasion d'exercer ses formidables talents militaires et n'assuma plus que ses hautes fonctions de prince héritier. Il se rendit en Europe en 1846 en visite officielle et fut reçu avec les honneurs dus à son rang et à sa réputation de grand soldat. En mars 1848, Muhammad-Ali, miné par la maladie, confia le gouvernement de l'Égypte et du Soudan (occupé depuis 1820-24) à Ibrahim. Malheureusement, il mourut en novembre de la même année, précédant son père dans la tombe de quelques mois. Mais, hormis son neveu Abbas Hilmi 1er et son



■ Tombeau de Muhammad-Ali.

Md. A. B.A.

frère Saïd Pacha, tous les monarques égyptiens, du khédive Ismaïl jusqu'à l'abolition de la monarchie en juin 1953, furent ses descendants directs. ■

# لعزيز عليك إحميه

## ب 5 طي في الشهر\*



\* حسب مساحة الدار وقيمة الي فيها

إنت ليّا و أنا ليك



Histoire

## Le manichéisme

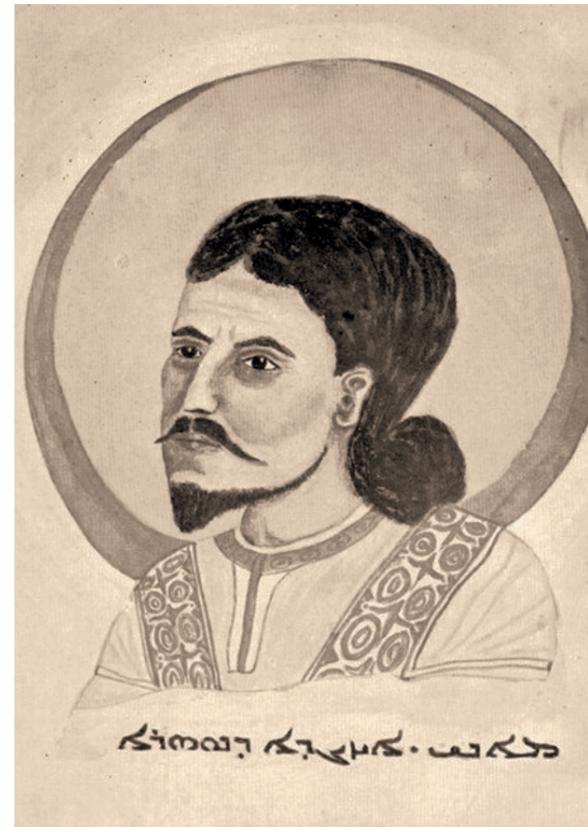
Dans le langage courant, le manichéisme est victime d'une réduction conceptuelle radicale. Traiter une personne de manichéenne, c'est lui reprocher de considérer qu'il y a le Bien et le Mal, tout comme existent le jour et la nuit, l'eau et le feu : sans transition, sans mélange ni amalgame. Le système religieux, apparu au milieu du III<sup>e</sup> siècle, ne manquait pourtant pas de profondeur intellectuelle, qui lui a permis de se répandre dans les milieux cultivés depuis l'Orient hellénophone, l'Iran et l'Inde, jusqu'à l'Italie à la Gaule, et au Maghreb latin. Augustin, « formé au bien dire et coulé dans le moule cicéronien », comme l'écrit S. Lancel, s'y laissa prendre, neuf années durant, jusqu'à l'orée de sa trentième année. La force de séduction du manichéisme et ses succès procédaient, au reste, du perfectionnisme chrétien, fondé sur l'expérience visionnaire, l'abstinence sexuelle et, finalement, le martyre.



• Par Ammar Mahjoubi

# M

ani, le prophète du manichéisme, était un « apôtre du Christ ». De parents iraniens et de langue syriaque, il naquit en avril 216 près de Ctésiphon, au cœur du royaume perse sassanide, qui s'étendait alors de Palmyre à l'Inde, et de la Caspienne à l'océan Indien. Faisant jeu égal avec Rome, le Shah d'Iran, le roi des rois Shahpur Ier avait même, en 260, fait prisonnier l'empereur Valérien. Aussi Mani avait-il proclamé que son église était « aussi bien d'Occident que d'Orient » ; alors que d'autres religions s'étaient limitées à des perspectives locales. A l'âge de vingt-quatre ans, il avait multiplié les voyages missionnaires, parcourant en tout en tout sens l'empire perse, de sa Mésopotamie natale au Baloutchistan à l'est, et des frontières de l'Arménie au nord à l'Égypte au sud. Nombreuses, à la fin du III<sup>e</sup> siècle, les conversions d'Alexandrie gagnèrent



probablement le Maghreb ; ce qui explique l'édit adressé en 297 par l'empereur Dioclétien au Proconsul d'Afrique, condamnant à mort et à la confiscation de leurs biens les chefs de cette secte venue de Perse, et réprochant son introduction dans l'empire. A l'exemple de leur prophète qui, en deux ans, de 240 à 242 avait traversé la majeure partie des provinces persanes, des prêcheurs, partout répandus en peu de temps, faisaient des adeptes dans les cités des provinces romaines, ce qui ne tarda pas à inquiéter les églises chrétiennes.

Au IV<sup>e</sup> siècle, le manichéisme atteignit, en Occident, l'apogée de sa propagation. Mais la vigueur de la persécution exercée à la fois par l'Église et par l'État romain entraîna rapidement son déclin. A la fin du Ve siècle, il ne comptait plus que quelques groupes isolés, en particulier dans l'Afrique vandale, comme l'indique un manuscrit latin de 13 feuillets, découvert

au début du siècle dernier près de Tébessa. En Orient par contre, malgré les attaques du clergé mazdéen et la mise à mort de Mani en 277, sous le règne de Bahram Ier, sa disparition ne fit qu'augmenter l'audience de sa religion « mondiale », et lui ajouter de l'attrait d'une théologie du martyre. A partir de la Palestine, où elles avaient été introduites au III<sup>e</sup> siècle, les sectes manichéennes s'étaient répandues en particulier dans la péninsule arabique, et avaient survécu, au Moyen-Orient, à la conquête arabe. En Extrême-Orient, des communautés manichéennes survécurent jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle dans le Turkestan chinois. Cette dispersion géographique explique l'abondance et la diversité linguistique des sources de la « Révélation » manichéenne : syriaque et iranien moyen (pahlavi), grec et latin, turc ancien et chinois, arabe et copte, autant de textes dans les langues propres aux régions où le manichéisme était prêché.

Quantité de sources textuelles donc, et hétérogénéité, qui rend difficile une description sommaire des traits principaux de la doctrine ; si bien que sa vision dualiste du monde a entraîné peut-être la simplification conceptuelle réductrice de la « Révélation » manichéenne. Pourtant, Mani avait lui-même écrit en syriaque, consigné et canonisé les ouvrages qui le définissaient ; à la différence de Zoroastre en Perse, Bouddha en Inde et Jésus en Palestine, dont Mani se disait le continuateur, mais qui avaient laissé à leurs disciples le soin de développer et de codifier leurs enseignements, exposés donc à autant d'écarts et de variations. Les livres de Mani furent transcrits dans toutes les langues de l'époque, certains par des supports somptueux, des codices en vélin, parfaitement reliés et agréablement enluminés. Il n'est resté malheureusement que des fragments de ces textes sacrés : l'Évangile vivant, le Trésor de vie, La Pragmateia (ou Traité), le Livre des mystères, le Livre des géants, qui constituaient les ouvrages principaux du prophète, auxquels il faut ajouter le texte des épigones, comme la Lettre du fondement (Epistulatfundamento) qu'Augustin avait largement reproduite



et réfutée et, surtout les Kephalaia (ou « Chapitres ») détérrés au Fayoum, ainsi que le Livre des prières et des psaumes et les documents exhumés dans l'oasis de Tourfan, en Asie centrale, et en Chine (le « compendium chinois »).

A l'instar de Paul, converti par la vision du Christ sur le chemin de Damas, Mani avait eu des visions. Dès l'enfance, il eut une première révélation de son « Double Céleste », reprenant ainsi l'idée d'un double qui, selon les hérésies chrétiennes, surveille et protège chaque être humain. A vingt-quatre ans, le Seigneur lui envoya

son Double qui, dans une deuxième apparition : « [m'enseigne] qui je suis et ce qu'est mon corps et comment je suis arrivé au monde [...] qui est mon père dans les cieux et quels ordres et mission il m'a donnés avant que j'emprunte ma forme matérielle, perdu dans cette abominable chair ... ». La profusion et la variété des sources rendent difficile de décrire sommairement les principaux traits de son enseignement. Il s'agit d'une « gnose », c'est-à-dire d'un savoir auquel on accède grâce à la révélation fournie par un discours sacré. Acquis progressivement par l'initié, cette

connaissance lui apporte le salut en lui fournissant la conscience de son être, de sa condition présente dans le monde tel qu'il est, tout en lui procurant les moyens de s'en libérer. Tout ceci est présent sous la forme d'un mythe qui est censé remplacer les mythes religieux antérieurs, d'une cosmogonie compliquée issue des visions et de la pensée de Mani ; celle d'un gnostique auquel a été révélé l'état déplorable de la condition humaine, due à un mélange provisoire et anormal de substances antinomiques : l'Esprit et la Matière, le Bien et le Mal, la Lumière et les Ténèbres. Mélange qui est né d'une chute, après un état primordial où les deux substances hétérogènes étaient séparées. Le salut résultera donc d'un retour à cet état de séparation radicale. Le mythe se développait en trois phases; le moment passé : le moment présent avec sa situation de mélange; le moment futur où la séparation originelle sera rétablie : ainsi étaient définis les fameux «Trois Temps» (initium, medium, finis) que le maître, Mani, avait su distinguer.

Etablie sur ces bases, la doctrine manichéenne avait développé une mécanique cosmique compliqué, aux nombreux rouages constitués par les forces de la nature, le feu, l'air, l'eau, la lumière, le vent ... doublée d'une dynamique anthropologique cohérente, servie essentiellement par un dualisme foncier dans sa cosmogonie comme dans son anthropologie. A l'état primordial, dans le cosmos original, la lumière, le Bien étaient en haut, au Nord, tandis que les Ténèbres, le Mal résidaient dans la partie inférieure, au Sud. L'homme, de même, est un composé de Bien et de Mal, jusque dans sa géographie corporelle: le haut de son corps est le réceptacle du Bien, alors que le Mal est logé dans sa partie inférieure. A l'état médium, dans le Cosmos, la frénésie du Prince des Ténèbres a été telle qu'elle a risqué de rompre toute séparation du Bien et du Mal, de la Lumière et des Ténèbres; de même, la condition de l'homme, dans le monde tel qu'il est, est un mélange de matière et d'esprit, de Bien et de Mal. Et de même que la dynamique, au niveau cosmique, tend à une libération entière

de la lumière, de même l'effort tout entier de l'homme consiste, pour son salut personnel, à réduire en lui la part mauvaise de l'être, à force d'abstinence et d'ascèse, tout en s'efforçant d'accroître sa part de lumière, tout en veillant constamment à sauvegarder et à amplifier cette lumière, ce Bien, présents dans le monde et dans l'homme, mais prisonniers de la matière, dispersés et enveloppés de ténèbres.

Tout manichéen était donc tenu d'observer des codes de vie, des règles pour les trois modes d'action de l'homme : celles de sa bouche, de sa main et de son « sein ». Le « sceau » (signacula) de la bouche interdisait toute parole nuisible, attentatoire à la lumière divine; il établissait aussi une série de tabous alimentaires : prohibition de la viande et du vin et recommandation des figues, melons, concombres, olives et huiles, censées renfermer leur lumière. La main du fidèle, de son côté, ne devait pas cueillir ces « fruits de lumière », ni les cultiver, ni préparer, cuisiner la nourriture, tâches dévolues aux catéchumènes, les novices qui suivaient les enseignements des « Elus ». Ces derniers ne devaient pas exercer une activité professionnelle, ni bénéficier de quelque possession matérielle; il leur était interdit également d'aspirer à toute fonction ou distinction sociale. Quant au « sceau » du sein, il concernait la sexualité, car elle perpétuait l'emprisonnement des âmes lumineuses dans les ténèbres du corps. L'exigence rigide de ces codes ne pouvait que restreindre leur observance stricte à une minorité et aboutir à une hiérarchisation de l'Eglise manichéenne. A sa tête, un « chef » avait douze adjoints et tout un groupe d'évêques et d'anciens: c'étaient la minorité des « Elus », appelés aussi les « Parfaits ». Au-dessus d'eux, des « auditeurs », catéchumènes qui accomplissaient les activités indispensables, interdites aux « Elus ». Ils devaient aussi observer les préceptes communs à toutes les morales, sociétales étaient-elles ou religieuses : prohibition du mensonge, de l'avarice, de la duplicité, de la magie, de l'idolâtrie, de l'adultère, du meurtre. En outre, conduite pieuse et piété réelle pour renforcer l'espoir d'accéder au rang des « Elus ». Licites par contre pour les

auditeurs étaient toutes les activités et travaux, la possession des biens, la consommation de la viande et du vin, la fréquentation d'une concubine et la procréation.

Pour répandre cette religion universelle, cette foi « pour toutes les langues », les missionnaires utilisaient une panoplie de livres et d'icônes, une diversité de chants, d'hymnes et de psaumes. Par leur enseignement, leur force répétitive, ils pouvaient séduire les plus simples comme les intellectuels. Vers l'année 300, Alexandre, philosophe platonicien de Haute Egypte, avait dénoncé l'action de ces missionnaires « très cultivés » et « connaisseurs des mythes et de la poésie des Grecs » qui avaient converti plusieurs intellectuels et philosophes de sa connaissance, tout en veillant aussi les plus humbles, voyageurs, marchands et de petits artisans. Des enfants étaient parfois confiés par leurs parents à des « Elus » pour leur éducation, à l'exemple de Mani; auquel une famille noble avait confié sa fille qui, grâce à lui, avait bénéficié d'une guérison miraculeuse.

Tout comme les chrétiens de cette époque, les manichéens avaient ainsi converti des personnes de tout âge, des deux sexes et de toute condition sociale. Ils apportaient une idée du salut rajeunie, expliquaient l'univers, la nature humaine, décrivaient le cours entier de l'histoire, rejetaient les étranges pratiques des patriarches juifs et les épisodes les plus sombres de l'Ancien Testament, que les chrétiens avaient transformés en allégories. « Alors que les églises chrétiennes (pactisaient avec le pouvoir) s'adaptaient aux réalités, la secte manichéenne, dotée d'une double échelle de valeurs, exerçait un attrait certain. Ceux qui voulaient participer à la compétition pouvaient le faire. Quant aux autres, il leur devenait possible de comprendre comment et pourquoi ils ne pouvaient faire autrement que de pêcher. » (Robin Lane Fox, *Paiens et chrétiens. La religion et la vie religieuse dans l'Empire romain, de la mort de Commode au concile de Nice*. Presses Universitaires du Mirail, p.592.)

A.M.



Concevons  
un monde meilleur.

Des nouveaux modèles de développement de l'économie circulaire aux solutions technologiques pour la gestion et la protection des ressources : une plateforme internationale pour favoriser le développement d'un écosystème entrepreneurial innovant et aider les territoires à créer un avenir plus durable.

**ECOMONDO**  
THE GREEN TECHNOLOGY EXPO

3 - 6  
NOV.  
2020

PARC  
D'EXPOSITIONS  
DE RIMINI, ITALIE

Organisé par

ITALIAN  
EXHIBITION  
GROUP  
Providing the future

En collaboration avec

Ministero degli Affari Esteri  
e della Cooperazione Internazionale  
**ITA**  
ITALIAN TRADE AGENCY

En concomitance avec

**KEY ENERGY**  
THE RENEWABLE ENERGY EXPO



ecomondo.com

Lu pour vous

## Hubert Védrine Et après?

**Révélations, confirmations, batailles de l'après, changer la vie... Hubert Védrine apporte une réponse pertinente à tant d'interrogations que nous impose la pandémie de Covid-19. Dans un livre intitulé *Et après ?*, publié chez Fayard, l'ancien secrétaire général de l'Élysée puis ministre des Affaires étrangères sous François Mitterrand ne manque pas de pertinence. Avec son écriture serrée et ses phrases percutantes, il annonce d'emblée la couleur. «*Nous avons été pris par surprise, c'est indiscutable. Nous n'étions pas préparés, c'est prouvé. Pourtant, nous avons été prévenus, nous savions ce qui pourrait arriver. Mais il n'est pire ignorant que celui qui ne veut pas savoir.*»**

**C'**est précisément dans cette quête de savoir, comprendre et anticiper qu'il entraîne le lecteur, le guidant dans un cheminement balisé. «*Si tout ne va pas changer, rien ne sera exactement comme avant*», nous prévient Hubert Védrine. Comment nos modes de vie seront bouleversés ? Quelle gouvernance mondiale ? Pourquoi une demande de plus d'État ? Quelles sont les quatre réformes essentielles à introduire et dans quelles conditions ? En quoi l'impératif de l'écologisation s'imposera-t-il de plus en plus ? Comment se présentera le monde d'après ? Autant de questions cruciales qui valent tant pour la France que pour l'Europe, et qui trouvent également leur plein écho en Tunisie et dans des pays similaires et proches.

Le mérite d'Hubert Védrine, dans cet ouvrage court et dense, égrené en 22 chapitres concis, est à la fois d'interpeller le lecteur et de l'amener à esquisser les bonnes conduites à tenir. Haletante, écrite à chaud sous le confinement, cette pensée



déliée lance de grands débats qui ne seront pas près d'être tranchés.

A lire absolument. ■

**Et après?**  
de Hubert Védrine  
(c) Librairie Arthème Fayard, 2020  
Disponible en librairies en Tunisie



## Bonnes feuilles

### La bataille de l'après

«La bataille de l'après a été engagée très tôt : l'après sera-t-il comme l'avant ?

(...) Il n'y a rien de plus important pour l'avenir que de cesser d'opposer de façon stérile et tragique les deux termes de cette alternative. Il y a un piège dans lequel il ne faut pas tomber, et qui serait de confondre la remise en marche de l'appareil productif et commerçant, aussi rapidement que le permet la situation sanitaire, et un retour à la normale. En effet, la situation d'avant n'était pas « normale ». D'ailleurs, une sorte de dazibao moderne réclame : « pas de retour à l'anormal ». Ce degré effarant de dépendance économique et technologique, et donc de vulnérabilité, l'insouciance, et donc l'irresponsabilité écologique, cette croyance absurde qu'il n'y avait aucune limite à la poursuite de cette mondialisation débridée, cette fin de l'histoire jubilatoire, point d'arrivée d'une téléologie devenue folle : était-ce « normal » ?

L'explosion vertigineuse des différences de revenus dans un monde où, certes, personne ne s'est appauvri depuis quarante ans, mais où le niveau et les conditions de vie des classes moyennes et populaires des pays occidentaux ont stagné, tandis qu'un minuscule pourcentage des bénéficiaires de la mondialisation voyait ses propres richesses flamber sans limites, était-ce « normal » ? (...)

\*\*\*\*

### Quel monde après ?

(...) Les États-Unis restent la puissance no 1. La Chine impressionne, mais ne séduit pas. Ils sont en pleine escalade de guerre froide, et auront à redécouvrir l'étape intermédiaire de la coexistence pacifique avant d'être capables de coopérer dans l'intérêt de tous. L'intérêt de l'Europe, qui, elle, n'impressionne aucune puissance dans le monde, serait d'accélérer ce processus, et d'abord, en attendant, de ne pas être écartelée. Pour cela, il faudrait que les Européens cessent de se demander s'ils veulent vraiment devenir une puissance ou pas. Pour le moment, ils ont répondu non, et ils sont dépendants. La France continuera avec vaillance et ingéniosité à mettre en avant des propositions intelligentes et raisonnables, appelant à plus de coopérations.

(...) Globalement, que faire face aux États-Unis ? Et face à la Chine, qui pense que son heure est venue ? Face à la Russie, envers laquelle les Occidentaux ont mené une politique à courte vue et a-stratégique depuis trente ans ? Celle-ci croit l'Occident plus affaibli qu'il ne l'est tout en étant secrètement angoissée par la Chine. Sa seule politique sera-t-elle de continuer à démontrer par ses harcèlements et nuisances qu'elle est restée dans le jeu ? Il faut lui proposer autre chose. Je ne peux que redire ma conviction : l'Europe doit sortir de l'impuissance et de la dépendance face aux puissances ; il faut qu'elle accepte de se métamorphoser en une puissance. Ce n'est pas une

question de traité ni de procédure, ni d'intégration, mais de mental et de courage.

Quant à l'Afrique, il faut cesser de l'aborder sur une base purement compassionnelle ou sécuritaire. Au début de la pandémie, il fallait penser à l'Afrique comme à tous ceux qui étaient pauvres et vulnérables. Réflexe archaïque. L'Afrique s'est montrée résiliente, elle a beaucoup appris du VIH et d'Ébola entre autres. C'est un immense continent, très varié. Certains de ces cinquante-trois pays ont encore besoin d'aide, au sens premier du terme, d'effacement de leur dette, ou de moratoire, mais l'immense majorité aspire à une relation de partenariat, après s'être développée vite et après avoir, depuis une quinzaine d'années, plutôt bien tiré son épingle du jeu. «*C'est à nous de changer, en partant de leurs demandes plutôt que de nos schémas, aussi bien pour investir en commun dans le cadre de la réindustrialisation. Et en les convainquant de cogérer les flux migratoires vers l'Afrique (hors demandes d'asile) entre pays de départ, de transit et un espace Schengen refondé.*»

\*\*\*\*

### Des rendez-vous à ne pas manquer

Pendant un certain temps, quelques mois, un an et demi maximum, les esprits, ébranlés par ce qu'ils auront subi, seront disponibles, les décideurs comme les peuples. Des positions très arrêtées seront abandonnées, des alliances nouvelles apparaîtront. Des décisions collectives courageuses devront être prises à l'occasion des échéances internationales, qui étaient devenues routinières, et qui, dans le grand désarroi du monde, devront assumer des ruptures. (...)

Quand on en viendra à la mise en œuvre, les opportunités ne manqueront pas : évidemment les nombreuses élections à venir, aux États-Unis, en Allemagne, en France et dans d'autres pays. Au niveau international, ce sera une véritable course de haies : l'Assemblée générale des Nations unies, les assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale, de l'OMS, les réunions du G7 et du G20, celles des Conseils européens exceptionnels, et, plus importantes que jamais, les réunions des COP : sur le climat, sur la biodiversité (en 2021, en Chine, il faudra en faire une échéance décisive), mais aussi la réunion de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES, créée en 1975 et trop négligée jusqu'ici) et bien d'autres encore. Voilà le programme. Certes, il est difficile en juin 2020 d'imaginer un monde à la fois plus technologique et plus humain, un monde compétitif, mais plus coopératif, un monde plus interdépendant, mais plus solidaire, une économie écologisée et plus équitable.

Il le faut pourtant.

Nous disposons d'une ou deux années pour ne pas rater ces rendez-vous. ■

Hommage à...

Radhi Jazi

## Le pharmacien, l'humaniste

Silhouette fluette, cheveux blancs, sourire aux lèvres, Radhi Jazi, "Le Pharmacien", vient de nous quitter à l'âge de 92 ans. Le scientifique était doublé d'un grand patriote, humble et discret, d'un érudit, qui contribuera à l'établissement d'œuvres majeures d'Ibn al-Jazzar et d'un humaniste qui se distinguera au sein du Rotary International. Au cours de ses années d'études à Paris, dans les années 1950, il s'engagera avec ses camarades aux côtés de Bourguiba, lors de ce « dernier quart d'heure » de lutte pour l'indépendance. Posé, modéré, visionnaire, il n'hésitait pas à dire tout haut au leader du Néo-Destour ce que beaucoup pensaient tout bas. Bourguiba lui accordait une écoute attentive, appréciant son patriotisme et la justesse de ses vues.

Au lendemain de l'indépendance, on s'attendait à le voir occuper un ministère ou désigné à un haut poste, à l'instar de ses camarades de Paris. Radhi Jazi, en vrai militant sincère, préférera se consacrer à l'exercice de sa profession avec abnégation, loin des feux de la rampe. Le seul pouvoir qui l'attirait était celui de l'esprit, de la sagesse.

Son bureau, à l'arrière de sa pharmacie, avenue de la Liberté, juste à côté de la Maison de la Radio-Télévision, était à la fois son laboratoire d'idées, un lieu de rencontres prisé et un bouillon de débats et d'initiatives. **Hommage**

T.H.

■ Avril 1955, Radhi Jazi devant sa "Pharmacie de L'Île" à Djerba, mon voisin et mon personnel (Pharmacie créée et ouverte le 6 mars 1955)  
De gauche à droite: Mustapha Missaoui, Abdallah Zarâa (mon employé), Radhi Jazi, M. Najjar (préparateur prêté), Rachid Chellakhi (nouveau préparateur)



■ Ecole Primaire de Nabeul (El Guelta ou El Mahfar) vers 1934  
Radhi Jazi: Le 5e, au 1er rang, à partir de la gauche  
Rachid Jazi: Le 3e, au 2e rang, à partir de la gauche (le surveillant n'est pas compris)  
Taoufik Zine: le dernier du 1er rang (avec cape) à partir de la gauche  
Taoufik Daghfous: le 3e au 3ème rang, à partir de la gauche  
Taïeb Daghfous: Le 10e, au 1er rang à partir de la gauche  
Tahar Gmila: Le 9e, au 1er rang à partir de la gauche.



www.stbfinance.com.tn

Particuliers, Entreprises

Vos ambitions sont les nôtres ...

- Intermédiation en Bourse
- Gestion d'actifs
- Ingénierie financière
- Tenue de registre des actionnaires



E-mail: [stbfinance@stbfinance.com.tn](mailto:stbfinance@stbfinance.com.tn)

Tél: (+216) 71 717 510 - 71 234 198 - Fax: (+216) 71 718 450

Enregistreur pour passation des ordres: (+216) 71 754 154

Adresse: 34, Rue Hédi Karray 1004 - Menzah 4, immeuble STB Bank



## Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêts

### CESSION D'UN BLOC MAJORITAIRE (58,2%) DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ CARTHAGE CEMENT S.A

#### Objet de l'appel à Manifestation d'Intérêt :

L'Etat tunisien, Bina Corp S.A et Al Karama Holding (les « **Cédants** »), actionnaires majoritaires de la société Carthage Cement S.A (la « **Société** » ou « **Carthage Cement** »), ont décidé de procéder à la cession d'un bloc d'actions représentant au moins 58,2% et pouvant aller jusqu'à 78% du capital social de Carthage Cement S.A (le « **Bloc d'Actions** ») par voie d'Appel d'Offres international à un investisseur stratégique et /ou financier qui aura la capacité de gérer et de développer le Société.

Le Consortium ECC Mazars / IEG Tunisia – Corporate Advisory / Cabinet Mrabet Avocats a été retenu par Al Karama Holding comme conseiller exclusif (le « **Conseiller** ») pour l'assister dans la réalisation de l'opération de cession (l' « **Opération** »).

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt (l' « **AMI** ») a pour objectif 1- d'informer les investisseurs de cette Opération, 2- de décrire le processus de cession décidé et 3- de renseigner les investisseurs intéressés sur les modalités de retrait du dossier de pré-qualification.

#### Présentation de la société :

Carthage Cement, société anonyme cotée sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis, est spécialisée dans la production du ciment, d'agrégats et de béton. La cimenterie, équipée par FLSmidth le leader mondial des constructeurs de cimenteries, est située à une trentaine de kilomètres au sud-est de Tunis, au pied de Djebel Ressas, un affleurement de calcaire de la période jurassique. La société exploite une carrière en propriété juxtaposée à l'usine pour s'approvisionner en matière première. Une présentation plus détaillée de la société est disponible dans le dossier de pré-qualification.

#### Processus de cession :

Le processus de cession comprend une phase de pré-qualification des candidats suivie d'une phase d'offres financières ouverte à tous les candidats pré-qualifiés.

#### Retrait des Dossiers de Pré-qualification :

Les investisseurs intéressés sont invités à retirer, à partir du **mardi 02 juin 2020 à 10h00** au siège de Al Karama Holding, sis à la Rue du Lac d'Annecy, passage du Lac Malawi - Les Berges du Lac,

Tunis, un dossier de pré-qualification, relatif à la Société, qui définit le processus et les critères de pré-qualification.

Le retrait est conditionné par la signature d'un engagement de confidentialité téléchargeable sur le site de Al Karama Holding ([www.alkaramaholding.com](http://www.alkaramaholding.com)) et par le paiement d'un montant non restituable de quatre mille cinq cent dinars tunisiens (4 500 DT) payable en espèces, par virement bancaire ou par chèque certifié libellé au nom de la société Al Karama Holding.

#### Phase de Pré-Qualification :

L'investisseur de nationalité Tunisienne ou Etrangère désirant participer à ce processus devra être (i) une personne morale ou physique ou (ii) un consortium dirigé par un chef de file.

Les investisseurs intéressés devront faire parvenir leurs dossiers de Manifestation d'Intérêt au bureau d'ordre de Al Karama Holding directement par porteur contre décharge ou par courrier express (le cachet du bureau d'ordre ou celui de la poste faisant foi) et ce au plus tard le :

**Vendredi 25 Septembre 2020 à 17h00**

à l'adresse suivante :

**Al Karama Holding,  
Rue du Lac d'Annecy, Passage du Lac Malawi, Les  
Berges du Lac, 1053 Tunis.**

#### Notification de la qualification et Due-Diligence :

Les candidats pré-qualifiés seront notifiés le **mercredi 07 Octobre 2020** et pourront alors retirer un dossier d'appel d'offres composé (i) du règlement de l'appel d'offres incluant le projet d'acte de cession, (ii) d'un memorandum d'information et (iii) du règlement de la Data Room.

Les Candidats pré-qualifiés pourront (i) accéder à une Data Room pour effectuer les travaux de Due Diligence, (ii) visiter les locaux de la société, (iii) rencontrer son management, (iv) poser des questions par écrit et (v) proposer des amendements au projet d'acte de cession selon un calendrier et des modalités définis dans le Dossier d'Appel d'Offres.

Pour plus d'informations, les candidats intéressés peuvent prendre contact avec :

**M. Mourad FRADI**  
ECC Mazars  
+216 71 963 380

@ [mourad.fradi@mazars.tn](mailto:mourad.fradi@mazars.tn)

**M. Amine ABDELKHALEK**  
IEG Tunisia Corporate Advisory  
+216 92 900 300

@ [a.abdelkhalak@ieg-banking.com](mailto:a.abdelkhalak@ieg-banking.com)

**M. Jed MRABET**  
Cabinet MRABET Avocats  
+216 71 962 995

@ [j.mrabet@mrabet-avocats.com](mailto:j.mrabet@mrabet-avocats.com)

■ A Chantilly (France), le 18 octobre 1954, visite à Habib Bourguiba, en résidence surveillée Assis: "Le Combattant Suprême" Habib Bourguiba (portant un fez) discutant avec Radhi Jazi (jeune diplômé en pharmacie). Debout: Lassâad Zine (étudiant en médecine à Paris) et Mohamed Ammar (de Nabeul). Photo prise par un Nabeulien devenu français, Mohamed Lazrak

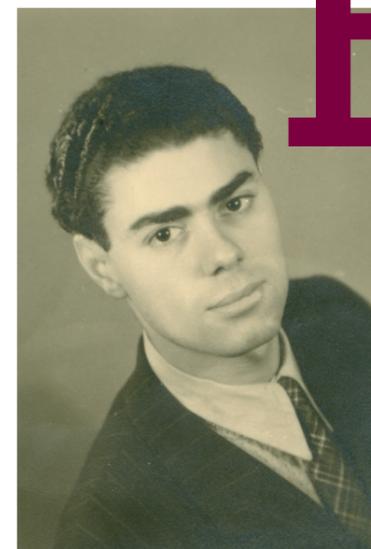


## Le recours incontournable

Né à Nabeul en 1927, Radhi Jazi a rejoint le Collège Sadiki où il effectua ses études secondaires sanctionnées par le Diplôme de Sadiki (1946), puis par le baccalauréat (1947). Cette formation de haute facture, assurée par le Collège Sadiki, a permis de former des cadres parfaitement bilingues qui constitueront l'ossature de la Tunisie indépendante. Radhi Jazi a alors opté pour la pharmacie et obtiendra son diplôme d'Etat à Paris en 1954. Il créera l'année suivante une pharmacie d'officine à Houmet-Souk (Djerba) qu'il quittera en 1961 pour s'installer à Tunis, avenue de la Liberté.



• Par Moncef Zmerli



■ Radhi Jazi, Paris, janvier 1949

# E

n 1966, il soutiendra une thèse de doctorat en pharmacie à la faculté de Pharmacie de Strasbourg ayant pour titre : « Contribution à l'étude de l'histoire de la pharmacie arabe : falsification et contrôle des médicaments pendant la période arabe ». A partir de cette date commence son engouement pour la pharmacie

et la médecine arabes et particulièrement pour la période kairouanaise. Il se passionne pour la lecture et la recherche de manuscrits, particulièrement des IXe et Xe siècles. Il devient ainsi l'un des meilleurs spécialistes de l'histoire de la pharmacie et de la médecine arabes et surtout de notre pays.

#### L'éminent pharmacien et le sage confrère

Durant sa période d'exercice officinal, soit 52 années, il a accueilli dans son officine en tant que maître de stage plus de 70 étudiants en pharmacie et aura largement

contribué à transmettre le savoir et les bonnes pratiques officinales.

En 1972, devant les difficultés rencontrées par les pharmaciens tunisiens, presque exclusivement officinaux à cette époque, dans leur exercice et leurs rapports avec l'administration et la Pharmacie centrale de Tunisie avec entre autres la création des « pharmacies de sociétés », une assemblée générale extraordinaire s'est tenue et a abouti à une motion de défiance envers le Conseil de l'Ordre et a procédé à l'élection d'un comité provisoire de 5 membres avec Radhi Jazi comme président. Ce fut le départ d'une carrière d'activités professionnelles tant en Tunisie que sur le plan arabe et international.

Le comité provisoire s'attela à la tâche et est parvenu, dans le cadre d'une nouvelle collaboration avec le ministère de la Santé publique, à faire promulguer la loi de 1973 organisant les professions pharmaceutiques.

Élu président du Conseil de l'Ordre en octobre 1973, il s'attachera avec la nouvelle équipe ordinale, composée entre autres de Aziza Ouahchi, Moncef Zmerli, Néfissa Miled, Radhi Dargouth, à restructurer la profession et à étoffer la législation pharmaceutique. De nombreux textes juridiques sont alors adoptés et mis en application parmi lesquels nous citerons le Code de déontologie pharmaceutique, la loi fixant les conditions d'exploitation d'un laboratoire d'analyses médicales, le décret créant les pharmacies de catégorie B de nuit, l'arrêté autorisant les pharmacies d'officine à pratiquer des injections. Ce conseil a mis en place avec le ministère des Affaires sociales l'École des aides-préparateurs et avec la Société des sciences pharmaceutiques l'École des préparateurs. De même, il a organisé un service de garde en été avec fermeture annuelle et mi-temps à Tunis, qui sera suivie par de nombreuses autres communes. Toutes ces réalisations ont été effectuées grâce à l'esprit d'équipe et de confraternité qui a prévalu entre les membres du Conseil de l'ordre ainsi qu'avec le soutien de l'ensemble du corps pharmaceutique. Ce mandat à la tête de l'Ordre aura marqué son époque. Radhi Jazi ne se représentera pas aux élections de 1976 et cédera ainsi sa place à Mme Aziza Ouahchi.

**En 1980.** Si Radhi est élu président de la Société des sciences pharmaceutiques et pendant les 8 années de sa présidence, de nombreuses réalisations vont marquer la profession :

Programme annuel de formation continue. Cofondateur de l'unique revue pharmaceutique tunisienne, *Essaydali* de Tunisie, avec Moncef Zmerli (juin 1981)

Edition d'affiches pour l'information du public...

Organisation des Journées pharmaceutiques tunisiennes : les premières en 1984 avec une participation arabe et maghrébine importante. A la fin de son dernier mandat à la tête de la SSPT, en 1988, il est nommé président d'honneur.

Dr Radhi Jazi a participé à la formation de plusieurs générations de pharmaciens puisqu'il était chargé de cours à la faculté

de Pharmacie de Monastir en droit et législation pharmaceutiques (1978-1988) et de cours sur l'histoire de la pharmacie (1998-2001). De même il a été chargé de cours (législation des toxiques) à l'Institut supérieur de la magistrature de 1993 à 2000.

Radhi Jazi a exercé en officine jusqu'en 2007, date à laquelle il céda sa pharmacie à son fils Khaled.

### Un rayonnement arabe et international

**En 1978,** après l'adoption de nouveaux statuts de l'Union des pharmaciens arabes, Radhi Jazi en est élu président, poste qu'il occupera pendant 5 années, de 1978 à 1983. Là aussi, et dans des conditions difficiles dans les relations interarabes suite aux accords de Camp David, Radhi Jazi fera l'unanimité autour de lui en menant sa tâche avec beaucoup de doigté. Il donnera un nouvel élan à l'UPA et permettra la création d'échanges et de liens entre les diverses organisations pharmaceutiques arabes. Il réussira entre autres à imposer la présence de son organisation aux réunions périodiques du Conseil supérieur des ministres arabes de la Santé.

Radhi Jazi a eu de très nombreuses activités sur le plan international puisqu'il a été élu membre correspondant de l'Académie nationale de France depuis 1982, membre de l'Académie internationale de l'histoire de la pharmacie (1987), vice-président de la Société internationale d'histoire de la médecine (2000-2002), vice-président de l'Académie arabe de pharmacie...

### L'érudit

Féru d'histoire de la pharmacie et de la médecine arabes, Radhi Jazi a participé, en collaboration avec d'éminents connaisseurs en la matière tels que Mohamed Souissi, J.Chikha et surtout Farouk Asli, à la publication d'ouvrages selon des manuscrits inédits de l'École médicale de Kairouan (IXe et Xe siècles), concernant Ahmed Ibn al-Jazzar :

- Zad al-moussafir
- Traité des parfums et des essences
- Traité de la médecine des pauvres et des déshérités

- Traité de la médecine des personnes âgées
- Et A. Omrani concernant Ishaq Ibn Omrane : Traité de la mélancolie.

Tous ces ouvrages ont été publiés par «Beit al-Hikma ».

Il a procédé durant toute sa carrière à de très nombreuses publications dans des revues tunisiennes (*Essaydali* de Tunisie), maghrébines et internationales aussi bien en langue arabe qu'en français et donné de très nombreuses conférences et communications tant en Tunisie qu'à l'étranger.

### Distinctions et décorations

Grâce à toutes ces activités, Radhi Jazi a bénéficié de nombreuses distinctions et décorations. Nous citerons entre autres :

- Officier de l'Ordre de la République
  - Chevalier de l'Ordre National du Mérite (France)
  - Médaille d'Or du «Pharmacien Arabe»
  - Médaille d'Or du «Pharmacien maghrébin».
  - Médaille de la Santé Publique.
  - Médaille du Conseil National de l'Ordre de Tunisie pour ses 50 ans d'exercice.
  - Membre depuis 2012 puis membre honoraire de l'Académie des belles-lettres Beit al-Hikma...
- et bien d'autres distinctions.

Dr Radhi Jazi a marqué sa génération et a été pendant une quarantaine d'années l'une des figures les plus en vue dans le monde pharmaceutique tant en Tunisie qu'à l'international où il était particulièrement apprécié. De par sa disponibilité envers ses confrères et ses conseils judicieux, il était toujours à l'écoute des autres et prêt pour rendre service. Sa parfaite connaissance de la profession et de sa législation a fait de lui un recours incontournable pour obtenir le bon conseil, régler certains points obscurs ou conflits. Son caractère affable et sa simplicité lui ont toujours attiré l'amitié et la sympathie des gens auxquels il inspirait toujours le respect.

Repose en paix, Si Radhi, tu auras mérité de la profession. 

M.Z.

# ATL Leasing, L'allié de votre succès



## ATL LEASING

ATL Leasing, vous offre la possibilité de louer les biens dont vous avez besoin pour votre activité pendant une période pouvant atteindre 84 mois. En fin de période vous en devenez propriétaire.



Plus qu'un leasing...

Hommage à...

## Son charisme lui avait donné une dimension internationale

**Vous connaissez tous Radhi Jazi, le grand professionnel et l'homme d'action si attachant qu'il a été... Mon propos sera donc plus personnel, si vous le voulez bien. L'identité des initiales de nos noms Jazi et Joly avait amené l'administration universitaire à décider que nous devions être binômes au cours de nos études communes. Nous sortions à peine de l'adolescence... Il y a quand même un peu plus de soixante-dix ans ! La camaraderie entre étudiants nous avait fait accueillir cette décision comme normale, avec malgré tout la réserve de nous demander qui pouvait bien être ce nouveau personnage avec lequel nous allions poursuivre nos études...**



• Par Pierre Joly



■ Radhi Jazi, faculté de Pharmacie de Paris (Avenue de l'Observatoire) où j'ai fait mes études et obtenu mon diplôme en pharmacie. Ici, le 15 février 1988, soutenance de thèse de doctorat de Mme Samira Regaya Overtani. Le Jury : Mme la professeure... , Professeur Pierre Delaveau (président), Dr Radhi Jazi (membre). Note : Henri Bonnemain était présent. Portrait au fond : un grand maître de la pharmacie

# E

n fait, l'aventure fut vraiment extraordinaire. L'un et l'autre d'un naturel positif nous apprîmes à nous connaître, à nous faire confiance et chacune de ces étapes révéla de nouvelles joies qui allaient nous mener à une amitié qui n'a ensuite fait que croître au cours du temps. Tout ne fut pas toujours simple cependant et nous eûmes à surmonter ensemble quelques déboires. Je me souviens en particulier de cet après-midi où nous devions mener à bien une sorte de distillation. Devant m'absenter, je laissais à Radhi la lourde responsabilité de poursuivre seul l'opération lorsque j'entendis une énorme explosion avant de quitter le laboratoire. Je revins en courant pour trouver mon Radhi déconfit devant le désastre... et devant le chef des travaux. C'est alors que nous sommes partis l'un et l'autre d'un grand éclat de rire que nous évoquions ensuite toujours avec joie !

Même si nous maintenions à distance cette extraordinaire amitié, la fin de nos études nous sépara, car nous avions à construire l'un et l'autre notre vie professionnelle dans nos pays respectifs. Et puis un jour, ce furent justement ces activités professionnelles qui nous réunirent de nouveau pour notre plus grande joie. Nous étions devenus deux véritables frères, sensation qui vous est donnée lorsque vous avez l'impression que le sang qui coule dans les veines de votre ami est le même que celui qui coule dans les vôtres. Nous ne devons plus nous quitter.

Avec Habiba, il venait à Paris, avec mon épouse nous allions à Tunis. Radhi a toujours été un homme droit, intelligent, profondément fidèle à ses amitiés et à ses convictions. Nous parlions de tout. Radhi, un peu en patriarce, me parlait des membres de sa famille où se mêlaient beaucoup de sentiments d'affection et de fierté. Habiba, avec bonté et une discrète efficacité, contrôlait son grand homme. Le charisme de Radhi lui avait donné une dimension internationale. Il avait des amis partout dans le monde. Je me souviens de deux professeurs que nous avions eus pour maîtres, Pierre Delaveau et André Quevauvilliers, et qui me disaient leur fierté de compter parmi les amis de Radhi.

Mais Radhi était surtout très fidèle à la Tunisie ; il n'était pas de ceux qui « mettent leur drapeau dans leur poche ». Il m'a fait aimer ce pays qui est devenu pour moi ma seconde patrie. C'est pourquoi, lorsque j'en ai eu l'occasion, j'ai créé avec quelques amis tunisiens la première usine de médicaments, je crois, en Tunisie qui fut dirigée par Farid Ben Osmane. Je fis également entrer la Tunisie parmi Les membres de la Fédération internationale des industries du médicament que je présidais alors. Ce sont ses conseils qui m'étaient précieux car c'était toujours l'intérêt général qui le guidait. Chacune de nos rencontres nous permettait également de faire croître encore notre amitié ; par exemple en comparant nos passés : lui Nabeul, Djerba... qu'il m'a fait visiter. Je n'en finirais pas d'évoquer ce qui fut une affectueuse amitié hors du commun ; tant de souvenirs extraordinaires me reviennent à l'esprit et tant je n'arrive pas à imaginer qu'il nous a quittés... ■

P.J.

Président Honoraire de l'Académie de médecine, président honoraire de l'Académie de pharmacie et ancien président de la Fédération internationale des industries du médicament.



# حبي يتبدل يتجدد...



FM

Jawhara

Diga  
DIGADU LUNDI AU VENDREDI  
DE 17H à 20H

جعفور



CREATED BY GTEAM 99289999

## C'était Papa !



• Par Khaled Jazi

Un père d'une rare gentillesse. Il n'aimait pas nous crier dessus et lorsqu'il le faisait par obligation, il s'en voulait et ne perdait pas de temps pour se rattraper. Il ne bougeait jamais sans ma mère avec qui il a vécu 65 années de bonheur. Dîners, séminaires, voyages, celle qui l'appelait Si Radhi devait être avec lui des couples comme on n'en voit plus.

### Sidi

Son frère Dali et ses sœurs l'appelaient Sidi, ce qui dénote à quel point ils le respectaient. La famille et ses amis l'adoraient, les visites étaient très nombreuses à la maison, la discussion avec celui qu'ils appelaient Si Radhi était très agréable, il accaparait très souvent la discussion pour parler d'histoire, de politique, de Nabeul, d'anecdotes, souvent avec un humour extrêmement subtil. Après son décès, plusieurs de ses amis m'ont dit : "C'était un second père pour moi", preuve de l'affection qu'ils avaient pour lui.

### A la pharmacie, avenue de la Liberté à Lafayette

Lorsque j'ai commencé à travailler avec lui, j'ai compris à quel point il était un

grand nom de la profession. Tous ceux qui avaient des problèmes venaient vers lui, et il se faisait un plaisir à leur trouver des solutions, il adorait ça, aider les autres, il se pliait en quatre même avec ceux qu'il connaissait très peu. Il ne recevait pas uniquement des pharmaciens, les visites étaient nombreuses tous les jours, des amis, des clients, des médecins du quartier. Bref, vu que j'étais dans le même bureau que lui et que je n'arrivais pas à travailler, j'ai dû plier bagage et aménager un bureau pour moi.

### L'image que je n'oublierai pas

Elle a eu lieu il y a 5 ou 6 ans, il ne voulait plus se montrer vu qu'il marchait avec une béquille. Je l'ai presque supplié pour venir avec moi à des journées pharmaceutiques à Gammarth et il a fini par accepter. Nous sommes entrés dans la salle qui était comble en pleine conférence. Le président de la séance s'est alors levé, a pris le micro et s'est excusé auprès du conférencier pour annoncer l'arrivée de mon père. Toute la salle s'est levée pour l'applaudir, plusieurs sont venus vers lui pour l'embrasser et l'emmener vers le premier siège pour s'asseoir. Il m'a dit par la suite qu'il était très ému de voir qu'on ne l'avait pas oublié.

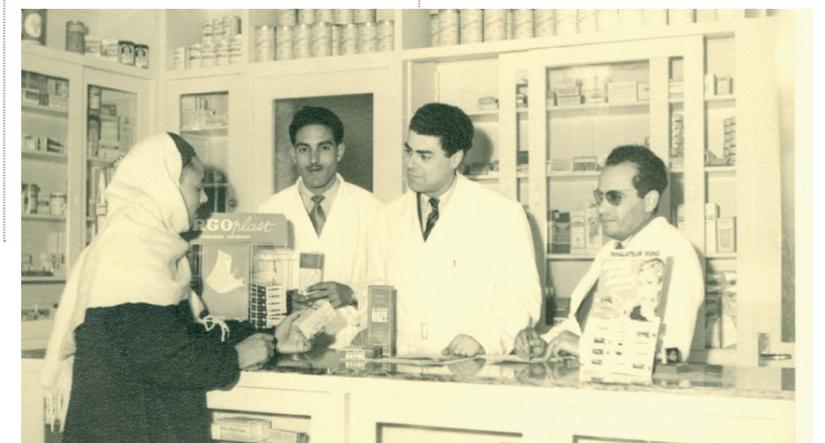
### Une phrase que je n'oublierai pas

L'Académie de France de pharmacie l'a appelé pour demander son avis sur un pharmacien tunisien qui souhaitait en devenir membre. Je lui ai demandé pourquoi c'était lui qu'ils appelaient, il a souri et m'a dit qu'il avait posé la même question au Monsieur qui l'a appelé. La réponse a été : "La Tunisie pour nous, c'est vous M. Jazi".

K.J.



■ Beji Mestiri (décédé en 2004 ou 2005) et Radhi Jazi, étudiants en pharmacie à Paris (1954 ou 1952), sur un port face à l'église Notre-Dame de Paris



■ Radhi Jazi (au milieu) dans sa pharmacie de l'île à Djerba, entouré de Rachid Chellakhi et Mohamed Najjar (employés). Devant le comptoir : Mustapha Missaoui (voisin) 1ère année d'exercice, 1955. Note: R. Jazi a exercé à Djerba du 6 mars 1955 au 30 septembre 1961 (6 ans et 7 mois)

## Radhi Jazi Le Rotarien émérite



Le président du Rotary International, Luis Vincent Giyai, en visite à Tunis en novembre 1996, avait tenu à honorer lui-même Radhi Jazi. Lui remettant sous le regard attendri de Habib Bannour, gouverneur du District 9010, couvrant les pays d'Afrique du Nord, la prestigieuse distinction en saphir «Paul Harris Fellow», c'est un illustre chantre de l'amitié et du service à l'humanité qu'il avait tenu à célébrer. Membre du Rotary Club de Tunis-Belvédère, puis président (1994-1995), il avait coché toutes les cases de l'excellence.

Ce jour-là, deux des proches amis et confrères de l'heureux récipiendaire étaient particulièrement ravis. Il s'agit de Samir Belhadj Ali et Ridha Khodjet el Khil, ses fidèles amis rotariens. Pharmacien biologiste, Ridha Khodjet el Khil le cooptera, selon la tradition rotarienne, pour rejoindre le club, ce qu'il fera de bon cœur, dès le mois de juillet 1989. Samir Belhadj Ali, pharmacien répartiteur, en sera fort heureux. Ensemble, avec les membres du club, ils feront un travail remarquable au sein de cette organisation dédiée aux services en faveur de l'humanité.

De lui, ils garderont aujourd'hui un souvenir très vivace, évoquant son intelligence, sa vaste culture et son humour. Sans oublier de souligner que «tout au long de son périple rotarien, Radhi Jazi avait toujours bénéficié du soutien constant de son épouse, Habiba, aussi discrète qu'aimable.»

## Salah Dridi



84 ans. Journaliste, directeur-fondateur du périodique régional de Bizerte Al Canal (1967), du festival culturel de Bizerte (1975) et du Club de la presse (1983). Promoteur touristique. Auteur du livre La Grande marche, publié en 1965, il y relate, vingt ans après, le départ clandestin de Habib Bourguiba au Caire en mars 1945. Avec force détails, témoignages et documents de première main, il avait restitué les péripéties d'une aventure entreprise par le leader du Néo-Destour, pour fuir les autorités coloniales et partir solliciter l'appui de la Ligue des États arabes en faveur de la cause tunisienne. Le concours de ses compagnons kerkenniens, Habib Achour, Khelifa Houas et le Raies Mohamed Aoun, lui permettra d'embarquer sur une petite embarcation mettant le cap sur les rivages libyens. De là, il traversera le désert jusqu'à la frontière égyptienne...!



Écoutez-nous sur :

NABEUL  
HAMMAMET  
100.0  
FM

CAP BON  
GRAND TUNIS  
104.1  
FM



FM

@RadioMedTunisie



MOBILE



WEB

RadioMedTN



PODCASTS

Radio Med

Téléchargez notre application maintenant  
Sur Google Play !!



📍 Cité El Wafa Nabeul Jadida 8000 Nabeul-Tunisie 🌐 [www.radiomedtunisie.com](http://www.radiomedtunisie.com)

☎ (+216) 72 32 85 00 📠 (+216) 72 32 85 60 ✉ [marketing@radiomedtunisie.com](mailto:marketing@radiomedtunisie.com)



**LA MATINALE** 06:00 - 10:00  
DU LUNDI AU VENDREDI

Durant 4 heures **Hamza Belloumi** entouré de **Mokhtar Khalfaoui**, **Mohamed Boughalleb**, **Houcem Hamad**, **Malek Jlassi**, **Zina Zidi**, **Hassan Zargouni** et **Amine Bouneoues** décryptent l'actualité : politique, économique, sociale, culturelle et insolite... Rien n'échappe à la vigilance de nos matinaliers !  
**Le tout dans la bonne humeur !**

Hommage à...  
**Hammedi Agrebi**  
**Merci pour ce que tu as été et ce que tu as donné**



• Par Raouf Najjar

Kristic, l'entraîneur qui l'a découvert, un homme exigeant et puriste jusqu'au bout des ongles, ne put s'empêcher de dire lorsqu'il le vit jouer pour la première fois: «*Que vais-je donc lui apprendre?*» Hammedi Agrebi savait en effet tout faire avec le ballon. A 13 ans, déjà, il attirait la grande foule qui venait tôt le matin admirer les exploits de ce jeune prodige. Le public prit l'habitude d'aller au stade pour lui, dans l'attente furtive d'un instant privilégié, d'une lumière jaillissant des pieds de cet artiste à l'inspiration si féconde.



**D**ans un jour de grâce, Agrebi est éblouissant de génie. Indicible est alors le bonheur du puriste au spectacle de tant de créativité et d'insolente facilité. C'est qu'il est le plus doué de tous. Quand il le veut. Comme la plupart des artistes, il rechigne à l'ouvrage, se contente d'être le plus doué mais n'a jamais voulu devenir le plus grand.

Dire son émotion est si ardu. T'ai-je dit de ton vivant l'étendue de mon affection? Probablement non, mais je suis sûr que tu ressentais, comme moi, que notre amitié était un jardin que nous aimions, de loin, entretenir et rafraîchir.

Merci pour ce que tu as été et ce que tu as donné!

R.N.  
Ancien coéquipier

Très cher, ton départ fait naturellement grand bruit. Pas sûr que tu l'aurais souhaité tant ta modestie était naturelle et ton humilité incurable. J'ai reçu de nombreux appels de sportifs témoignant leur chagrin sincère et profond. C'est toute la Tunisie qui te rend affectueusement hommage. Tu lui as procuré, avec tes exploits, tant de bonheur indicible et d'instant hors du temps. Face à la page blanche, ces mots me prennent au dépourvu, à contrepied...à contrecœur, incapables de saisir le chuchotis du cœur, l'ineffable ressenti enfoui au plus profond de l'âme.



## Ah ! s'ils l'avaient écouté plus tôt !



• Par Hédi Béhi

**D**isons-le tout de go. La Palestine ne figure pas, aujourd'hui, en tête de la hiérarchie des préoccupations du Tunisien. Contrairement à ce qu'on s'y attendait, la proclamation de la normalisation entre les Emirats arabes unis et Israël n'a pas mobilisé « la rue arabe ». A peine quelques commentaires indignés dans la presse, des rassemblements squelettiques, ou des pétitions signées par des intellectuels et d'anciens responsables politiques arabes. Tout se passe comme si la cause palestinienne n'intéressait plus personne et que le sujet était largement épuisé.

On a parlé d'un accord léonin entre les Emirats arabes unis et Israël. L'expression se dit d'un partage où quelqu'un se réserve la plus grosse part, la part du lion, selon le Robert. Le Premier ministre israélien, lui, s'est réservé tout le gâteau. Car on a eu beau chercher dans le texte de l'accord la moindre allusion à l'intention des Israéliens de renoncer à l'annexion des territoires occupés, il n'y est fait mention nulle part.

Comme l'appétit vient en mangeant, Israël veut dorénavant le beurre et l'argent du beurre, les terres et la reconnaissance des Etats arabes. En juin 1967, peu après la déroute des armées arabes, Israël avait proposé aux chefs d'Etat arabes réunis à Khartoum de restituer les territoires arabes occupés pendant la guerre des Six-Jours. En contrepartie, les pays arabes devaient le reconnaître. Les réponses furent les fameux 3 «non» de Khartoum : pas de paix avec Israël, pas de reconnaissance d'Israël, pas de négociations avec Israël. Cette impulsivité, cette persévérance dans l'erreur ont fait plus de

mal au monde arabe que les guerres avec l'Etat hébreu. Au lieu de confronter la réalité, ils font preuve d'un orgueil déplacé et se réfugient dans le verbalisme et l'irréalisme, tout en se défaussant sur «ce monstre indéfinissable, le marxisme ultra schématique qu'ils appellent impérialisme coupable idéal de tous les malheurs arabes». Quelques années plus tard, une nouvelle guerre éclate qui se solde par une nouvelle déroute arabe. De nouveaux territoires sont occupés. La première réaction des pays arabes: ils réclament, comme à leur triste habitude, la rétrocession des territoires occupés. L'orientaliste français Maxime Rodinson note: «Les Arabes sont toujours en retard d'une guerre, ils réclament le statu quo ante après chaque défaite».

Mais les erreurs des chefs d'Etat arabes n'exonèrent pas pour autant les grandes puissances de leurs responsabilités dans ce long conflit. Promptes à imposer la légalité internationale partout où elle est violée, les grandes puissances sont souvent frappées de surdi-mutité dès qu'il s'agit d'Israël. Il en sera ainsi tant qu'elles auront nourri un complexe de culpabilité envers les Juifs. C'est le seul moyen de soulager leur conscience sans y mettre le prix.

Lorsque Sadate est allé à la Knesset en novembre 1977, un commentateur français s'est exclamé : «C'est du bourguibisme sans Bourguiba». Oui, mais à cette différence près que Bourguiba n'avait pas attendu toutes les catastrophes qu'avait connues le monde arabe. S'ils l'avaient écouté, les dirigeants arabes auraient fait l'économie de quatre guerres et épargné à leurs peuples toutes les défaites humiliantes qu'ils ont subies.

Ah, la normalisation des Emirats avec Israël qui a scandalisé quelques-uns, j'y reviens : elle a le mérite de mettre fin à cette vaste hypocrisie, la chose la mieux partagée dans le monde arabe, et partant de démystifier cette fiction appelée unité arabe. ■

H.B.